



CÔTE D'IVOIRE

Juillet 2017

PREMIÈRES REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT ET D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE MODIFICATIONS DE CRITÈRES DE PERFORMANCE ET DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS—COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; DÉCLARATION DES SERVICES DU FMI ; DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA CÔTE D'IVOIRE

Dans le cadre des premières revues de l'accord prolongé au titre du mécanisme élargi de crédit et d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit, ainsi que des demandes de modification de critères de réalisation et d'augmentation de l'accès aux ressources, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 19 juin 2017. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 23 avril 2017 avec les autorités ivoiriennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 2 juin 2017.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration des services du FMI** en date du 19 juin 2017, comportant une mise à jour sur l'évolution récente de la situation.
- Une **déclaration de l'administrateur** du FMI pour la Côte d'Ivoire.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités ivoiriennes au FMI*

Mémoire de politique économique et financière des autorités ivoiriennes*

Protocole d'accord technique*

* Figurent aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Web: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international, Washington



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse No. 17/232
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
19 juin 2017

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord FEC et de l'accord élargi en faveur de la Côte d'Ivoire et approuve un décaissement de 133,8 millions de dollars

- Les perspectives économiques du pays demeurent solides, avec une projection de croissance d'environ 7 % en 2017–19.
- L'achèvement de la première revue ouvre la voie au décaissement de 134 millions de dollars.
- Les programmes appuyés par la FEC et le MEDC visent à accompagner les efforts déployés par les autorités pour assurer la viabilité de la balance des paiements, promouvoir une croissance inclusive et combattre la pauvreté.

Le 19 juin 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la première revue du programme économique de la Côte d'Ivoire appuyé par des accords triennaux au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹ et du mécanisme élargi de crédit (MEDC)². Le Conseil d'administration a en outre approuvé une augmentation du niveau d'accès dans le cadre des deux accords de 162,60 millions de DTS (soit environ 224,8 millions de dollars ou 25 % de la quote-part du pays). La décision du Conseil d'administration porte l'accès total au titre des deux programmes à 650,40 millions de DTS (soit environ 899,2 millions de dollars ou 100 % de la quote-part).

L'achèvement de la revue ouvre la voie au décaissement immédiat de 96,786 millions de DTS (soit environ 133,8 millions de dollars), dont 27,10 millions de DTS (soit environ 37,5 millions de dollars) suite à l'augmentation du niveau d'accès. Ce montant porte le total des décaissements au titre des accords à 166,472 millions de DTS (soit environ 230,1 millions de dollars).

¹ La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme sous la forme d'un programme dans le cas de problèmes persistants de balance des paiements

² Le MEDC a été créé pour apporter un concours aux pays i) qui sont aux prises avec de graves déséquilibres de balance des paiements à cause d'obstacles structurels ou ii) qui affichent une croissance lente et une position de balance des paiements intrinsèquement fragile.

Les accords triennaux en faveur de la Côte d'Ivoire d'un montant de 487,8 millions de DTS (soit environ 674,4 millions de dollars au moment de l'approbation, et l'équivalent de 75 % de la quote-part de la Côte d'Ivoire au FMI) ont été approuvés par le Conseil d'administration du FMI le 12 décembre 2016 (voir [Communiqué de presse No. 16/554](#)) pour accompagner les efforts consentis par les autorités pour parvenir à une situation de balance des paiements viable, promouvoir une croissance inclusive, combattre la pauvreté, catalyser les financements publics et privés, et renforcer la résilience face aux chocs économiques futurs.

Au terme des délibérations du Conseil d'administration, M. Furusawa, Président par intérim et Directeur général adjoint, a fait la déclaration suivante :

« Les résultats enregistrés par la Côte d'Ivoire dans le cadre de son programme appuyé par le FMI ont été satisfaisants. Le pays a été touché par un considérable choc des termes de l'échange et a connu des tensions sociales en début d'année. Cependant, ses perspectives économiques demeurent solides, avec une projection de croissance d'environ 7 % en 2017–19.

« Les autorités ont relevé ces défis de manière appropriée en diminuant les prix du cacao garantis aux producteurs et en adoptant des mesures d'ajustement budgétaire visant à limiter le déficit à 4,5 % du PIB en 2017. Elles ont également réaffirmé leur engagement à faire converger le déficit budgétaire vers la norme de l'UEMOA de 3 % du PIB d'ici 2019. L'assainissement budgétaire s'appuiera sur la mise en œuvre de nouvelles mesures de mobilisation des recettes à compter de 2018 et sur la maîtrise des dépenses courantes tout en protégeant les dépenses en faveur des pauvres.

« Les autorités ont entrepris d'améliorer la gestion des finances publiques et de renforcer les opérations de gestion de la dette avec l'assistance technique du FMI. Pour accompagner le rééquilibrage budgétaire, elles devront corriger les vulnérabilités dans les secteurs énergétique et financier. Elles devront également accélérer les réformes structurelles pour contribuer à améliorer le climat des affaires et entretenir une croissance robuste et inclusive.»

Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs économiques, 2015–20

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Est.	Projections			
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
Revenu national						
PIB à prix constants	8,9	7,7	7,1	7,2	7,1	6,7
Déflateur du PIB	1,8	1,4	2,4	1,7	1,8	1,9
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	1,2	0,7	2,0	2,0	2,0	2,0
Secteur extérieur						
Exportations de biens, f.à.b. à prix courants	8,2	-9,1	4,6	7,9	9,4	10,9
Importations de biens, f.à.b. à prix courants	12,6	-14,0	16,9	4,6	9,5	10,5
Opérations de l'administration centrale						
Total des recettes et dons	18,9	6,6	10,2	11,3	11,1	10,2
Total des dépenses	21,8	12,2	12,8	7,3	7,5	9,8
Monnaie et crédit						
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	18,8	12,1	12,9	12,3	12,4	11,2
Crédit à l'économie	29,6	15,4	15,3	14,6	14,2	12,9
(pourcentage du PIB sauf indication contraire)						
Opérations de l'administration centrale						
Total des recettes et dons	20,2	19,8	19,8	20,2	20,6	20,9
Total des recettes	18,8	18,4	18,4	18,7	19,0	19,3
Total des dépenses	23,1	23,7	24,4	24,0	23,6	23,9
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-2,9	-4,0	-4,5	-3,7	-3,0	-3,0
Investissement brut	18,2	19,6	20,2	21,3	22,4	23,8
Administration centrale	7,9	8,3	8,8	9,1	9,3	9,7
Hors administrations	10,3	11,4	11,4	12,2	13,1	14,2
Investissement brut	21,7	22,3	19,7	21,4	22,5	24,1
Administration centrale	2,9	2,2	2,1	3,1	3,8	4,3
Hors administrations	18,7	20,1	17,6	18,3	18,7	19,8
Solde extérieur						
Solde des transactions courantes	-0,6	-1,1	-3,8	-3,0	-3,0	-2,7
Solde global	0,0	-1,1	0,2	-0,2	0,4	0,6
Dettes du secteur public						
Dettes de l'administration centrale, brute	47,8	48,5	48,7	47,4	46,4	44,5
Dettes de l'administration centrale (hors C2D)	40,5	42,5	43,9	43,7	43,6	42,5
Dettes extérieures	29,8	28,6	31,6	31,2	31,0	29,9
Dettes extérieures (hors C2D)	22,5	22,6	26,8	27,5	28,2	27,9
Pour mémoire :						
PIB nominal (milliards de FCFA)	19.363	21.146	23.198	25.308	27.596	30.019
Taux de pauvreté (pourcentage)	46,3

Sources : autorités ivoiriennes et estimations et projections des services du FMI.



CÔTE D'IVOIRE

2 juin 2017

PREMIÈRES REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT ET D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE MODIFICATIONS DE CRITÈRES DE PERFORMANCE ET DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte. Les élections législatives qui se sont déroulées dans le calme en décembre et l'adoption d'une nouvelle constitution dans le cadre du référendum national qui s'est tenu en octobre ont conféré aux perspectives politiques une plus grande certitude à la fin de 2016. Des tensions sociales sont toutefois apparues au début de 2017, sous forme de mutineries dans l'armée et d'une grève générale de la fonction publique.

Perspectives économiques. La Côte d'Ivoire continue d'afficher de solides résultats économiques, malgré les chocs extérieurs et les difficultés intérieures. La croissance devrait se situer aux environs de 7 % par an entre 2017 et 2019, et l'inflation devrait rester modérée. La chute des prix mondiaux du cacao et la hausse des cours du pétrole écornent les recettes d'exportation et les recettes budgétaires. Le déficit des transactions courantes va s'aggraver en 2017, mais il se redressera progressivement à moyen terme compte tenu de l'assainissement programmé des finances publiques.

Politiques du programme. La diminution de 36,5 % du prix minimum garanti aux producteurs de cacao et les mesures de rééquilibrage budgétaire d'environ 1,5 % du PIB limiteront le déficit budgétaire à 4,5 % du PIB en 2017 malgré les chocs extérieurs et les revendications sociales intérieures. Les autorités ont réaffirmé leur détermination à faire converger le déficit budgétaire vers la norme de l'UEMOA de 3 % du PIB à l'horizon 2019. Le rééquilibrage des finances publiques passera par une redéfinition des dépenses prioritaires, la réduction des dépenses d'investissement, et la mise en application de nouvelles mesures relatives aux recettes à compter de 2018 pour compenser le manque à gagner budgétaire dû aux chocs des termes de l'échange.

Évaluation par les services du FMI. Les services du FMI appuient les demandes des autorités ivoiriennes concernant l'achèvement de la première revue du programme appuyé par les accords au titre du MEDC et de la FEC, l'augmentation du niveau d'accès au titre des accords de 25 % de la quote-part (pour atteindre 100 % de la quote-part), et la modification de critères de performance à fin juin 2017. L'achèvement de cette revue se traduira par un décaissement équivalant à 96,79 millions de DTS.

Approuvé par
Dominique Desruelle
(AFR) et Peter Allum
(SPR)

Les entretiens ont eu lieu à Abidjan (du 22 mars au 6 avril) et à Washington (du 21 au 23 avril). L'équipe de la mission était composée de MM. Dhaneshwar Ghura (chef d'équipe), Michael Gorbanyov, Jose Gijon, Matthieu Bellon, et de Mme. Mathilde Perinet (tous AFR), de M. Benoit Wiest (FAD), et de M. Fabio Comelli (SPR). M. Marcellin Koffi Alle (OED) a pris part aux entretiens.

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et acronymes	4
CONTEXTE	5
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	7
PERSPECTIVES ET RISQUES	8
POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR 2017–19	10
MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT	19
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	21
FIGURES	
1. Croissance économique, 1965–2016	5
2. évolution économique récente, 2014–17	6
3. Perspectives à moyen terme, 2013–20	9
4. Évolution et projections budgétaires, 2012–19	13
5. Sovereign Bond Yield Spreads, 2012–17	21
TABLES	
1. Principaux indicateurs économiques, 2014–20	24
2. Balance des paiements, 2014–20	25
3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–19	26
3b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–19	27
4. Situation monétaire, 2013–20	28
5. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2013–16	29
6. Besoins de financement extérieur, 2014–19	30
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2017–25	31
8a. Échéancier initial des décaissements et des revues au titre des accords FEC/MEDC, 2016–19	32
8b. Échéancier des décaissements et des revues au titre des accords FEC/MEDC augmentés, 2016–19	33

ANNEXES

I. Le secteur cacaoyer : un aperçu	34
II. Matrice d'évaluation des risques (RAM)	36

APPENDICE

I. Lettre d'intention	37
Pièce jointe I. Supplément au mémorandum de politiques économiques et Financières 2016–19	40
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique	74

Sigles et acronymes

AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe de développement économique
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque européenne d'investissement
C2D	Contrat de Désendettement et Développement
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CGRAE	Caisse générale de retraite des agents de l'État
CME	Centre des moyennes entreprises
CNDP	Comité national de la dette publique
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
CUT	Compte unique du Trésor
DGBF	Direction générale du budget et des finances
DGD	Direction générale des douanes
DGTCP	Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique
EGIP	Évaluation de la gestion des investissements publics
EPN	Établissements publics nationaux
FEC	Facilité élargie de crédit
FIN	Financement intérieur net
FISF	<i>Financial Inclusion Support Framework</i>
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GFP	Gestion des finances publiques
ICM	Indice de compétitivité mondial
IDE	Investissement direct étranger
IHPI	Indice harmonisé de la production industrielle
IRRSF	Initiative pour le renforcement et la réforme du secteur financier
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
MPEF	Mémorandum de politique économique et financière
MSFP	Manuel de statistiques de finances publiques
PAT	Protocole d'accord technique
PATP	Projet d'assistance technique pluriannuel
PDESFI	Programme de développement du secteur financier
PINA	Programme d'investissement national dans l'agriculture
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SGGD-a	Système général de diffusion des données amélioré
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'État
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

CONTEXTE

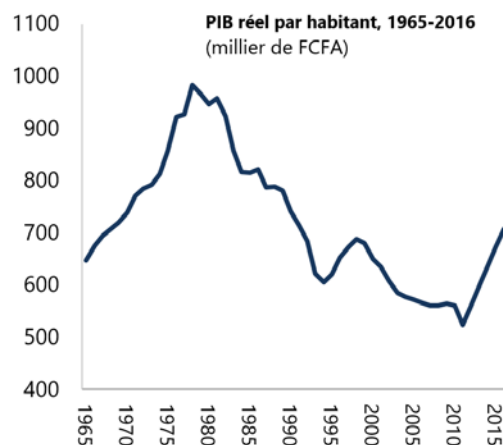
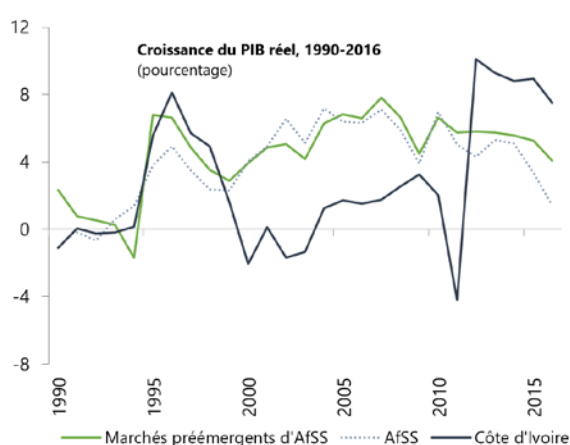
1. La coalition au pouvoir a conservé une solide majorité parlementaire lors des élections législatives de décembre 2016. Une nouvelle constitution, adoptée par référendum national en octobre, a donné une plus grande certitude aux perspectives politiques. Elle a créé le poste de Vice-président, instauré un Sénat, et amendé une disposition relative à la nationalité ivoirienne pour les candidats à la Présidence.

2. La Côte d'Ivoire a connu des tensions intérieures en début d'année. Des soldats se sont mutinés en janvier et en mai. Pour rétablir le calme, les autorités ont accepté de leur verser des arriérés de primes à hauteur d'environ 0,6 % du PIB. Les fonctionnaires ont par ailleurs déclenché une grève dans l'ensemble du pays en janvier. Ils l'ont suspendue lorsque les autorités ont accepté de satisfaire à leurs revendications (hausse des retraites et des prestations sociales) pour un coût d'environ 0,1 % du PIB en 2017, et de 0,1 % du PIB à compter de 2018. Les autorités n'ont pas reconnu les arriérés de salaire d'environ 1 % du PIB revendiqués par les syndicats ; les négociations entre les deux parties se poursuivent.

Graphique 1. Côte d'Ivoire : Croissance économique, 1965–2016

La croissance du PIB a été vigoureuse en 2012-16...

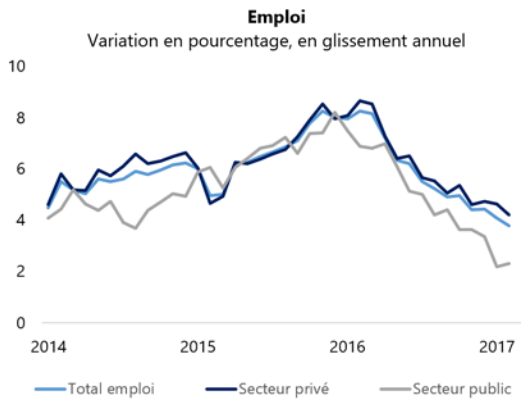
... mais le PIB par habitant demeure inférieur à son pic historique.



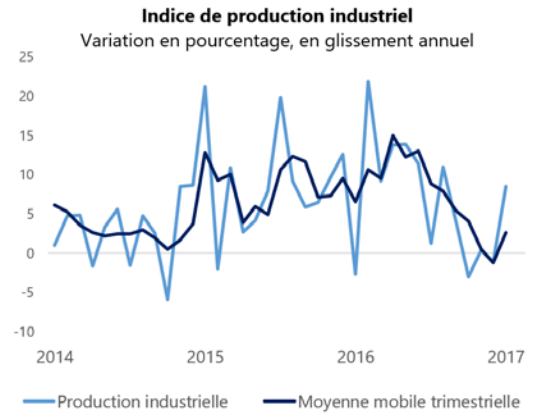
Sources : autorités ivoiriennes ; PNUD ; et estimations des services du FMI.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : évolution économique récente, 2014-17

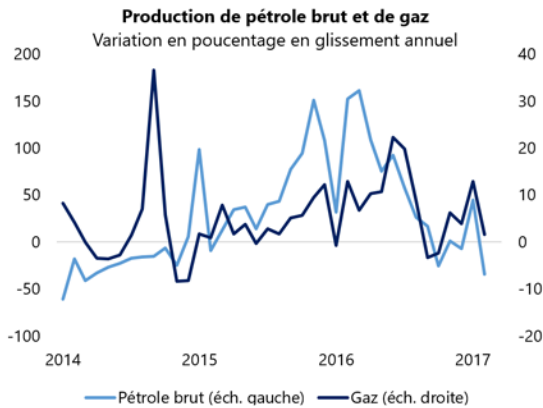
L'emploi continue d'augmenter, mais moins rapidement...



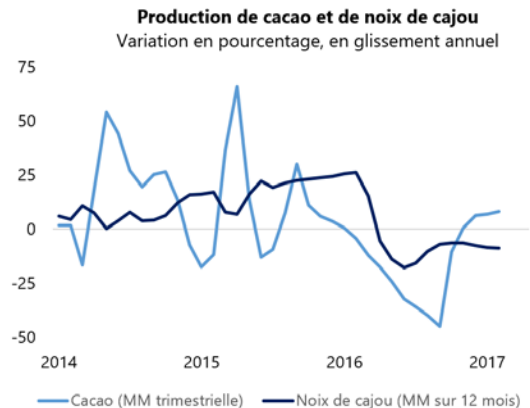
... soutenu par la croissance industrielle, quoiqu'instable...



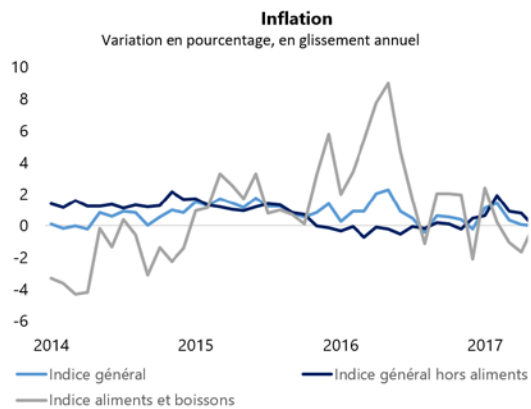
... du fait que l'essor des industries extractives faiblit...



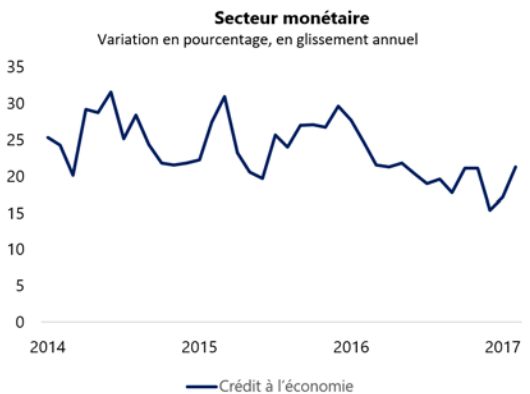
...et l'agriculture se rétablit après la sécheresse de 2016.



L'inflation est modérée malgré les fluctuations des prix alimentaires ...



... et le développement du crédit à l'économie.



Sources : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

3. La croissance économique est restée dynamique en 2016, et l'inflation modérée. La vigueur de l'investissement et de la consommation privée a favorisé la croissance du PIB réel, estimée à 8 % environ en 2016 (tableau 1). Le taux d'inflation s'est établi à 0,7 % en moyenne en 2016, malgré une hausse temporaire résultant de la sécheresse. Le déficit courant est estimé à 1,1 % du PIB en raison de l'accroissement du volume des importations liées aux investissements et de la diminution des exportations de cacao et de noix de cajou due à la sécheresse (tableau 2).

4. La cible de déficit budgétaire à fin décembre 2016 a été respectée, mais les recettes budgétaires ont été inférieures aux prévisions et le montant des factures impayées a augmenté.

Les recettes ont enregistré une moins-value de 0,6 % du PIB en raison du manque à gagner sur les recettes fiscales du cacao et du pétrole et de la baisse des recettes des droits d'accise sur le tabac et l'alcool, de l'impôt sur le revenu et de la TVA. L'objectif du programme en matière de déficit (4,0% du PIB) a été observé moyennant une réduction des dépenses de 0,9 % du PIB, dont une sous-exécution des projets d'investissement financés sur ressources extérieures équivalant à 0,6 % du PIB. Le montant des factures impayées et de la dette flottante a augmenté de 0,4 % du PIB alors qu'il était censé diminuer légèrement (tableaux 3a, 3b). La hausse de la dette flottante n'a pas compromis la performance du critère relatif aux arriérés intérieurs.

Tableau du texte 1. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2016
(en milliards de francs CFA)

	Prog.	Prel.
Total des recettes et dons	20,7	19,8
Recettes totales	19,1	18,4
Recettes fiscales	16,7	15,9
Recettes non fiscales	2,4	2,5
Dons	1,7	1,4
Dépenses totales	24,7	23,7
Dépenses courantes	17,3	17,1
Dépenses d'équipement	7,5	6,7
Financées sur ressources intérieures	5,1	5,0
Financées sur ressources extérieures,		
dont :	2,3	1,7
Financées sur prêts projets	1,8	1,2
Solde global	-4,0	-4,0
Arriérés et dette flottante intérieurs	-0,1	0,4
Solde global (base caisse)	-4,1	-3,6

Sources : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

5. Le système bancaire a soutenu la croissance économique. L'expansion du crédit a ralenti, passant de 30 % en 2015 à un rythme plus soutenable de 15,5 % à la fin de 2016. Les banques commerciales ont augmenté leurs crédits à l'État et accumulé des avoirs extérieurs (tableaux 4–5).

6. L'exécution du programme était globalement satisfaisante à la fin de 2016 et au début de 2017. Tous les critères de performance, à fin décembre et continus, et tous les repères structurels ont été observés, mais trois objectifs indicatifs ne l'ont pas été. Un écart d'environ 0,6 point de pourcentage du PIB a été enregistré par rapport à l'objectif indicatif sur les recettes budgétaires à fin décembre en raison du manque à percevoir sur le commerce extérieur et la consommation intérieure. L'écart par rapport au repère indicatif concernant le remboursement des arriérés intérieurs est d'environ 0,5 point du PIB, et celui relatif au solde primaire de base

d'environ 0,3 point du PIB, en raison de la baisse des recettes. Malgré les chocs extérieurs et les troubles intérieurs, tous les objectifs indicatifs à fin mars semblent avoir été respectés, à l'exception de celui concernant les dépenses en faveur des pauvres (MPEF, tableaux 1 et 2).

PERSPECTIVES ET RISQUES

7. Le pays a été frappé par de sérieux chocs des termes de l'échange. Les projections de référence des *Perspectives de l'économie mondiale* prévoient une baisse de 30-35 % du cours du cacao pour 2017 et les années suivantes. Comme le cacao représente environ un tiers des exportations nationales de produits, cette chute des cours – partiellement compensée par une hausse des volumes d'exportations – abaisserait d'environ 7 % les exportations de marchandises par rapport aux prévisions de référence à compter de 2017. Les effets de second tour de l'affaissement mondial des prix devraient toucher l'économie (annexe I). En parallèle, la hausse régulière des cours mondiaux du pétrole depuis le début de 2016 a diminué la base d'imposition dans le secteur des carburants.

8. Au vu de ces chocs défavorables, les perspectives macroéconomiques ont été révisées à la baisse. Les services du FMI prévoient une croissance du PIB réel d'environ 7 % par an entre 2017 et 2019, soit un chiffre inférieur de 1,5 point, au total, par rapport au programme. Les autorités sont plus optimistes et projettent une croissance de 8,5 % cette année grâce aux perspectives favorables dans les secteurs des industries extractives et des services et à la robustesse de la demande du secteur privé (MPEF ¶ 2). Le déficit courant, qui devrait atteindre 3,8 % du PIB en 2017 en raison de la baisse des recettes d'exportation du cacao et au creusement du déficit commercial pétrolier, reviendrait aux environs de 3 % du PIB d'ici à 2019 (graphique 3). Les prévisions concernant les entrées d'IDE ont été revues à la baisse compte tenu de leur niveau inférieur aux anticipations en 2016.

Tableau du texte 2. Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques, 2016–19
(en % du PIB sauf indication contraire)

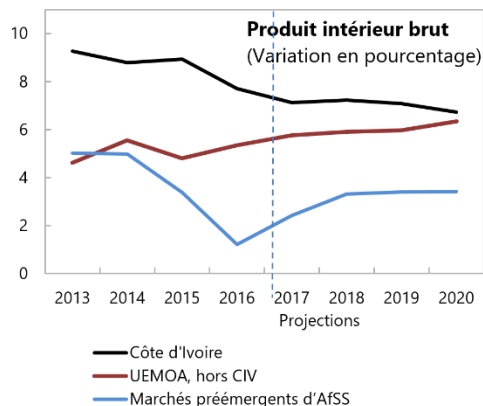
	2016		2017		2018		2019	
	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.
Croissance du PIB, %	7,9	7,7	7,9	7,1	7,8	7,2	7,3	7,1
Inflation, %	1,0	0,7	1,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Solde des transactions courantes	-2,0	-1,1	-2,5	-3,8	-2,5	-3,0	-2,7	-3,0
Total des recettes et dons	20,7	19,8	21,1	19,8	21,4	20,2	21,5	20,6
Recettes fiscales non affectées	15,7	15,1	16,1	14,8	16,3	15,2	16,5	15,7
Dépenses courantes	17,3	17,1	16,9	17,2	16,5	16,6	16,3	16,1
Dépenses d'investissement	7,5	6,7	7,8	7,2	8,3	7,4	8,2	7,6
Solde budgétaire (dons compris)	-4,0	-4,0	-3,7	-4,5	-3,4	-3,7	-3,0	-3,0
Dette publique	48,3	48,5	47,9	48,7	46,4	47,4	44,9	46,4
PIB nominal (milliard FCFA)	21.102	21.146	23.069	23.198	25.344	25.308	27.736	27.596

Sources: autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

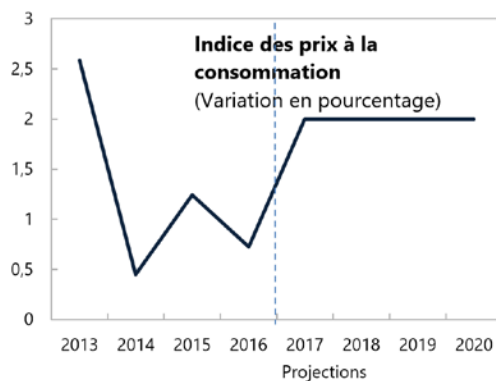
Graphique 3. Côte d'Ivoire : Perspectives à moyen terme, 2013–20

(en % du PIB, sauf indication contraire)

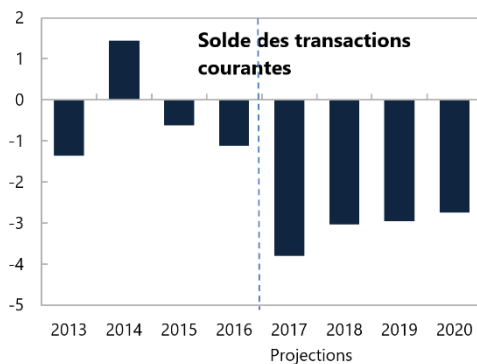
Quoique encore vigoureuse, la croissance devrait décélérer.



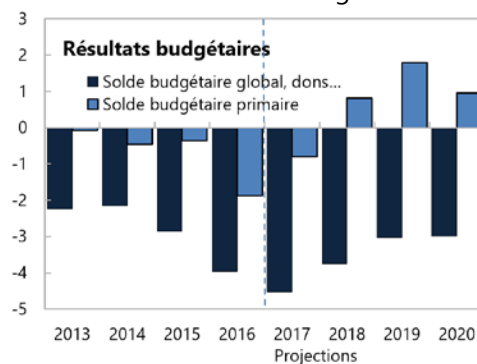
L'inflation restera modérée.



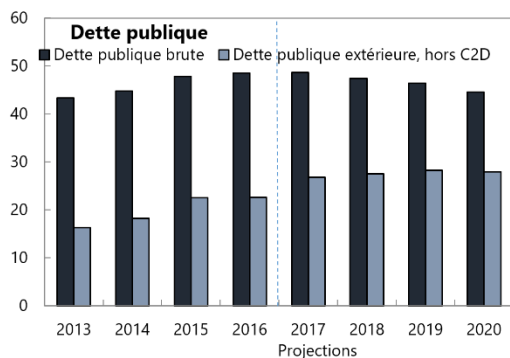
Les chocs exogènes vont creuser le déficit courant en 2017.



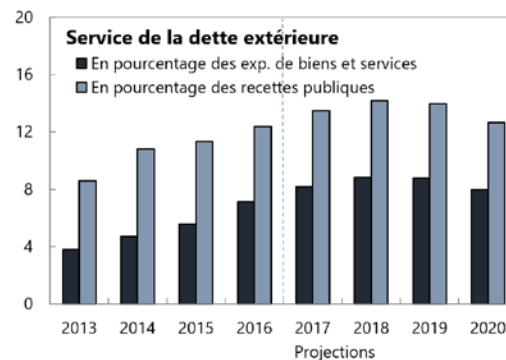
Les chocs extérieurs et intérieurs entraîneront une hausse des déficits budgétaires en 2017-18.



La dette publique restera maîtrisée ...



... malgré la hausse du coût du service de la dette.



Sources : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

9. Les risques pesant sur le scénario de référence sont plutôt de nature baissière mais, moyennant des mesures avisées, ils restent gérables (annexe II). Le repli des prix du cacao peut avoir une incidence plus profonde et durable sur l'économie, surtout si cette tendance persiste en 2017 sous l'effet d'une offre excédentaire. D'autres tensions socioéconomiques, comme celles qui ont conduit aux mutineries dans l'armée et à la grève générale des agents publics, pourraient décourager l'investissement privé et compromettre la croissance, et creuser en même temps le déficit budgétaire.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR 2017–19

10. La réalisation des objectifs du programme en dépit des chocs extérieurs et des difficultés intérieures exige un ajustement des politiques macroéconomiques. Les autorités ont réaffirmé leur engagement à faire converger le déficit budgétaire vers la norme de l'UEMOA de 3 % du PIB à l'horizon 2019. Les services du FMI et les autorités sont convenus de tolérer un déficit plus élevé, de 4,5 % du PIB, en 2017 (soit un niveau supérieur de 0,8 % du PIB à l'objectif initial). Des mesures d'ajustement des politiques économiques, équivalant à environ 1,5 % du PIB pour la seule année 2017, et à 0,5 % du PIB en 2018 et 2019, seraient ainsi nécessaires. En parallèle, les autorités poursuivront les réformes structurelles visant à consolider les résultats des entreprises publiques, à améliorer le climat des affaires et à favoriser une croissance induite par le secteur privé.

11. Les politiques économiques conduites à l'échelon de l'UEMOA et en Côte d'Ivoire se renforcent mutuellement pour réaliser l'objectif du programme national consistant à préserver la stabilité financière¹. À l'instar de la Côte d'Ivoire, la région de l'UEMOA a connu une croissance vigoureuse ces cinq dernières années. Les vulnérabilités régionales se sont toutefois accentuées, marquée par une hausse de la dette publique et l'érosion des volants de réserve extérieurs car les réserves de change communes ont diminué, atteignant l'équivalent de 3,7 mois de couverture des exportations à la fin de 2016. Pour assurer la stabilité monétaire, la banque centrale régionale, la BCEAO, a serré la politique monétaire à la fin de 2016. De leur côté, les autorités ivoiriennes contribueront à la reconstitution des réserves communes en faisant davantage appel aux sources extérieures de financement en 2017 et en faisant converger leur déficit budgétaire vers la norme de l'UEMOA de 3 % du PIB à l'horizon 2019.

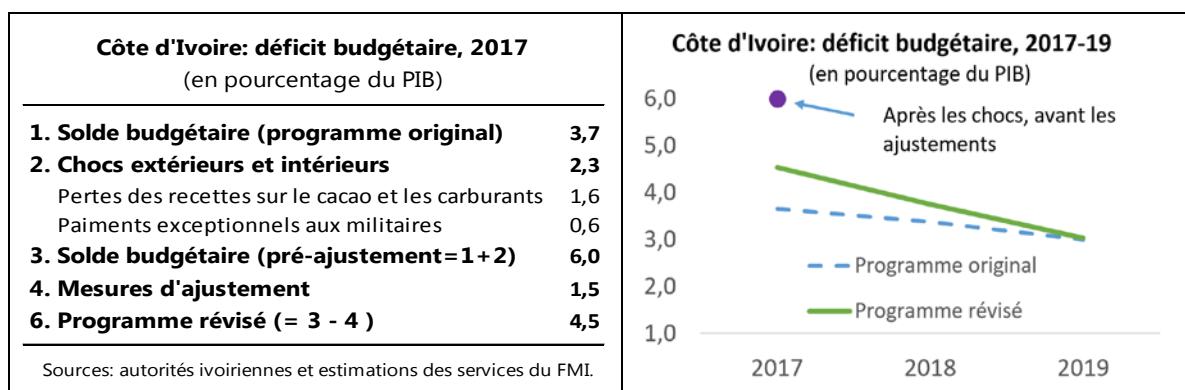
12. Les autorités prennent des dispositions pour faire face à l'intensification des revendications intérieures. Plusieurs groupes réclament des paiements et une amélioration des conditions de vie. Les autorités ont engagé des négociations avec eux et souhaitent trouver des solutions satisfaisantes et durables à leurs revendications. Les mesures qu'elles ont prises visent à accélérer le redressement du revenu par habitant et la reprise de la croissance de l'emploi dans le secteur privé. La création d'un volant budgétaire – moyennant la mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales, la réduction des dépenses faiblement prioritaires et, le cas échéant, la

¹ Voir le rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres de l'UEMOA (*IMF Country Report* n° 17/99).

redéfinition des priorités en matière de dépenses d'équipement – serait important pour satisfaire aux demandes d'amélioration des conditions de vie dans une économie en pleine expansion.

A. Politique budgétaire : s'adapter aux chocs

13. Les chocs des prix extérieurs et les dépenses intérieures imprévues exercent des pressions sur la situation budgétaire en 2017 et à moyen terme. Le fléchissement des cours mondiaux du cacao a réduit les recettes budgétaires liées à ce produit d'environ 1 % du PIB. La hausse des prix pétroliers par rapport à 2016 diminue la base d'imposition des carburants, et soustrait jusqu'à 0,6 % du PIB des recettes budgétaires prévues en 2017 et à moyen terme.



14. Pour maîtriser le déficit budgétaire en dépit des chocs extérieurs et intérieurs, d'importantes mesures d'ajustement s'imposent. Suivant la formule qui établit que le prix garanti aux producteurs de cacao doit représenter environ 60 % du prix mondial, les autorités ont diminué le prix bord champ de 36,4 % (mesure préalable) à compter d'avril 2017, une mesure douloureuse qui touche environ un tiers de la population. Pour préserver les recettes fiscales prévues au titre des carburants, les autorités ont réactivé le mécanisme d'ajustement des prix des carburants (nouveau RS), et relevé le prix de l'essence de 4 % en mai. Elles vont par ailleurs réduire les dépenses courantes de 0,2 % du PIB, et les dépenses d'équipement financées sur ressources propres de 0,6 % du PIB (tableaux 3a, 3b). Ces mesures limiteront le déficit budgétaire à 4,5 % du PIB en 2017.

15. Les autorités ont réitéré leur volonté de poursuivre un ajustement budgétaire dans le moyen terme. Elles vont encore diminuer les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures, réduire les dépenses courantes et redéfinir leur ordre de priorité, et appliquer de nouvelles mesures en matière de recettes. Elles se sont engagées à éliminer progressivement les exonérations de TVA (nouveau RS), à limiter l'octroi d'autres exonérations fiscales spécifiques, à rationaliser les incitations fiscales à l'investissement et les niches fiscales, à relever les droits d'accise sur les boissons (nouveau RS), à ajuster l'impôt sur le revenu, et à continuer d'améliorer l'administration fiscale (MPEF ¶¶ 31-32). Ces mesures devraient dans un premier temps augmenter progressivement le recouvrement des recettes fiscales d'environ 0,4 % du PIB en 2018, puis de 0,5 % du PIB en 2019. Elles assureront la convergence du déficit budgétaire vers le niveau de 3 % du PIB, conformément à la norme de l'UEMOA, en 2019. L'achèvement de l'étude

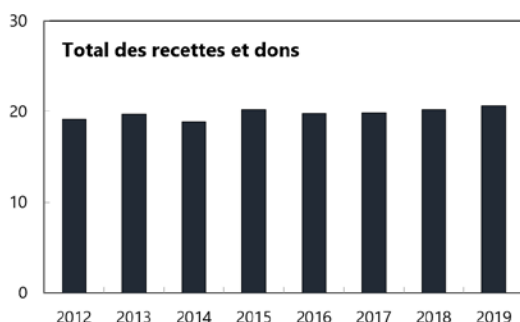
sur le code des investissements (RS) a cependant été reporté à septembre 2017 pour donner aux autorités le temps de choisir un cabinet de conseil. La réapparition de tensions budgétaires en 2017 ou en 2018 appellerait une mise en application plus rapide des mesures convenues en matière de recettes, un nouvel élargissement de l'assiette de la TVA, et l'augmentation d'autres impôts. Sur le plan des dépenses, les autorités pourraient envisager d'autres mesures pour contenir la masse salariale et d'autres dépenses courantes, et redéfinir les priorités en matière de dépenses d'équipement.

16. Le programme prévoit le règlement des factures impayées et de la dette flottante, et la non-accumulation d'arriérés de paiement. S'agissant du règlement des impayés, l'objectif d'apurement des factures a été relevé à 0,2-0,3 % du PIB en 2017–18. L'augmentation de la dette flottante n'a pas donné lieu à une accumulation d'arriérés en 2017, et les autorités ont réaffirmé leur engagement à ne pas cumuler de nouveaux arriérés à l'avenir.

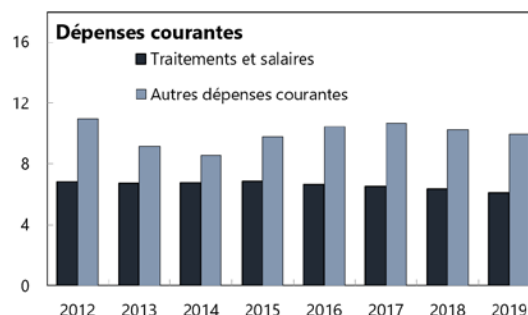
Graphique 4. Côte d'Ivoire : Évolution et projections budgétaires, 2012–19

(en % du PIB, sauf indication contraire)

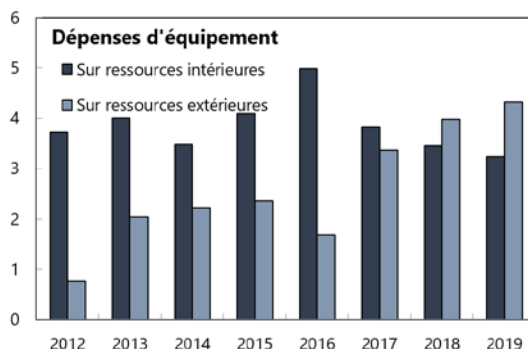
L'accroissement de la mobilisation des recettes...



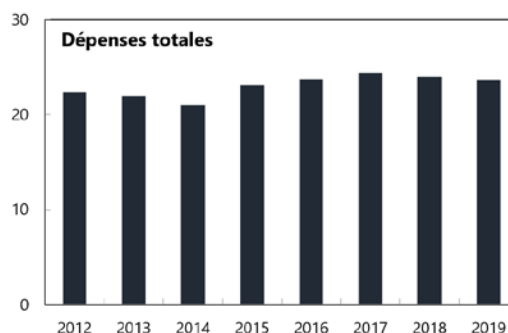
... et la maîtrise des dépenses courantes...



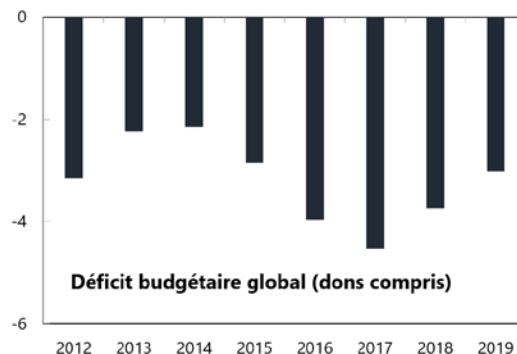
... créeront une marge pour les dépenses d'investissement...



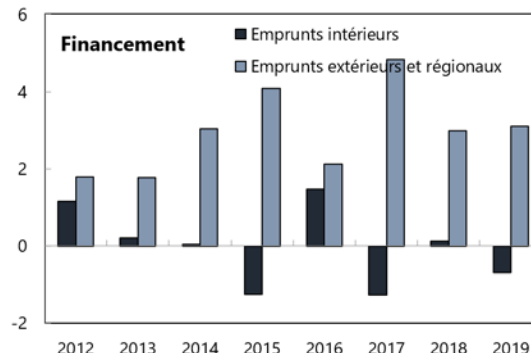
... tout en stabilisant le montant total des dépenses...



... et en résorbant progressivement le déficit budgétaire...



... essentiellement financé par des emprunts extérieurs et régionaux.



Sources : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

17. La réduction de la pauvreté est une priorité fondamentale du Plan national de développement (PND), mais les chocs extérieurs et intérieurs peuvent poser des défis (MPEF ¶ 22). Le PND donne priorité aux investissements visant à améliorer les rendements agricoles, à amplifier les programmes sociaux comme la couverture médicale universelle, la scolarisation universelle des garçons et des filles de 6 à 16 ans et l'électrification rurale, et à favoriser la diversification économique. Or, la chute des cours mondiaux du cacao et la réduction du prix minimum garanti aux producteurs risquent de compromettre les mesures prises par les

autorités pour lutter contre la pauvreté. Étant donné la baisse des recettes du cacao et les paiements exceptionnels qui doivent être versés aux soldats, les dépenses budgétaires en faveur des pauvres devraient fléchir de 0,6 % du PIB en 2017, le gouvernement étant toutefois déterminé à les augmenter en 2018–20 (MPEF ¶ 30). Les autorités ont amorti les conséquences du repli des prix du cacao sur l'économie et la pauvreté en utilisant les deux tiers environ du fonds de stabilisation du cacao (environ 1,25 % du PIB) pour subventionner les prix garantis aux producteurs jusqu'à mars 2017, et en diminuant les taxes liées au cacao à compter du mois d'avril. À moyen et long termes, l'expansion du programme de transferts monétaires appuyé par la Banque mondiale devrait fournir un filet de protection sociale et les outils pertinents pour combattre la pauvreté.

B. Gestion des finances publiques (GFP) : faire progresser les réformes

18. Les autorités ont bien progressé dans l'exécution du programme de réformes de la gestion des finances publiques. Dans l'objectif de mettre pleinement en œuvre les directives de l'UEMOA en matière de GFP à l'horizon 2019, elles ont mis la dernière main à la nouvelle nomenclature du budget programme et ont présenté au Parlement les grandes lignes d'un nouveau cadre de dépenses à moyen terme destiné à cinq ministères pilotes pour le budget 2017. La mise à niveau du système informatique (SIGIF) est en bonne voie : le nouveau système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP) et son interface avec le système de gestion comptable (ASTER) devraient être mis en service d'ici à la fin de 2017 (MPEF ¶ 43), ce qui permettra d'assurer un suivi plus rigoureux des paiements et d'éliminer progressivement les avances du Trésor qui contournent les procédures ordinaires d'autorisation de dépenses.

19. Les services du FMI saluent l'intention des autorités de renforcer la gestion de l'investissement public (GIP). Suite à une évaluation de la GIP conduite en décembre 2016, les autorités vont améliorer l'élaboration et la présentation du programme pluriannuel d'investissement public (PIP) moyennant : i) l'établissement de manuels de procédures pour renforcer la gestion des projets ; et ii) l'intégration de données relatives aux projets de PPP en cours (MPEF ¶ 44). Une réforme majeure du système de passation de marchés publics prévoit la création de cellules spécialisées au sein des ministères techniques d'ici à la fin de 2017. Sont aussi prévues la mise en œuvre progressive de procédures d'appel d'offres dématérialisées et des révisions du Code des marchés publics relatif aux contrats de concession (MPEF ¶ 45).

20. Les autorités resserrent la surveillance des risques budgétaires liés aux entreprises publiques et aux PPP (MPEF ¶¶ 47 et 50).

- Des contrats de performance vont être signés avec les dirigeants de sept entreprises publiques, dont CI-Énergies, qui supervise le secteur de l'énergie, avant la fin de 2017. Une réorganisation par secteurs stratégiques de la structure responsable de la surveillance des entreprises publiques est en cours afin de permettre aux gestionnaires de portefeuille de suivre les résultats en fonction d'indicateurs prédéfinis. La base de données sur les entreprises publiques, qui regroupe actuellement les informations

relatives au stock de la dette de 19 entreprises, va être développée de manière à y intégrer les informations concernant le service de la dette de douze d'entre elles avant le milieu de l'année 2017.

- Suite aux conseils techniques du FMI sur les risques budgétaires liés aux PPP, les autorités vont : i) passer en revue toutes les conventions de PPP signées par l'État et les entreprises publiques pour évaluer les risques budgétaires ; et ii) mettre en place une base de données sur les PPP (nouveau RS) pour suivre les risques budgétaires dérivant de projets PPP, y compris les engagements conditionnels (sous forme de garantie de recettes minimum par exemple). La révision du cadre juridique et institutionnel régissant les PPP, avec l'aide de la Banque mondiale, constitue un objectif à moyen terme. Le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) comprendra une analyse des risques liés aux PPP.

21. Les services du FMI encouragent les autorités à accélérer l'adoption du Compte unique du Trésor (CUT). Suite à des retards techniques, la phase expérimentale s'est achevée en octobre 2016. Un nouveau calendrier d'exécution devrait permettre le déploiement intégral du système de gestion du CUT d'ici à la fin de 2018 (MPEF ¶ 51). Dans l'intervalle, les services du FMI ont conseillé aux autorités de procéder à la clôture des comptes ouverts auprès des banques commerciales afin de centraliser les mouvements de trésorerie et d'améliorer la gestion des liquidités.

C. Politique de gestion de la dette : préserver la viabilité

22. Le resserrement de la politique monétaire régionale a augmenté le coût du financement et réduit la liquidité du marché régional de la dette. En décembre 2016, la BCEAO a porté son taux de guichet de prêt marginal de 3,5 % à 4,5 %, ce qui a élargi l'écart entre le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations de refinancement et le taux du guichet de prêt marginal pour le porter à 200 points de base. En parallèle, la BCEAO a plafonné l'accès des banques au refinancement à deux fois leurs fonds propres. En mars 2017, la banque centrale a toutefois partiellement assoupli sa politique en ramenant de 5 % à 3 % le taux de réserves obligatoires sur les dépôts bancaires.

23. Les autorités préparent actuellement une émission euro-obligataire et conduisent des opérations de gestion de passifs pour lisser le calendrier d'échéances de la dette. Elles prévoient une émission d'obligations à long terme libellées en dollars et une émission d'obligations à moyen terme libellées en euro, le remboursement du principal étant réparti dans les deux cas sur un petit nombre d'années. Le produit des émissions servira en partie à racheter les titres de dette extérieure arrivant à échéance en 2024 et en 2032. Cette stratégie devrait financer le déficit budgétaire et lisser l'échéancier de remboursement des euro-obligations existantes, évitant ainsi la concentration d'échéances au milieu des années 2020 (MPEF ¶¶ 39–40). Le risque de surendettement extérieur de la Côte d'Ivoire restera modéré (voir la mise à jour de l'Analyse de viabilité de la dette et le tableau 1 du Protocole d'accord technique).

24. Dans ce contexte, les services du FMI se félicitent des mesures prises par les autorités pour rehausser l'efficacité des opérations de gestion de la dette. Les autorités procèdent actuellement à la restructuration opérationnelle de la Direction de la dette publique (fusion des unités de la dette extérieure et de la dette intérieure). Elles consolident par ailleurs les opérations de gestion de la trésorerie et mettent en place un réseau d'intervenants sur le marché primaire pour promouvoir l'émission et la négociation sur le marché secondaire de titres de dette publique libellés en francs CFA émis sur le marché régional (MPEF ¶ 41).

D. Secteur financier : remédier aux vulnérabilités

25. Le système bancaire demeure généralement robuste, et l'expansion du crédit ralentit pour revenir à un rythme plus soutenable. La croissance du crédit à l'économie devrait décélérer pour s'établir aux environs de 14–15 % en 2017–19, taux globalement compatible avec le taux projeté de croissance annuelle du PIB réel (tableau 4). La normalisation du rythme d'expansion du crédit à un niveau soutenable tient à la fois à la baisse des réserves de fonds propres et au durcissement de la politique de la BCEAO. À la fin de 2016, le ratio de fonds propres moyen du système bancaire se situait à 8,0 % (conformément au minimum réglementaire). Si la plupart des banques se sont déjà conformées au nouveau ratio minimum de 10 milliards de FCFA, avant la date butoir de mi-2017, une application plus rigoureuse des normes de fonds propres s'impose pour quatre banques de plus petite taille. La proportion de prêts improductifs a reculé à 9 % à la fin de 2016, dont plus des deux-tiers sont couverts par des provisions (tableau 5).

26. Les autorités s'emploient à remédier aux éléments de fragilité persistants des banques publiques :

- Un plan de recapitalisation de la caisse nationale d'épargne, la CNCE, présenté à la Commission bancaire régionale à la mi-2016, prévoit, outre la recapitalisation qui sera financée par le budget central, des mesures dont l'application incombera à la banque elle-même. Un transfert budgétaire d'environ 0,1 % en 2016 et un autre transfert, moins important, prévu en 2017–18, assurent sa liquidité et couvrent ses pertes d'exploitation. Néanmoins, la vente de terrains dont la banque est propriétaire et le recouvrement des créances improductives envisagés ne se sont pas encore concrétisés. Les autorités prévoient d'achever la recapitalisation de la banque en 2018 (MPEF ¶ 55).
- La conversion d'une partie des titres de créance publics non transférables détenus par la BNI, la banque publique d'investissement, en titres négociables a renforcé la position de liquidité de l'établissement (RS pour la fin de 2016).
- Les participations de l'État dans deux banques publiques de moindre importance sont en cours de privatisation (MPEF ¶ 54).

E. Réformes structurelles : améliorer le climat des affaires

Réforme des entreprises publiques

27. Les autorités ont mis en œuvre une stratégie en vue de rétablir la viabilité financière de la Société ivoirienne de raffinage (SIR) mais la restructuration de la dette de l'entreprise a pris du retard. Le gouvernement a approuvé la stratégie de restructuration de la dette de la SIR (d'environ 1,75% du PIB) en octobre 2016, mais le choix de l'établissement financier et la mise en place du nouvel emprunt à long terme garanti par l'État ont pris plus de temps que prévu. L'opération devrait être terminée en décembre 2017 (nouveau RS). Étant donné l'aggravation de la situation de trésorerie et de la situation financière de l'entreprise, dont les dettes et le passif atteignaient 2 % du PIB à la fin de 2016, les services du FMI ont conseillé aux autorités d'achever le plan de restructuration dans les temps.

28. Les autorités progressent dans la restructuration d'autres grandes entreprises publiques (MPEF ¶¶ 58-59). Elles suivent de près celles de la Société nationale d'opérations pétrolières (PETROCI) et de la Société des transports abidjanais (SOTRA). Malgré la fragilité de leur situation de trésorerie et de leur situation financière, ces deux entreprises devaient afficher un résultat net positif en 2016, après avoir enregistré un déficit en 2015. Air Côte d'Ivoire devrait progressivement améliorer sa rentabilité grâce à la mise en œuvre du plan d'entreprise révisé pour 2017–22. Le rapport semestriel sur sa situation financière doit être soumis au ministre du Budget avant la fin de juin 2017 (RS).

Améliorer le climat des affaires

29. Les réformes en cours devraient améliorer le climat des affaires. Les autorités ont entrepris de simplifier les formalités administratives avec la création d'un formulaire fiscal unique et la mise en œuvre progressive de la télédéclaration fiscale. Le cadastre électronique a été déployé et les informations relatives aux permis de construire sont disponibles en ligne (MPEF ¶ 21). L'étude du Code des investissements (RS) sera achevée fin septembre, et non fin juin comme précédemment prévu. Les autorités vont asseoir le cadre réglementaire du secteur financier en créant un organisme spécialisé afin d'accroître la transparence et de mieux gérer les plaintes des usagers des services financiers, et en renforçant l'opérationnalité du Bureau d'information et de crédit (MPEF ¶ 57). Dans les prochaines années, elles prévoient d'autres réformes administratives visant à favoriser la création d'entreprises, à encourager le commerce frontalier, à renforcer l'exécution des contrats, et à améliorer le règlement de l'insolvabilité (MPEF ¶ 64). En ce qui concerne le renforcement de la gouvernance, elles prévoient les mesures suivantes : i) contrôle des marchés publics ; ii) intensification de la lutte contre la corruption ; et iii) promotion de l'intégrité, de la transparence et de la redevabilité publiques.

Réformes du secteur de l'électricité

30. Les autorités sont conscientes de la nécessité d'assurer la viabilité financière du secteur énergétique. Si ce dernier présente des perspectives globalement encourageantes, il a

accumulé envers les producteurs privés d'électricité et de gaz naturel des arriérés et des passifs estimés à 1,1 % du PIB, provenant pour la plupart du secteur public et de clients étrangers. Pour apurer ces arriérés, les autorités sont déterminées à i) régler les factures impayées de l'administration centrale et mettre en œuvre un plan d'apurement des arriérés des établissements publics et des collectivités locales ; et ii) faciliter l'exécution d'un programme d'apurement des arriérés des entreprises publiques, en coordination avec la Banque mondiale. Suite aux manifestations publiques qui ont eu lieu l'an dernier, les autorités ont décidé de suspendre la hausse des tarifs de l'électricité de janvier 2016. Même sans augmentation tarifaire, le résultat d'exploitation net du secteur en 2016, comptabilisé en droits constatés, a été légèrement excédentaire (5,3 milliards FCFA) et devrait ultérieurement s'améliorer grâce aux nouveaux tarifs à l'exportation, à l'augmentation de l'offre et de l'utilisation du gaz naturel (les centrales à cycle combiné d'AZITO et CIPREL sont maintenant entièrement opérationnelles), et à la mise en exploitation de nouveaux projets hydroélectriques. Les autorités se sont engagées à reprendre les ajustements tarifaires à compter de la mi-2017 (nouveau RS) pour assurer la viabilité financière à long terme du secteur (MPEF ¶ 60).

Renforcement de l'appareil statistique

31. Avec l'appui de l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires du développement, les autorités s'emploient à remédier aux insuffisances du système d'établissement et de diffusion de statistiques économiques. Pour améliorer la fiabilité et la régularité de la production de statistiques, elles renforcent les ressources humaines et matérielles de sept ministères. Les nouvelles enquêtes fondées sur le recensement agricole et l'analyse des déclarations financières administratives devraient améliorer les statistiques à haute fréquence. Les autorités ont pour objectif de finaliser les travaux sur le changement de l'année de base et de mettre en œuvre le système de comptes nationaux 2008 en 2018. Les services du FMI les encouragent à parachever la mise en service du Système général de diffusion des données amélioré en mettant à la disposition du public la Page nationale récapitulative des données (PNRD)—installée en avril 2016 avec l'appui de l'assistance technique du FMI (MPEF ¶ 67).

32. Les comptes nationaux trimestriels (CNT) devraient être publiés au deuxième semestre de 2017. L'absence d'indicateurs à haute fréquence fiables et des divergences par rapport aux comptes nationaux annuels publiés ont jusqu'à présent retardé la diffusion des CNT. Grâce à l'appui constant de l'AFRITAC Ouest, les capacités humaines ont été renforcées, et l'Institut national de la statistique (INS) prévoit de les publier en octobre 2017.

33. Malgré des progrès satisfaisants, la présentation des opérations budgétaires selon la norme MFSP 2001 est retardée. En raison de problèmes de capacités et d'un remaniement d'équipe, la conversion des états financiers de l'administration centrale à la norme MFSP 2001 GFSM n'est pas achevée. L'élargissement du périmètre budgétaire aux entités extrabudgétaires, qui améliorerait la transparence et le suivi des opérations quasi-budgétaires, a été reporté à 2018 (MPEF ¶ 52).

MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT

34. Conditionnalité. Le programme fait l'objet de revues semestrielles (tableau 8b) fondées sur des critères de performance quantitatifs (CP), des repères indicatifs (RI) et de repères structurels (RS) (MPEF, tableaux 1 et 2). Les services du FMI sont favorables à la demande des autorités de modifier les critères de performance relatives au solde budgétaire global, au financement intérieur net et aux nouveaux emprunts extérieurs fixés pour la fin juin 2017. Les CP modifiés sont compatibles avec les projections budgétaires révisées, qui tiennent compte des retombées des chocs défavorables et d'ajustements fondamentaux, ainsi que du remplacement de sources de financement intérieures et régionales par des sources extérieures. De nouveaux critères de performance sont proposés pour la fin décembre 2017. Les CP et les RI sont définis dans le Protocole d'accord technique.

35. Augmentation de l'accès aux ressources du FMI. Les services du FMI appuient la demande des autorités relative à une augmentation de l'accès, correspondant à 25 % de la quote-part, au titre des accords FEC et MEDC (dont 8,33 % pour l'accord FEC et 16,67 % pour l'accord MEDC), laquelle serait uniformément répartie sur les six revues restantes (tableaux 8a, 8b). Cette opération porterait l'accès total au titre du programme à 100 % de la quote-part et permettrait au pays de satisfaire à ses besoins de financement extérieur actuels et futurs. L'accroissement des besoins de financement tient aux répercussions du choc défavorable des termes de l'échange – par rapport au programme – qui devraient porter le déficit courant de 2017 à 3,8 % du PIB, contre 1,1 % du PIB en 2016. Avec cette augmentation, les financements du FMI couvriront les deux tiers environ du déficit de financement résiduel de la balance des paiements au cours de la période 2017–19, après l'émission euro-obligataire prévue. Les apports de sources bilatérales et multilatérales viendront combler le reste du déficit.

36. Le programme est entièrement financé. Les besoins de financement des douze prochains mois devraient être couverts par une combinaison d'emprunts extérieurs, de concours des bailleurs de fonds et de financements du FMI. En juin 2017, le pays prévoit de lever un milliard de dollars EU environ sur le marché euro-obligataire, somme qui couvrira une bonne part des besoins de financement de l'année et allégera les pressions sur le marché obligataire régional. Le déficit de financement projeté pour le reste de l'année 2017 sera couvert par l'appui budgétaire de la Banque mondiale (75 milliards de FCFA), l'UE (19 milliards de FCFA), la BAD (21 milliards de FCFA) et un prêt souverain de la France (23 milliards de FCFA). Le déficit résiduel de 0,7 % du PIB sera couvert par les décaissements du FMI au titre des accords triennaux FEC et MEDC qui représentent un total de 193,57 millions de DTS (29,76 % de la quote-part), dont 64,52 millions de DTS (9,92 % de la quote-part) au titre de la FEC et 129,05 millions de DTS

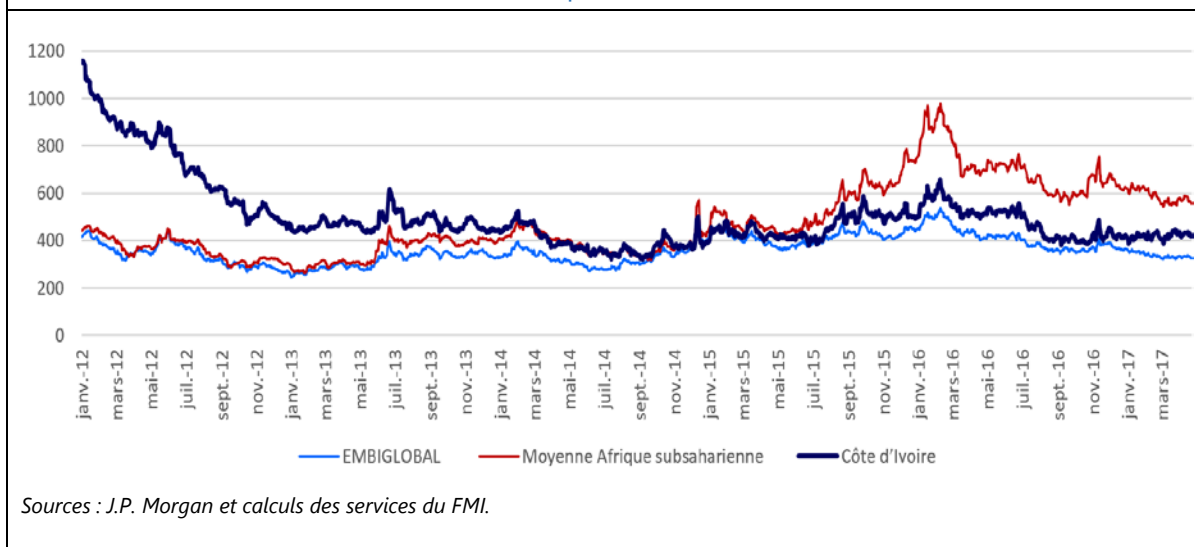
(19.84 %) au titre du MEDC (tableau 8b)². Les financements devraient rester suffisants sur toute la durée du programme du fait que la Côte d'Ivoire continue d'intervenir sur les marchés obligataires régionaux et internationaux, et bénéficie en outre de concours des bailleurs de fonds.

37. Les risques pour l'exécution du programme sont gérables si l'on suppose une conjoncture internationale stable et la poursuite de politiques avisées, et si la capacité à rembourser le FMI est jugée suffisante. Cela s'explique par les bons antécédents établis lors de l'exécution du programme 2012–15 financé par le FMI et les nouvelles mesures d'ajustement des politiques acceptées par les autorités dans le cadre de la présente revue. Les risques pour l'exécution du programme pourraient croître en cas de dégradation de la conjoncture extérieure ou d'une intensification des tensions sociales sur le plan intérieur. Il faudrait alors remanier en profondeur les politiques macroéconomiques, en concertation avec les services du FMI, pour assurer le bon déroulement du programme. La capacité à rembourser le FMI est jugée adéquate (tableau 7), ce qui concorde avec les perspectives favorables de croissance économique.

38. La Côte d'Ivoire devrait conserver un accès au marché de la dette extérieure. Les conditions actuelles du marché lui sont favorables. D'après l'indice mondial EMBI de J.P. Morgan, l'écart de rendement entre les obligations ivoiriennes et les titres du Trésor américain pour des échéances comparables était de 418 points de base à la fin avril, contre un écart moyen de 555 points de base pour les principaux pays d'Afrique subsaharienne (graphique 5). La stratégie de gestion de la dette des autorités permettra de parer à une hausse excessive du service de la dette extérieure du pays due à la concentration des échéances ou à une appréciation du dollar EU.

² Avec un RNB par habitant de 1.410 dollars EU pour l'exercice 2015, supérieur au seuil opérationnel de l'IDA (1.185 dollars EU), la Côte d'Ivoire est considérée comme un pays susceptible de bénéficier de financement mixte, car elle est admissible à la fois aux concours concessionnels et non concessionnels du FMI.

Graphique 5. Côte d'Ivoire : Écarts de rendement des obligations souveraines, 2012–17
(en points de base)



39. Évaluation des sauvegardes. L'analyse conduite en 2013 par la banque centrale régionale de l'UEMOA, la BCEAO, a constaté que l'environnement de contrôle restait solide. Toutes les recommandations faisant suite à l'évaluation ont été mises en œuvre³.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

40. La conjoncture extérieure porteuse, la stabilité intérieure, et les réformes structurelles ont favorisé une croissance vigoureuse ces cinq dernières années, mais le niveau de pauvreté demeure élevé. Le PIB réel a progressé d'environ 9 % en moyenne entre 2012 et 2016. Malgré la croissance économique soutenue et l'objectif de réduction de pauvreté visé dans le PND, le taux de pauvreté reste élevé.

41. Dans un climat de chocs extérieurs et de troubles nationaux, les perspectives économiques se sont dégradées mais demeurent encourageantes étant donné la diversification de l'économie et la poursuite des réformes structurelles. Malgré le repli des cours du cacao, l'agriculture devrait globalement bénéficier cette année de conditions météorologiques propices. La croissance devrait rester dynamique dans les secteurs des industries extractives et des services, soutenue par des niveaux robustes de consommation et d'investissement privés. Des risques pèsent sur elle, mais ils sont gérables, et essentiellement liés à de possibles fluctuations négatives des prix d'exportation et à des tensions socioéconomiques intérieures.

42. Le programme appuyé par le FMI concourt à la réalisation des objectifs de croissance des autorités en les aidant à vaincre les obstacles qui empêchent d'assurer la viabilité de la balance des paiements et une croissance inclusive. Il contribue à consolider la

³ Voir *IMF Country Report* n°16/383, ¶ 40.

stabilité macroéconomique, à diminuer les risques de financement extérieurs et à dynamiser à la fois l'aide publique au développement et les financements privés. Il amortira ainsi les retombées des chocs négatifs et limitera la diminution des dépenses en faveur des pauvres à 0,6 % du PIB en 2017. Les services du FMI soulignent la nécessité d'augmenter les dépenses dans ce domaine en 2018 et par la suite.

43. L'augmentation des recettes budgétaires et la rationalisation des dépenses sont indispensables pour mener à bien l'assainissement budgétaire programmé. Les chocs extérieurs et intérieurs se sont traduits par des pertes de recettes définitives et ont accru les dépenses budgétaires. Pour procéder au rééquilibrage budgétaire programmé, les autorités se sont judicieusement engagées à adopter de nouvelles mesures en matière de recettes et à procéder à des coupes budgétaires. Ces mesures sont indispensables à la création d'un volant budgétaire qui permettra de faire face aux revendications légitimes en faveur d'une amélioration des conditions de vie dans une économie en plein essor.

44. Des pratiques prudentes de gestion de la dette et des finances publiques, associées à la réforme des entreprises publiques, permettront d'assurer la viabilité de la dette. Le recours aux financements extérieurs en vue de combler le déficit budgétaire doit éviter toute concentration des échéances, susceptible d'accroître considérablement le service de la dette. Des pratiques prudentes de gestion de la dette s'imposent pour lisser l'échéancier du service de la dette à long terme et préserver le classement de la Côte d'Ivoire en tant que pays exposé à un risque modéré de surendettement. La réforme des entreprises publiques, dont l'endettement total était estimé à 3,5 % du PIB à la fin de 2016, est tout aussi importante pour la viabilité de la dette.

45. L'accumulation de passifs quasi-budgétaires dans le secteur énergétique est source d'inquiétude. Les retards enregistrés dans la restructuration des dettes et arriérés de la SIR contribuent à une accumulation de ses obligations. Le règlement des arriérés de paiement du secteur de l'électricité et l'adoption de mesures l'autorisant à recouvrer intégralement ses coûts sont les conditions fondamentales qui permettront d'assurer son bon fonctionnement et sa capacité à attirer des investissements privés.

46. L'instauration d'une croissance vigoureuse, durable et inclusive appellera de nouvelles mesures pour améliorer le climat des affaires et des investissements publics ciblés. Étant donné le tassement de la croissance de la productivité due au rattrapage post-conflit, le rôle de l'investissement privé à l'appui d'une croissance élevée devrait encore gagner en importance. Dans ce contexte, les services du FMI accueillent favorablement les réformes structurelles engagées par les autorités pour améliorer le climat des affaires et leur engagement à assainir la situation financière de secteurs stratégiques (électricité, banques et raffinage de pétrole). Des investissements publics prioritaires dans les zones rurales favoriseraient une croissance plus inclusive.

47. La poursuite des efforts en vue d'améliorer la qualité et la diffusion des statistiques économiques servirait l'élaboration des politiques et l'investissement privé. Les faiblesses notoires des indicateurs à haute fréquence et les discordances avec les comptes nationaux annuels publiés compliquent l'évaluation de la situation économique. Les services du FMI

encouragent les autorités à accélérer les travaux en cours en vue d'améliorer les statistiques, notamment le renforcement de la collecte de données (relatives aux recettes de l'agriculture de subsistance et des entreprises), le perfectionnement des méthodes et des processus de diffusion en vigueur, et la publication de comptes nationaux trimestriels.

48. Les services du FMI appuient la demande des autorités en faveur d'une augmentation de l'accès au titre des accords FEC et MEDC pour un montant de 162,6 millions de DTS (25 % de la quote-part) et la modification des critères de performance pour la fin juin 2017. Cette augmentation porterait le montant total de l'accès au titre des accords à 650,40 millions de DTS (100 % de la quote-part). La lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joints énoncent des mesures appropriées pour atteindre les objectifs du programme. La capacité à rembourser le FMI est adéquate, et les risques pour l'exécution du programme sont gérables compte tenu des solides antécédents établis par les autorités.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs économiques, 2014–20

	2014	2015	2016		2017		2018	2019	2020	
			Est.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Projections		
	(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national										
PIB à prix constants	8,8	8,9	7,9	7,7	7,9	7,1	7,2	7,1	6,7	
Déflateur du PIB	3,9	1,8	1,0	1,4	1,4	2,4	1,7	1,8	1,9	
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	0,4	1,2	1,0	0,7	1,5	2,0	2,0	2,0	2,0	
Secteur extérieur (base FCFA)										
Exportations, f.o.b., à prix courants	7,7	8,2	3,3	-9,1	12,2	4,6	7,9	9,4	10,9	
Importations, f.o.b., à prix courants	0,5	12,6	7,3	-14,0	14,9	16,9	4,6	9,5	10,5	
Volume des exportations	3,0	6,8	3,1	-10,0	6,2	7,5	5,1	9,6	6,7	
Volume des importations	4,2	19,7	10,2	5,8	8,8	11,5	7,4	9,1	10,6	
Termes de l'échange (détérioration -)	4,6	15,7	2,8	21,1	0,1	-10,7	0,6	-0,5	3,2	
Taux de change nominal effectif	2,6	-3,9	...	1,2	
Taux de change réel effectif (dépréciation -)	1,0	-4,4	...	0,2	
Opérations du gouvernement central										
Recettes totales et dons	8,4	18,9	11,7	6,6	11,3	10,2	11,3	11,1	10,2	
Dépenses totales	8,4	21,8	16,7	12,2	9,5	12,8	7,3	7,5	9,8	
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)									
Monnaie et crédit										
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	16,1	18,8	10,7	12,1	14,3	12,9	12,3	12,4	11,2	
Avoir extérieurs nets	4,1	3,2	0,3	-2,4	4,7	4,1	1,8	2,9	2,1	
Avoir intérieurs nets	12,0	15,6	10,4	14,5	9,6	8,8	10,6	9,5	9,1	
dont: public	3,4	-0,7	1,7	5,3	1,4	-0,5	1,5	0,5	0,8	
dont: privé	11,2	16,0	8,6	9,1	8,2	9,3	9,1	9,0	8,3	
Crédit à l'économie (pourcent)	21,7	29,6	14,7	15,4	13,4	15,3	14,6	14,2	12,9	
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Opérations du gouvernement central										
Recettes totales et dons	18,9	20,2	20,7	19,9	21,1	20,2	20,6	20,9	21,1	
Recettes totales	17,1	18,8	19,1	18,5	19,6	18,7	19,0	19,2	19,5	
Dépenses totales	21,0	23,1	24,7	23,8	24,8	24,8	24,4	24,0	24,1	
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-2,2	-2,9	-4,0	-4,0	-3,7	-4,5	-3,7	-3,0	-3,0	
Solde primaire de base ^{1/}	-0,5	-0,4	-1,6	-1,9	0,1	-0,8	0,8	1,8	1,0	
Investissement brut	16,7	18,2	19,3	19,6	20,2	20,2	21,3	22,4	23,8	
Gouvernement central	7,0	7,9	7,5	8,3	7,8	8,8	9,1	9,3	9,7	
Secteur non gouvernemental	9,7	10,3	11,9	11,4	12,4	11,4	12,2	13,1	14,2	
Epargne intérieure brute	21,5	21,7	20,1	22,3	20,7	19,7	21,4	22,5	24,1	
Gouvernement central	2,3	2,9	2,6	2,2	3,6	2,1	3,1	3,8	4,3	
Secteur non gouvernemental	19,2	18,7	17,5	20,1	17,1	17,6	18,3	18,7	19,8	
Epargne nationale brute	18,1	17,5	17,3	18,5	17,7	16,4	18,3	19,4	21,1	
Gouvernement central	3,5	3,6	3,0	2,5	4,2	2,7	3,7	4,5	4,9	
Secteur non gouvernemental	14,6	14,0	14,3	16,0	13,5	13,7	14,6	14,9	16,2	
Secteur extérieur										
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	1,4	-0,6	-2,0	-1,1	-2,5	-3,8	-3,0	-3,0	-2,7	
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	-0,3	-2,1	-3,7	-2,5	-4,0	-5,3	-4,6	-4,6	-4,3	
Solde global	0,1	0,0	-0,3	-1,1	1,0	0,2	-0,2	0,4	0,6	
Dettes du secteur public										
Dettes publiques totales	44,8	47,8	48,3	48,5	47,9	48,7	47,4	46,4	44,5	
Dettes publiques totales, (excl. C2D)	36,2	40,5	42,4	42,5	43,2	43,9	43,7	43,6	42,5	
Dettes publiques extérieures	26,8	29,8	28,9	28,6	28,2	31,6	31,2	31,0	29,9	
Dettes publiques extérieures, C2D exclu	18,3	22,5	23,0	22,6	23,5	26,8	27,5	28,2	27,9	
Service dû sur la dette publique extérieure (milliards de FCFA)	324	412	477	481	523	575	670	732	733	
Pourcentage des exportations de biens et services	4,7	5,6	6,3	7,1	6,1	8,2	8,8	8,8	8,0	
Pourcentage des recettes de l'Etat	10,8	11,3	11,9	12,4	11,6	13,5	14,2	14,0	12,7	
Pour mémoire:										
PIB nominal (milliards de FCFA)	17.461	19.363	21.102	21.146	23.069	23.198	25.308	27.596	30.019	
Taux de change nominal (FCFA/dollars E.U., moyenne annuelle)	494	591	...	593	
PIB aux prix du marché (milliards dollars E.U.)	35,4	32,8	35,9	35,7	39,7	37,6	40,9	44,6	48,5	
Population (million)	23,1	23,7	24,3	24,3	25,0	25,0	25,6	26,3	27,0	
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	756	817	867	869	924	929	988	1.050	1.114	
PIB nominal par habitant (dollars E.U.)	1.531	1.381	1.477	1.466	1.589	1.505	1.595	1.696	1.799	
Croissance du PIB réel par habitant (pourcent)	6,2	6,3	5,3	5,1	5,3	4,5	4,6	4,5	4,1	
Taux de pauvreté (pourcent)	...	46,3	

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Balance des paiements, 2014–20
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2017		2018		2019	2020
				Est.	Est.	Prog.	Proj.		
Solde des transactions courantes	252	-119	-235	-574	-879	-636	-765	-815	-824
Solde des transactions courantes (dons exclus)	-52	-401	-528	-917	-1.222	-1.033	-1.161	-1.267	-1.303
Balance commerciale	1.915	1.874	1.953	1.843	1.512	1.948	1.795	1.957	2.191
Exportations, f.o.b.	6.411	6.938	6.308	8.021	6.600	8.885	7.119	7.787	8.632
<i>dont</i> : cacao	2.289	3.031	2.740	3.027	2.306	3.067	2.432	2.462	2.490
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	1.544	1.121	785	1.479	1.068	1.602	1.030	1.069	1.129
Importations, f.o.b.	4.496	5.064	4.355	6.178	5.088	6.936	5.324	5.830	6.441
<i>dont</i> : pétrole brut	1.676	1.196	906	1.607	1.313	1.796	1.400	1.473	1.564
Services (net)	-1.068	-1.194	-1.396	-1.719	-1.624	-1.837	-1.772	-1.932	-2.101
Revenu primaire (net)	-449	-596	-620	-661	-704	-726	-742	-809	-867
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	94	152	177	210	206	229	253	241	308
Revenu secondaire (net)	-145	-204	-173	-38	-63	-21	-46	-31	-47
Administration publique	124	98	292	343	343	397	396	452	478
Autres secteurs	-270	-302	-465	-381	-406	-418	-443	-483	-525
Compte de capital et compte d'opérations financières	-212	157	1	801	935	904	721	927	991
Compte d'opérations financières (excl. financement exceptionnel)	-351	0	-128	674	801	778	586	793	857
Investissements directs étrangers	209	284	358	761	428	887	594	730	885
Investissements de portefeuille (net)	93	-13	-38	23	-98	25	75	78	30
Acquisition d'avoirs financiers	-2	-13	-38	1	-100	1	77	79	31
Souscription d'engagements	95	0	1	22	2	25	-1	-1	-1
Autres investissements (net)	-652	-270	-447	-110	471	-134	-83	-15	-58
Officiel, net	382	675	-21	277	958	338	404	513	426
Prêts projets	249	328	262	586	586	667	759	891	779
Autres prêts	357	585	0	0	690	0	0	0	0
Amortissements dus de l'administration publique	-226	-231	-270	-296	-303	-316	-341	-364	-339
Acquisition nette d'avoirs financiers	-12	-13	-14	-13	-14	-13	-14	-14	-14
Nonofficiel, net	-1.035	-945	-427	-387	-488	-472	-487	-528	-484
Erreurs et omissions	-27	-39	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	13	-1	-234	227	56	268	-44	112	167
Financement	-13	1	234	-227	-56	-268	44	-112	-167
Réserves de réserve, y/c position de réserve au FMI	-13	1	234	-410	-356	-458	-168	-310	-247
Compte des opérations	-96	-51	210	-346	-293	-375	-86	-225	-161
FMI (net)	83	52	23	-63	-63	-82	-82	-85	-86
Décaissements	87	81	57
Remboursements	-3	-29	-34	-63	-63	-82	-82	-85	-86
Ecart de financement	0,0	0,0	0,0	183,0	299,9	189,4	212,6	197,9	80,1
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	69,2	138,2	75,9	50,6	35,9	...
Ecart résiduel	113,8	161,7	113,5	162,0	162,0	...
IMF-FEC ^{1/}	37,9	53,9	37,8	54,0	54,0	...
IMF-MEDC ^{1/}	75,8	107,8	75,7	108,0	108,0	...
Pour mémoire:									
Solde global (% du PIB)	0,4	0,3	-0,3	1,0	1,0	1,1	1,1	0,7	0,2
Solde des transactions courantes (% du PIB)	1,4	-0,6	-1,1	-2,5	-3,8	-2,5	-3,0	-3,0	-2,7
Solde des transactions courantes, n/c official transfers (% du PIB)	-0,3	-2,1	-2,5	-4,0	-5,3	-4,1	-4,6	-4,6	-4,3
Balance commerciale (% du PIB)	11,0	9,7	9,2	8,0	6,5	7,7	7,1	7,1	7,3
Réserves officielles brutes (stock - fin de période)	1.559	1.791	1.552	2.208	1.798	2.653	2.019	2.377	2.627
(pourcentage de la masse monétaire)	11,0	9,7	7,6	10,9	8,2	11,7	8,5	9,0	9,4
UEMOA - Réserves officielles brutes (milliards de dollars E.U.)	13,0	12,4	10,8
(pourcentage de la masse monétaire)	86,6	74,7	57,9
(mois d'importation de biens et services de l'UEMOA)	4,6	4,5	3,7
PIB nominal (milliards de FCFA)	17.461	19.363	21.146	23.068,7	23.198	25.344	25.308	27.596	30.019
Taux de change (FCFA/US\$) moyenne	493,6	591,2	592,8
Taux de change (FCFA/US\$) fin de période	540,3	602,5	622,3

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale qui remet un crédit équivalent en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–19
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2015	2016		2017		2018		2019	
	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Rev.prog.	Prog.	Rev.prog.	Prog.	Rev.prog.
Recettes totales et dons	3.916,8	4.375,8	4.176,6	4.868,1	4.603,1	5.417,6	5.121,2	5.954,3	5.688,5
Recettes totales	3.634,6	4.022,6	3.884,2	4.525,0	4.260,0	5.020,1	4.724,7	5.501,6	5.236,9
Recettes fiscales ^{1/}	2.954,9	3.518,0	3.352,6	3.908,0	3.627,4	4.344,2	4.057,2	4.809,7	4.558,5
Impôts non pré-affectés	2.954,9	3.318,2	3.197,7	3.711,8	3.435,5	4.133,3	3.849,5	4.581,5	4.330,2
Impôts directs	788,4	861,5	851,9	972,5	964,7	1.116,1	1.092,1	1.220,2	1.253,5
Impôts indirects ^{2/}	2.166,5	2.456,7	2.345,8	2.739,3	2.470,7	3.017,3	2.757,5	3.361,3	3.076,7
Impôts pré-affectés ^{1/}	...	199,8	154,9	196,2	191,9	210,9	207,7	228,3	228,3
Recettes non fiscales	679,8	504,6	531,6	617,0	632,7	675,9	667,5	691,9	678,4
Dons, dont	282,2	353,2	292,4	343,1	343,1	397,5	396,4	452,6	451,6
Projets	128,6	105,6	105,9	195,5	195,5	248,9	248,9	304,0	304,0
Dépenses totales ^{3/}	4.469,8	5.215,3	5.014,6	5.710,3	5.655,1	6.272,5	6.069,3	6.784,2	6.522,7
Dépenses courantes	3.222,7	3.643,2	3.606,2	3.904,4	3.986,2	4.173,7	4.189,3	4.508,8	4.433,2
Salaires et traitements	1.331,6	1.434,0	1.400,8	1.508,1	1.508,1	1.582,8	1.601,3	1.667,5	1.686,0
Prestations de sécurité sociale	255,4	275,6	260,7	305,6	325,2	336,0	338,4	368,0	351,9
Subventions et autres transferts courants ^{2/}	414,7	357,9	385,8	421,4	418,0	463,3	438,9	507,5	457,6
Autres dépenses courantes	814,8	933,5	931,0	1.030,3	999,4	1.127,9	1.094,3	1.235,7	1.169,0
Depenses correspondantes aux impôts pré-affectés ^{3/}	...	183,3	138,4	162,8	153,1	179,0	170,0	195,9	186,0
Dépenses liées à la crise ^{4/}	108,7	108,3	129,4	41,8	148,8	5,0	5,0	5,0	5,0
Intérêts dus	297,5	350,6	360,1	434,4	433,6	479,7	541,3	529,2	577,5
Dettes intérieure	145,3	180,8	183,2	224,5	227,2	250,3	288,6	277,2	336,1
Dettes extérieure	152,2	169,8	177,0	209,9	206,4	229,4	252,7	252,0	241,4
Dépenses d'investissement	1.247,3	1.572,1	1.408,4	1.805,8	1.668,9	2.098,8	1.880,0	2.275,4	2.089,5
Financées sur ressources intérieures	790,9	1.082,4	1.054,0	1.024,2	887,3	1.183,1	872,5	1.246,6	894,8
Financées sur ressources extérieures, dont	456,3	489,6	354,4	781,6	781,6	915,7	1.007,5	1.028,8	1.194,7
Ressources extérieures - Prêts	327,7	384,0	248,4	586,2	586,2	666,8	758,6	724,8	890,7
Solde primaire de base	-68,1	-327,5	-394,9	30,8	-179,8	142,9	204,2	275,4	486,4
Solde global, y/c dons	-553,0	-839,5	-837,9	-842,2	-1.052,0	-855,0	-948,1	-830,0	-834,2
Solde global, n/c dons	-835,2	-1.192,7	-1.130,4	-1.185,3	-1.395,0	-1.252,4	-1.344,6	-1.282,6	-1.285,8
Variation des arriérés intérieurs et fonds en route (n/c service de la dette)	1,5	-25,0	78,9	-25,0	-75,0	-25,0	-50,0	-25,0	-25,0
Solde global (base caisse)	-551,5	-864,5	-759,1	-867,2	-1.127,0	-880,0	-998,1	-855,0	-859,2
Financement	551,5	864,5	759,1	867,2	1.127,0	880,0	998,1	855,0	859,2
Financement intérieur	-241,6	31,8	310,1	15,8	-294,5	159,5	32,1	151,1	-192,8
Financement bancaire (net)	-151,3	75,5	357,4	2,3	-208,7	113,8	-19,1	106,3	-109,4
Financement non bancaire (net)	-90,3	-43,6	-47,3	13,4	-85,9	45,7	51,2	44,8	-83,4
Financement extérieur	793,0	687,0	449,0	668,5	1.121,6	531,0	753,4	515,3	854,0
Financement régional (UEMOA)	16,5	575,1	367,3	378,1	148,3	180,3	335,7	163,6	327,5
Financement étranger (net)	776,5	111,9	81,6	290,3	973,4	350,8	417,7	351,6	526,5
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0,0	145,7	0,0	183,0	299,9	189,4	212,6	188,6	197,9
Financements attendu (n/c FMI)	...	88,5	...	69,2	138,2	75,9	50,6	75,4	35,9
Ecart résiduel/Financement du FMI, don't	...	57,4	...	115,7	161,7	113,5	162,0	113,2	162,0
FMI-FEC ^{5/}	...	19,1	...	38,6	53,9	37,8	54,0	37,7	54,0
FMI-MEDC ^{5/}	...	38,3	...	77,1	107,8	75,7	108,0	75,5	108,0
<i>Pour mémoire:</i>									
PIB nominal	19.363	21.102	21.146	23.069	23.198	25.344	25.308	27.736	27.596
Dettes extérieure (l'administration centrale)	5.772	6.104	6.057	6.504	7.324	6.952	7.897	7.385	8.553
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	1.770	1.998	2.015	2.217	2.070	2.435	2.328	2.634	2.566

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Inclue les impôts pré-affectés à partir de 2016.

^{2/} A partir de 2017, inclue la surcharge du prix du pétrole bénéficiant à la raffinerie nationale, SIR.

^{3/} Inclue les dépenses correspondant aux impôts pré-affectés à partir de 2016.

^{4/} En 2017, inclue les paiements aux militaires de 137 milliards de FCFA.

^{5/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale qui remet un crédit équivalent en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–19
(en %du PIB, sauf indication contraire)

	2015	2016		2017		2018		2019	
	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Rev.prog.	Prog.	Rev.prog.	Prog.	Rev.prog.
Recettes totales et dons	20,2	20,7	19,8	21,1	19,8	21,4	20,2	21,5	20,6
Recettes totales ^{1/}	18,8	19,1	18,4	19,6	18,4	19,8	18,7	19,8	19,0
Recettes fiscales	15,3	16,7	15,9	16,9	15,6	17,1	16,0	17,3	16,5
Impôts non pré-affectés	15,3	15,7	15,1	16,1	14,8	16,3	15,2	16,5	15,7
Impôts directs	4,1	4,1	4,0	4,2	4,2	4,4	4,3	4,4	4,5
Impôts indirects ^{2/}	11,2	11,6	11,1	11,9	10,7	11,9	10,9	12,1	11,1
Impôts pré-affectés ^{1/}	...	0,9	0,7	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Recettes non fiscales	3,5	2,4	2,5	2,7	2,7	2,7	2,6	2,5	2,5
Dons, dont	1,5	1,7	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6
Projets	0,7	0,5	0,5	0,8	0,8	1,0	1,0	1,1	1,1
Dépenses totales ^{3/}	23,1	24,7	23,7	24,8	24,4	24,8	24,0	24,5	23,6
Dépenses courantes	16,6	17,3	17,1	16,9	17,2	16,5	16,6	16,3	16,1
Salaires et traitements	6,9	6,8	6,6	6,5	6,5	6,2	6,3	6,0	6,1
Prestations de sécurité sociale	1,3	1,3	1,2	1,3	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3
Subventions et autres transferts courants ^{2/}	2,1	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,7	1,8	1,7
Autres dépenses courantes	4,2	4,4	4,4	4,5	4,3	4,5	4,3	4,5	4,2
Dépenses correspondantes aux impôts pré-affectés ^{3/}	...	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Dépenses liées à la crise ^{4/}	0,6	0,5	0,6	0,2	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts dus	1,5	1,7	1,7	1,9	1,9	1,9	2,1	1,9	2,1
Dettes intérieure	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0	1,2
Dettes extérieure	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	0,9	0,9
Dépenses d'investissement	6,4	7,5	6,7	7,8	7,2	8,3	7,4	8,2	7,6
Financées sur ressources intérieures	4,1	5,1	5,0	4,4	3,8	4,7	3,4	4,5	3,2
Financées sur ressources extérieures, dont	2,4	2,3	1,7	3,4	3,4	3,6	4,0	3,7	4,3
Ressources extérieures - Prets	1,7	1,8	1,2	2,5	2,5	2,6	3,0	2,6	3,2
Solde primaire de base	-0,4	-1,6	-1,9	0,1	-0,8	0,6	0,8	1,0	1,8
Solde global, y/c dons	-2,9	-4,0	-4,0	-3,7	-4,5	-3,4	-3,7	-3,0	-3,0
Solde global, n/c/ dons	-4,3	-5,7	-5,3	-5,1	-6,0	-4,9	-5,3	-4,6	-4,7
Variation des arriérés intérieurs et fonds en route (n/c service de la dette)	0,0	-0,1	0,4	-0,1	-0,3	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1
Solde global (base caisse)	-2,8	-4,1	-3,6	-3,8	-4,9	-3,5	-3,9	-3,1	-3,1
Financement	2,8	4,1	3,6	3,8	4,9	3,5	3,9	3,1	3,1
Financement intérieur	-1,2	0,2	1,5	0,1	-1,3	0,6	0,1	0,5	-0,7
Financement bancaire (net)	-0,8	0,4	1,7	0,0	-0,9	0,4	-0,1	0,4	-0,4
Financement non bancaire (net)	-0,5	-0,2	-0,2	0,1	-0,4	0,2	0,2	0,2	-0,3
Financement extérieur	4,1	3,3	2,1	2,9	4,8	2,1	3,0	1,9	3,1
Financement régional (UEMOA)	0,1	2,7	1,7	1,6	0,6	0,7	1,3	0,6	1,2
Financement étranger (net)	4,0	0,5	0,4	1,3	4,2	1,4	1,7	1,3	1,9
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0,0	0,7	0,0	0,8	1,3	0,7	0,8	0,7	0,7
Financements attendu (n/c FMI)	...	0,4	...	0,3	0,6	0,3	0,2	0,3	0,1
Ecart résiduel/Financement du FMI, don't	...	0,3	...	0,5	0,7	0,4	0,6	0,4	0,6
FMI-FEC ^{5/}	...	0,1	...	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2
FMI-MEDC ^{5/}	...	0,2	...	0,3	0,5	0,3	0,4	0,3	0,4
Pour mémoire:									
Dettes extérieure (administration centrale)	29,8	28,9	28,6	28,2	31,6	28,2	31,2	27,4	31,0
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	9,1	9,5	9,5	9,6	8,9	9,6	9,2	9,6	9,3

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Inclue les impôts pré-affectés à partir de 2016.

^{2/} A partir de 2017, inclue la surcharge du prix du pétrole bénéficiant à la raffinerie nationale, SIR.

^{3/} Inclue les dépenses correspondant aux impôts pré-affectés à partir de 2016.

^{4/} En 2017, inclue les paiements aux militaires de 137 milliards de CFA.

^{5/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale qui remet un crédit équivalent en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : Situation monétaire, 2013–20

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
				Prel.	Projections			
	(Milliards de francs CFA)							
Avoirs extérieurs nets	1.559	1.785	1.989	1.809	2.155	2.326	2.634	2.884
Banque centrale	1.300	1.559	1.791	1.552	1.798	2.019	2.377	2.627
Banques	259	226	198	257	357	307	257	257
Avoirs intérieurs nets	3.922	4.579	5.573	6.669	7.413	8.423	9.446	10.551
Crédits nets à l'État	1.307	1.490	1.445	1.847	1.800	1.943	1.996	2.098
Banque centrale	646	591	494	527	596	665	733	724
Banques	661	900	951	1.320	1.204	1.278	1.263	1.374
Crédits à l'économie	2.831	3.446	4.467	5.154	5.945	6.812	7.783	8.785
Crédits de campagnes	186	276	390	460	370	389	394	399
Autres crédits (y/c les obligations cautionnées)	2.644	3.171	4.077	4.694	5.575	6.423	7.389	8.386
Autres postes (net) (avoirs = +)	-215	-358	-339	-332	-332	-332	-332	-332
Masse monétaire	5.481	6.364	7.562	8.478	9.568	10.749	12.080	13.435
Circulation fiduciaire hors banques	1.748	1.878	2.138	2.309	2.511	2.820	3.170	3.525
Dépôts	3.679	4.424	5.333	5.973	6.837	7.681	8.632	9.600
Autres dépôts	54	62	91	195	220	248	278	309
Pour mémoire:								
Vitesse de circulation de la monnaie	2,8	2,7	2,6	2,5	2,4	2,4	2,3	2,2
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)							
Avoirs extérieurs nets	0,1	4,1	3,2	-2,4	4,1	1,8	2,9	2,1
Avoirs intérieurs nets	11,5	12,0	15,6	14,5	8,8	10,6	9,5	9,1
Crédits nets à l'État	3,5	3,4	-0,7	5,3	-0,5	1,5	0,5	0,8
Banque centrale	0,3	-1,0	-1,5	0,4	0,8	0,7	0,6	-0,1
Banques	3,3	4,4	0,8	4,9	-1,4	0,8	-0,1	0,9
Crédits à l'économie	10,6	11,2	16,0	9,1	9,3	9,1	9,0	8,3
Masse monétaire	11,6	16,1	18,8	12,1	12,9	12,3	12,4	11,2
	(Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)							
Avoirs extérieurs nets	0,2	14,5	11,4	-9,1	19,1	7,9	13,2	9,5
Avoirs intérieurs nets	16,9	16,7	21,7	19,7	11,2	13,6	12,1	11,7
Crédits nets à l'État	15,3	14,1	-3,0	27,8	-2,5	7,9	2,7	5,1
Banque centrale	2,2	-8,5	-16,4	6,6	13,2	11,5	10,2	-1,3
Banques	31,8	36,1	5,7	38,8	-8,8	6,1	-1,2	8,8
Crédits à l'économie	22,6	21,7	29,6	15,4	15,3	14,6	14,2	12,9
Masse monétaire	11,6	16,1	18,8	12,1	12,9	12,3	12,4	11,2

Sources: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Côte d'Ivoire : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2013–16
(en %)

	2013	2014	2015	2016
Capital aux avoirs pondérés par le risque	9,2	10,1	8,2	8,0
Normes de fonds propres				
Total des crédits/total des actifs	55,4	53,7	55,7	56,2
Concentrations: crédit aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	306,2	293,1	387,9	...
Crédits en souffrance bruts /total des crédits	12,3	11,3	10,6	9,0
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	73,6	77,1	68,6	71,1
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	3,6	2,9	3,8	2,8
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	49,0	28,2	47,0	36,5
Résultats et rentabilité				
Rendement net d'impôt des actifs moyens (rendement net/total des actifs)	1,2
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (rendement net/fonds propres)	17,4
Traitements et salaires/revenu bancaire net	28,9
Liquidité				
Actifs liquides/total des actifs	37,1	49,8	52,0	50,8
Actifs liquides/total des dépôts	50,0	67,5	71,0	73,8
Total des crédits/total des dépôts	82,0	72,8	76,1	81,7

Source: BCEAO.

Tableau 6. Côte d'Ivoire : Besoins de financement extérieur, 2014–19
(en milliards de francs CFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			Est.	Projections		
Besoins de financement extérieur	-1.136	-1.248	-741	-2.053	-1.502	-1.722
Déficit du compte courant (n/c transferts officiels)	-52	-401	-528	-1.222	-1.161	-1.267
Amortissement et acquisition nette d'actifs financiers	-238	-244	-283	-316	-355	-378
Remboursements au FMI	-3	-29	-34	-63	-82	-85
Capitaux privés, net	-747	-523	-106	-159	182	233
Variation des réserves extérieurs nettes (n/c FMI) (-+augmentation)	-96	-51	210	-293	-86	-225
Financement disponible	1.136	1.248	741	1.754	1.290	1.524
Transfers de capitaux	139	156	129	134	135	135
Financement de projets	249	328	262	586	759	891
Eurobond	357	585	0	690	0	0
Décaissements FMI	87	81	57	0	0	0
Transferts officiels	304	98	292	343	396	499
Ecart de financement	0	0	0	-300	-213	-198
Financement attendu	138,2	50,6	35,9
Banque mondiale	75,0	30,0	30,0
BAD	21,0	0,0	0,0
UE	19,2	20,6	5,9
France (prêt souverain)	23,0	0,0	0,0
Ecart résiduel/Financement du FMI ^{1/}	161,7	162,0	162,0
IMF-FEC	53,9	54,0	54,0
IMF-MEDC	107,8	108,0	108,0

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ Les chiffres peuvent ne pas s'additionner exactement en raison des arrondissements.

Tableau 7. Côte d'Ivoire : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2017–25

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Obligations basées sur crédit existant									
(Millions de DTS)									
Principal	57,6	109,6	113,2	112,8	128,1	93,7	69,3	49,8	27,0
Commissions et intérêts) ^{1/}	1,0	1,5	1,5	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1	1,0
Obligations basées sur crédit existant et nouveau^{2/}									
Principal	57,6	109,6	113,2	112,8	133,4	123,8	133,8	143,4	130,3
Commissions et intérêts) ^{1/}	2,1	4,6	6,5	7,2	7,1	6,9	6,3	5,4	4,3
Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau^{2/}									
Millions de DTS	59,6	114,2	119,6	120,0	140,6	130,7	140,1	148,7	134,6
Milliards de FCFA	49,8	95,6	100,1	100,4	117,8	109,9	117,8	125,1	113,2
Pourcentage des recettes totales	1,1	1,9	1,8	1,6	1,7	1,5	1,5	1,4	1,2
Pourcentage des exportations de biens et services	0,7	1,3	1,2	1,1	1,2	0,9	0,9	0,9	0,7
Pourcentage du service de la dette ^{3/}	8,7	14,3	13,7	13,7	18,9	12,0	11,0	8,9	8,7
Pourcentage du PIB	0,2	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Pourcentage de la quote-part	9,2	17,6	18,4	18,4	21,6	20,1	21,5	22,9	20,7
Encours des crédits du FMI									
Millions de DTS	909,4	993,4	1 073,8	961,0	827,5	703,7	569,9	426,6	296,3
Milliards de francs CFA	759,8	831,6	898,8	803,8	693,5	592,0	479,4	358,8	249,2
Pourcentage des recettes totales	16,5	16,2	15,8	12,8	10,1	7,9	5,9	4,0	2,6
Pourcentage des exportations de biens et services	10,8	10,9	10,8	8,7	6,8	5,1	3,7	2,5	1,6
Pourcentage du service de la dette	132,2	124,1	122,9	109,7	111,2	64,9	44,8	25,5	19,2
Pourcentage du PIB	3,3	3,3	3,3	2,7	2,1	1,7	1,3	0,9	0,6
Pourcentage de la quote-part	139,8	152,7	165,1	147,8	127,2	108,2	87,6	65,6	45,6
Utilisation nettes des ressources du FMI (millions de DTS)									
Décaissements	136,0	84,0	80,4	-112,8	-133,4	-123,8	-133,8	-143,4	-130,3
Remboursements et rachats	193,6	193,6	193,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire:									
PIB nominal (milliards de FCFA)	23.198	25.308	27.596	30.019	32.621	35.337	38.259	41.389	44.794
Exports de biens et services (milliards de FCFA)	7.041	7.600	8.311	9.203	10.226	11.688	13.119	14.474	15.686
Recettes totales (milliards de FCFA)	4.603	5.121	5.688	6.266	6.884	7.464	8.116	8.875	9.694
Service de la dette (milliards de FCFA)	575	670	732	733	624	913	1.071	1.408	1.300
CFAF/DTS (moyenne de la période)	835	837	837	836	838	841	841	841	841

Sources: estimations et prévisions du FMI.

1/Le 3 octobre 2016, le Conseil d'administration a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'au 31 décembre 2018, voire au-delà. Le Conseil a également décidé d'appliquer un taux d'intérêt nul à la FCE jusqu'à fin 2018, et fixé le taux d'intérêt sur la FCR à zéro en juillet 2015. Compte tenu de ces décisions et des projections actuelles concernant le taux de DTS, les taux ci-après sont pris comme hypothèses au-delà de 2018 : les charges d'intérêt prévues entre 2019 et 2020 reposent sur les taux de 0/0/0,25 % par an pour la FEC, la FCC, la FCR et la FCE, respectivement, et sur les taux de 0/0,25//0/0,25 % par an au-delà. Le Conseil d'administration révisera les taux d'intérêt

^{2/} Y compris les décaissements proposés au titre du nouveau FEC/MEDC.

^{3/} Le service total de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 8a. Côte d'Ivoire : Échéancier initial des décaissements et des revues au titre des accords FEC/MEDC, 2016-19

Date de disponibilité	Conditions requises pour le décaissement	Montant (millions de DTS)			En pourcentage de la quote-part		
		Total	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC
12 décembre 2016	Approbation des accords FEC/MEDC par le Conseil d'administration ^{1/} .	69,686	23,229	46,457	10,714	3,571	7,143
15 avril 2017	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2016, critères de réalisation continus, et achèvement de la première revue.	69,686	23,229	46,457	10,714	3,571	7,143
15 octobre 2017	Respect des critères de réalisation à fin juin 2017, critères de réalisation continus, et achèvement de la deuxième revue.	69,686	23,229	46,457	10,714	3,571	7,143
15 avril 2018	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2017, critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue.	69,686	23,229	46,457	10,714	3,571	7,143
15 octobre 2018	Respect des critères de réalisation à fin juin 2018, critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue.	69,686	23,229	46,457	10,714	3,571	7,143
15 avril 2019	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2018, critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue,	69,686	23,229	46,457	10,714	3,571	7,143
15 octobre 2019	Respect des critères de réalisation à fin juin 2019, critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième revue.	69,684	23,226	46,458	10,714	3,571	7,143
	Total	487,800	162,600	325,200	75,000	25,000	50,000

La quote-part de la Côte d'Ivoire est de 650,40 millions de DTS.

1/ La date indiquée est la date effective de l'approbation du Conseil.

Tableau 8b. Côte d'Ivoire : Échéancier des décaissements et des revues au titre des accords FEC/MEDC augmentés, 2016–19

Date de disponibilité	Conditions requises pour le décaissement	Montant (millions de DTS)			En pourcentage de la quote-part		
		Total	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC
12 décembre 2016	Approbation des accords FEC/MEDC par le Conseil d'administration ^{1/} .	69,686	23,229	46,457	10,714	3,571	7,143
15 avril 2017	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2016, critères de réalisation continus, et achèvement de la première revue.	96,786	32,262	64,524	14,881	4,960	9,921
15 octobre 2017	Respect des critères de réalisation à fin juin 2017, critères de réalisation continus, et achèvement de la deuxième revue.	96,786	32,262	64,524	14,881	4,960	9,921
15 avril 2018	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2017, critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue.	96,786	32,262	64,524	14,881	4,960	9,921
15 octobre 2018	Respect des critères de réalisation à fin juin 2018, critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue.	96,786	32,262	64,524	14,881	4,960	9,921
15 avril 2019	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2018, critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue,	96,786	32,262	64,524	14,881	4,960	9,921
15 octobre 2019	Respect des critères de réalisation à fin juin 2019, critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième revue.	96,784	32,261	64,523	14,881	4,960	9,920
	Total	650,400	216,800	433,600	100,000	33,333	66,667

La quote-part de la Côte d'Ivoire est de 650,40 millions de DTS.

1/ La date indiquée est la date effective de l'approbation du Conseil.

Annexe I. Le secteur cacaoyer : un aperçu

Production. La Côte d'Ivoire est le premier exportateur de cacao, dont elle assure 40% de la production mondiale. Le deuxième producteur, le Ghana, fournit 20 % environ de la production mondiale. D'autres gros producteurs sont l'Indonésie, le Nigéria, le Cameroun, le Brésil et l'Équateur. En 2016, la Côte d'Ivoire a assuré le traitement de 33 % de la récolte de fèves. La filière est à l'origine, directe et indirecte, d'un quart des emplois nationaux.

Prix. Après quatre années de hausse régulière soutenue par une demande en rapide expansion, des marchés émergents notamment, les cours du cacao ont plongé de plus de 35 % à partir du deuxième semestre de 2016, pour s'établir aux environs de 1.300 FCFA/kg. Sur le plan de l'offre, les conditions météorologiques favorables devraient se traduire par une augmentation des rendements en Afrique de l'Ouest et au Brésil.

Taxes. Il existe deux sortes de taxes, qui sont proportionnelles au montant des exportations : une taxe d'enregistrement de 5 % (jusqu'à mars 2017), et une taxe à l'exportation de 14,6 %. La première a été fixée à zéro à compter d'avril 2017 afin d'atténuer l'incidence de la baisse des prix sur les producteurs.

Régulateur. Le Conseil Café-Cacao (CCC) a été créé en 2011 en tant qu'autorité de régulation unique du marché du cacao. Il perçoit une redevance supplémentaire de 2,4 % sur les exportations. Le conseil d'administration du CCC est composé de représentants de l'État et du secteur privé.

Réglementation des prix. Le CCC a mis en place un *programme de vente anticipée à la moyenne* destiné à stabiliser les prix pendant la campagne. Le système repose sur la centralisation de contrats à terme (couverture).

- Depuis la réforme du secteur, en 2012, le CCC fixe le prix bord champ à 60 % du « prix de référence à l'exportation ». Le prix fixe bord champ garantit au producteur un revenu minimum et pare aux fluctuations des prix durant chaque campagne. Cette réforme marque une amélioration par rapport à la décennie précédente, au cours de laquelle les prix aux producteurs se sont établis à 40 % des prix mondiaux en moyenne. Le « prix de référence à l'exportation » représente le prix à terme moyen résultant des enchères conduites avant la récolte pour accorder les permis d'exportation.
- Le CCC gère également un fonds de stabilisation qui sert à indemniser les pertes imprévues dues aux écarts par rapport au « prix de référence à l'exportation » et à couvrir ceux des prix

appliqués aux ventes de la partie (non couverte) de la production sur le marché au comptant.

Évolutions récentes et facteurs atténuants. Malgré les contrats à terme et suite à des défaillances du système de couverture, les pertes sectorielles en 2017 sont estimées représenter environ 2 % du PIB (par rapport à l'année précédente).

- La hausse des volumes de production et des ventes à terme ont partiellement compensé l'effet de la chute des cours.
- Ce repli des cours a entraîné des défauts d'exécution des contrats à terme, d'où une augmentation de l'offre sur le marché au comptant et une nouvelle baisse du prix au comptant.
- Au cours de la campagne principale de 2016-17, le CCC a puisé dans ses fonds de stabilisation à hauteur de 0,9 % du PIB environ pour compenser les défauts et maintenir les prix garantis.
- En avril 2017, le gouvernement a diminué le prix garanti aux producteurs de 36,4 %, conformément à la réforme de 2012. Cette baisse devrait se traduire par une diminution des revenus des producteurs d'environ 0,9 % du PIB sur le reste de l'année.
- Soucieuses d'atténuer l'incidence sur le revenu des producteurs, les autorités ont ramené le taux de la taxe d'enregistrement de 5 % à zéro en 2017 pour éviter la baisse plus prononcée du prix minimum garanti qui s'imposerait pour préserver le recouvrement des coûts dans les activités de transport et de traitement du cacao. Cette réduction d'impôt et la baisse des recettes dérivant de la taxe à l'exportation du cacao devraient diminuer les recettes budgétaires de 0,6 % du PIB en 2017.

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques (MER)¹

Source de risques	Probabilité relative	Incidence potentielle	Mesure recommandée
Retrait de l'intégration transfrontalière	Élevée	Moyenne/Élevée Un retournement de la coopération pourrait réduire l'aide internationale et les débouchés à l'exportation.	Renforcer les marchés obligataires et les échanges régionaux, reconstituer les volants budgétaires en mobilisant les recettes et élaborer des plans prudents d'investissements publics.
Incertitude et divergence des politiques, nouveau renforcement du dollar EU et/ou hausse des taux d'intérêt.	Élevée	Moyenne/Élevée L'instabilité des taux de change et des mouvements de capitaux et la réduction des primes d'échéance pourraient compromettre l'accès aux marchés de la dette internationaux, et accroître les coûts du financement et du service de la dette.	
Forte décélération de la croissance en Chine	Faible/ Moyenne	Élevée Pourrait réduire les investissements financés par la Chine.	Améliorer le climat des affaires pour diversifier la base d'investisseurs et les marchés d'exportation. Préserver un volant budgétaire pour mener des politiques anticycliques. Améliorer la résilience du secteur bancaire en constituant des marges de fonds propres anticycliques.
Ralentissement prononcé dans d'autres grands pays émergents/pré-émergents	Moyenne	Moyenne/Élevée Effet négatif sur la croissance des exportations.	
Croissance structurellement faible dans les principaux pays avancés et émergents	Élevée/ Moyenne	Moyenne/Élevée Effet défavorable sur la croissance résultant de la baisse des entrées d'IDE	
Conditions météorologiques défavorables	Moyenne	Élevée Incidence négative sur la production et les exportations agricoles, baisse des recettes fiscales du cacao, hausse des besoins en subventions et diminution du niveau de vie de la population.	Gérer la situation budgétaire de manière à atténuer les retombées sur les pauvres au travers de dépenses ciblées. Surveiller les effets secondaires sur l'inflation.
Difficultés financières des entreprises et des banques publiques	Moyenne	Faible/Moyenne Effet négatif sur le budget et le secteur bancaire.	Restructurer les entreprises publiques déficitaires ; renforcer la surveillance des entreprises publiques ; recapitaliser et restructurer les banques publiques en difficulté.
Nouvelle baisse des cours du cacao	Moyenne	Élevée Retombées défavorables sur les producteurs de cacao, les recettes budgétaires et la croissance économique.	Modifier les prix réglementés du cacao en fonction des cours sur le marché mondial.

¹ La matrice d'évaluation des risques présente les événements qui pourraient significativement modifier la trajectoire de référence (le scénario le plus vraisemblable de l'avis des services du FMI). La probabilité relative des risques qui figurent dans la liste correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques entourant le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée », une probabilité de 30 % ou plus). La matrice traduit le point de vue des services du FMI sur la source des risques et le niveau d'inquiétude global au moment des discussions avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent influencer les uns sur les autres et se concrétiser ensemble.

**MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES**

LE MINISTRE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

N°...2887..... MEF/DGE/DPPSE/SDPPE/npj

Abidjan, le...1 juin 2017.....

À

**Madame le Directeur Général du
Fonds Monétaire International
WASHINGTON DC, 20431**

Objet : Lettre d'Intention

Madame le Directeur Général,

1. La Côte d'Ivoire a renoué, depuis 2012, avec une croissance forte et soutenue, avec un taux moyen annuel d'environ 9% dans un environnement macroéconomique stable.

L'exécution du Plan National de Développement (PND 2012–15) couplée à la mise en œuvre de réformes structurelles de grande ampleur dans le cadre du programme économique et financier 2011–15 ont contribué à impulser et maintenir ce rythme de croissance de l'activité économique. Ce dynamisme s'est accompagné d'une inflation modérée, d'un solde budgétaire maîtrisé et d'une évolution favorable du solde des transactions courantes.

2. Pour la première année de mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2016–20), la Côte d'Ivoire a maintenu un rythme de croissance soutenue de 8,8% en dépit d'une faible pluviosité. Cette situation confirme la résilience de l'économie ivoirienne.

L'activité est principalement portée par les secteurs secondaire et tertiaire. Cette performance a été soutenue par la réalisation d'investissements publics structurants et le dynamisme du secteur privé qui a bénéficié d'une nette amélioration des crédits à moyen et long termes et du climat des affaires. Les effets de la faible pluviosité sur l'agriculture ont été contenus grâce à la mise en œuvre du programme d'urgence d'appui à la production vivrière. Le taux d'inflation s'est établi à 0,7% en dessous de la norme communautaire de 3%. Par ailleurs, les perspectives de croissance demeurent positives, malgré les chocs interne et externe. En 2017, la croissance est attendue à 8,5% tirée par l'investissement privé et la consommation intérieure. Elle devrait se situer en moyenne à environ 8,2% entre 2018 et 2020.

3. Le supplément au Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF) ci-joint décrit d'une part les progrès réalisés dans le cadre du programme économique et financier soutenu par les arrangements au titre de la Facilité Elargie de Crédit couplée au Mécanisme Elargi de Crédit « FEC-MEDC », à fin décembre 2016, et présente d'autre part les principales orientations pour l'année 2017 ainsi que les perspectives à moyen terme. Le Programme Économique et Financier « FEC-MEDC 2016–19 », connaît un bon début d'exécution. A fin décembre 2016, tous les critères de performance ont été respectés. Ainsi, le déficit budgétaire global est resté en ligne avec l'objectif du programme de 4,0% du PIB grâce à une maîtrise globale des dépenses dans le contexte de recouvrement des recettes moindres que prévu. Par ailleurs, tous les repères structurels ont été exécutés dans les délais requis et plusieurs autres réformes structurelles mises en œuvre.

4. Pour 2017, la mise en œuvre du Programme Economique et Financier devrait s'effectuer dans un contexte de conjoncture moins favorable. La baisse des cours du cacao et la hausse des cours du pétrole induiraient des moins-values de recettes. Ainsi, le prix minimum bord champ garanti aux producteurs est passé de 1100 FCFA/kg à 700 FCFA/ kg, afin de tenir compte de la baisse des cours. Cette mesure affecte 7 millions de personnes soit environ 30% de la population. Par ailleurs, les revendications sociales entraîneraient des dépenses supplémentaires ponctuelles en 2017 et récurrentes à partir de 2018. Cette conjoncture moins favorable devrait occasionner un ajustement des équilibres interne et externe prévus pendant le programme.

5. Des dispositions sont prises par le Gouvernement en vue de limiter l'impact de ces chocs sur l'équilibre budgétaire. En effet, un projet de loi de finances rectificatives pour l'exercice 2017, prenant en compte des ajustements budgétaires, sera adopté par le Gouvernement et soumis à l'Assemblée Nationale. Il prévoit un déficit budgétaire de 4,5% du PIB en 2017 contre 3,7% initialement projeté. Le Gouvernement appliquera le mécanisme automatique des prix à la pompe tout en tenant compte de la nécessité de préserver les recettes fiscales au minimum de celles inscrites dans la Loi des Finances Rectificative 2017. Il veillera également à ce que la politique de tarification de l'électricité soit en ligne avec l'évolution des coûts de production. Par ailleurs, à partir de 2018, d'importantes mesures de politiques fiscales seront inscrites dans les projets de loi de finances de 2018 et 2019. Elles concerneront notamment, la rationalisation des exonérations, l'optimisation de la TVA et l'aménagement des impôts sur le revenu. Ainsi, la pression fiscale passerait de 14,6% en 2017 à 14,9% en 2018 et 15,2% en 2019. La cible de 3,0% de déficit budgétaire du PIB devrait être atteinte en 2019.

6. Nous sollicitons, au titre du programme « FEC-MEDC 2016–19 », la conclusion de la première revue, la modification de critères de performance pour fin juin 2017, et

l'augmentation du tirage appuyé par les arrangements suscités. Pour l'ensemble du programme, nous sollicitons une augmentation du tirage de 54,20 millions de DTS au titre de la FEC et de 108.40 millions de DTS au titre du MEDC (soit un appui additionnel de 162.60 millions de DTS correspondant à 25 pourcent du quota). Cet appui devrait être réparti uniformément sur les six revues, induisant un décaissement supplémentaire de 27,1 millions de DTS (4,17 pourcent du quota), à la conclusion de la présente revue. Ainsi, à l'issu de la première revue du programme, l'appui financier attendu par le Gouvernement s'élève à 96,79 millions de DTS (soit 14.88 pourcent du quota). Ce montant devrait permettre à la Côte d'Ivoire de contenir les impacts des chocs survenus en début d'année 2017. Par ailleurs, nous requérons la modification des critères de performance pour fin juin 2017 relatifs au solde budgétaire global, au financement intérieur net, et à la valeur actuelle des nouvelles dettes extérieures contractées par le Gouvernement central.

7. Le Gouvernement est convaincu que les politiques inscrites dans ce Mémoire sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. A ce titre, il prendra toutes les mesures additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour les atteindre. Le Gouvernement consultera les services du FMI avant l'adoption de ces mesures additionnelles et en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémoire, conformément aux politiques du FMI en la matière. Le Gouvernement consent à mettre à disposition des services du FMI toute information nécessaire au suivi de la mise en œuvre des mesures du programme et de l'accomplissement des objectifs du programme comme prévu dans le Protocole d'accord technique ci-joint, aux dates arrêtées entre les deux parties. Par ailleurs, le Gouvernement autorise le FMI à publier et afficher sur son site Internet, la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, après l'approbation du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Directeur Général, l'assurance de notre haute considération.

_____/s/____

Adama KONE

Ministre de l'Économie et des Finances

Annexes :

- Supplément au MEPP
- Protocole d'Accord Technique

Pièce jointe I

Supplément au Mémorandum de Politiques Économique et Financière, 2016–19

Le 1^{er} juin 2017

CONTEXTE

1. La Côte d'Ivoire a renoué, depuis 2012, avec une croissance forte et soutenue, avec un taux moyen annuel d'environ 9% dans un environnement macroéconomique stable.

L'exécution du Plan National de Développement (PND 2012–15) couplée à la mise en œuvre de réformes structurelles de grande ampleur dans le cadre du programme économique et financier 2011–15 ont contribué à impulser et maintenir ce rythme de croissance de l'activité économique. Ce dynamisme s'est accompagné d'une inflation modérée, d'un solde budgétaire maîtrisé et d'une évolution favorable du solde des transactions courantes.

2. Pour la première année de mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2016–20), la Côte d'Ivoire a enregistré une croissance soutenue de 8,8% en dépit d'une conjoncture internationale moins favorable et d'une faible pluviosité. Cette situation confirme

la résilience de l'économie ivoirienne. L'activité est principalement portée par les secteurs secondaire et tertiaire. Cette performance a été soutenue par la réalisation d'investissements publics structurants et le dynamisme du secteur privé qui a bénéficié d'une nette amélioration des crédits à moyen et long termes de 28,6% et du climat des affaires. Les effets de la faible pluviosité sur l'agriculture ont été contenus grâce à la mise en œuvre du programme d'urgence d'appui à la production vivrière. Cette tendance devrait se poursuivre en 2017, avec une croissance attendue à 8,5% tirée par l'investissement privé et la consommation intérieure, malgré les chocs internes et externes survenus en début d'année.

3. Le Gouvernement s'est attelé à consolider le climat des affaires en vue de renforcer l'attractivité de la Côte d'Ivoire. Ainsi, selon le classement Doing Business 2016, la Côte d'Ivoire a progressé de cinq (5) places et se maintient parmi les économies africaines les plus compétitives, avec une progression de vingt-cinq places au classement de l'Indice de Compétitivité Globale du Forum Economique Mondial 2016. D'importantes réformes visant, entre autres, la dématérialisation des actes et services administratifs ont été réalisées notamment (i) l'ouverture du guichet unique du permis de construire, (ii) la mise en ligne des informations relatives au permis de construire, (iii) l'opérationnalisation du Bureau d'Information sur le Crédit, (iv) le renforcement du cadre juridique du déroulement des procédures d'insolvabilité, (v) l'opérationnalisation du module

d'activités du système de gestion du tribunal de commerce, du registre de commerce et du crédit immobilier, et (vi) la mise en place des télé-déclarations des impôts et taxes. Les actions déjà engagées et celles prévues devront permettre à la Côte d'Ivoire d'intégrer à moyen terme le TOP 50 des pays les plus réformateurs au monde.

4. Au plan politique et social, la Côte d'Ivoire consolide son repositionnement sur l'échiquier international grâce au renforcement de la démocratie et à la préservation de la cohésion sociale. A ce titre, elle a adopté le 18 décembre 2016 par référendum une nouvelle constitution, votée à 93,42% des suffrages exprimés. Cette nouvelle constitution vise à (i) renforcer les Institutions avec notamment la création d'une Vice-Présidence et d'un Sénat et (ii) garantir une paix sociale durable. Aussi, la Côte d'Ivoire a-t-elle confirmé sa maturité démocratique, en organisant, dans la paix, les premières élections législatives libres, ouvertes et transparentes de la troisième République. Par ailleurs, le Gouvernement réaffirme sa disposition à trouver des solutions idoines aux revendications socio-professionnelles dans un climat social apaisé.

5. Le Programme Économique et Financier « PEF 2016–19 » connaît un bon début d'exécution, et le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de toutes les réformes contenues dans le Mémorandum de Politiques Économiques et Financières 2016–19. En effet, à fin 2016, tous les critères de performance ont été respectés et les repères structurels exécutés dans les délais requis. Pour 2017, la mise en œuvre du Programme Économique et Financier devrait s'effectuer dans un contexte de baisse des cours du cacao et de hausse des cours du pétrole qui induiraient des moins-values de recettes. Toutefois, des ajustements sont envisagés pour préserver les marges de manœuvres budgétaires de l'Etat et maintenir la viabilité de la dette. En outre, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour (i) renforcer la gestion des finances publiques et des entreprises publiques, (ii) améliorer le climat des affaires et développer le secteur privé, (iii) assainir et développer le secteur financier et (iv) renforcer l'appareil statistique national.

Ce supplément au mémorandum décrit d'une part les progrès réalisés dans le cadre du programme économique et financier à fin décembre 2016, et présente d'autre part les principales orientations pour l'année 2017 ainsi que les perspectives à moyen terme.

ÉVOLUTION RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Cadre macroéconomique et financier

6. Le dynamisme de l'activité économique s'est poursuivi en 2016 avec une croissance de 8,8%, malgré le ralentissement de la croissance mondiale, la chute des cours des

principales matières premières et une faible pluviosité. En effet, l'économie a bénéficié notamment (i) des termes de l'échange positifs qui se sont améliorés de 8,3% par rapport à 2015, résultant d'une baisse significative des prix à l'importation, (ii) des retombées des investissements réalisées depuis 2012 dans les secteurs de l'énergie et des mines, et (iii) de la confiance renforcée des opérateurs économiques suite aux élections présidentielles apaisées d'octobre 2015. Cette performance économique est attribuée aux secteurs tertiaire et secondaire qui affichent des croissances respectives de 15,2% et 10,2%. La bonne tenue du secteur secondaire est imputable à l'extraction minière en forte progression de 18,1%, à la production soutenue des énergies de 37,9%, à la bonne progression du BTP et à l'activité manufacturière. Concernant le tertiaire, la croissance a été tirée par l'ensemble des branches avec des évolutions de 9,3% pour les transports, 9,7% pour les télécommunications et 9,1% attribuées aux activités commerciales. Quant au secteur primaire, il affiche des évolutions contrastées avec la faible performance de l'agriculture d'exportation (-8,0%) comblée par la bonne tenue du vivrier (+7,4%), qui a bénéficié du Programme de relance de l'agriculture vivrière. Du côté de la demande, la croissance économique est principalement tirée par la consommation finale (+9,3%) et l'investissement (+16,7%) qui bénéficient de la hausse des revenus des ménages, de l'exécution des projets structurants au niveau de l'État et de la confiance retrouvée par le secteur privé avec une augmentation de 16,5% d'investissements réalisés en 2016. Le taux d'inflation de 0,7% est resté bien en-dessous de la norme communautaire de 3% de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

7. Le solde du compte courant dégagerait un déficit de 1,1% du PIB. Ce déficit serait lié à une diminution de l'excédent commercial et une faible dégradation des soldes des services, des revenus primaires et secondaires. Le déficit est largement financé par les flux non générateurs d'endettement à savoir les dons projets et l'investissement direct étranger qui se situent respectivement à 0,5% du PIB et 1,4% du PIB.

8. Le déficit budgétaire global est resté en ligne avec l'objectif du programme de 4,0% du PIB grâce à une maîtrise globale des dépenses dans le contexte de recouvrement des recettes moindres que prévu.

- Les recouvrements des recettes fiscales ressortent à 14,9% du PIB, contre un objectif de 15,8% du PIB en lien avec les moins-values au niveau de la TVA, du BIC, des produits pétroliers, et des droits et taxes à l'exportation du cacao.
- Quant aux dépenses totales, elles sont évaluées à 23,4% du PIB contre 24,8% du PIB prévus. Cette sous-consommation est liée essentiellement à des niveaux d'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et de personnel moindres que prévus.

- Il en résulte un solde primaire de base déficitaire équivalent à 1,8% du PIB et un déficit budgétaire global à 3,9% du PIB.
- Ce déficit a été couvert notamment par les ressources mobilisées sur les marchés monétaire et financier de l'UEMOA pour un montant net de 915,7 milliards, dont 265 milliards de SUKUK.

9. La dette du secteur public reste soutenable. L'encours de la dette de l'administration centrale demeure faible. Il est passé de 42,2% du PIB en 2015 à 42,5% en 2016, en lien avec le financement des dépenses en infrastructures. Le niveau de la dette intérieure par rapport au PIB s'est établi à 19,2%, contre 18,2% du PIB en 2015. Le suivi de la dette des entreprises a été renforcé, grâce à une meilleure gestion des statistiques et des paiements. Ainsi, à fin 2016, le stock de la dette des entreprises publiques enregistrée dans la « base de données des entreprises publiques » s'élève à 3,4% du PIB dont 0,1% du PIB garanti par l'Etat.

10. La masse monétaire s'est accrue de 12,1% portée principalement par les crédits intérieurs. En 2016, les crédits à l'économie ont progressé de 15,4%, traduisant un soutien plus accru du système bancaire à l'économie ivoirienne. Ce raffermissement provient principalement des crédits ordinaires à moyen et long termes (+28,6%). La Position Nette du Gouvernement croît de 27,8%, en lien avec le financement des projets structurants de l'Etat. Quant aux avoirs extérieurs nets, ils enregistrent une baisse de 9,1% liée notamment au faible niveau du rapatriement des devises issues des exportations. Le Gouvernement a mis en place un comité comprenant les autorités de régulation, les banques commerciales et les opérateurs économiques en vue du respect de la réglementation relative au rapatriement des devises.

11. Concernant la solidité financière du secteur bancaire, le ratio de solvabilité est ressorti à 8,04%, légèrement au-dessus de la norme de 8%. A fin décembre 2016, sur un total de 23 banques assujetties à la réglementation prudentielle, quatre (4) banques sont en infraction vis-à-vis de cette norme. Le total bilan de ces banques correspond à 2,3% de l'ensemble des banques assujetties. La mise en œuvre de la mesure de relèvement du capital social minimum des établissements de crédit devrait permettre d'améliorer le ratio de solvabilité. En effet, dans le cadre de cette mesure, les seuils sont portés à 10 milliards de FCFA pour les banques et 3 milliards de FCFA pour les établissements financiers à caractère bancaire et s'appliquent aux demandes d'agrément introduites à compter du 1er juillet 2015, date d'entrée en vigueur de la mesure. Pour les établissements déjà en activité à cette date, dont le capital social n'est pas conforme aux seuils susvisés, ils disposent d'un délai échéant le 30 juin 2017, pour se conformer aux nouvelles dispositions. A fin décembre 2016, sept (7) banques ne respectent pas cette disposition contre dix

(10) en 2015. En outre, de nouvelles normes de solvabilité ont été définies dans le cadre du nouveau dispositif prudentiel basé sur les règles de Bâle 2 et 3, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2018.

12. Le Comité de Politique Monétaire a pris un ensemble de mesures visant un meilleur fonctionnement du marché interbancaire. En effet, en décembre 2016, il a décidé d'élargir le corridor formé par le taux minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux du guichet de prêt marginal d'un (1) point de pourcentage. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités reste fixé à 2,50%, niveau en vigueur depuis le 16 septembre 2013 et le taux du guichet de prêt marginal a été porté de 3,50% à 4,50% depuis le 16 décembre 2016. En outre, en mars 2017, le Comité a décidé de baisser de 200 points de base le coefficient de réserves obligatoires applicables aux banques pour le ramener de 5%, niveau en vigueur depuis le 16 mars 2012, à 3% à compter du 16 mars 2017.

13. La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a bénéficié en 2016 du passage à une cotation en continu et s'affiche aujourd'hui comme la bourse la plus innovante de l'Afrique. Cette distinction lui a été décernée lors du 9^{ième} Forum sur l'investissement en Afrique tenu le 19 septembre 2016 à New York aux Etats-Unis. En outre, elle a intégré, le 14 Novembre 2016, l'indice international « *MSCI Frontier Markets index* » du Morgan Stanley Capital International (MSCI). Elle a également enregistré une évolution favorable tant au niveau des échanges d'actifs que de la capitalisation. Les transactions sur la place financière se sont établies à 392,6 milliards de FCFA en 2016, en progression de 25,3% par rapport à 2015. En volume, le nombre de titres échangés a augmenté de 71,4%. Par ailleurs, elle est devenue la première place africaine de cotation de SUKUK devant Khartoum grâce à l'admission de cinq SUKUK pour une valeur de 766 milliards de FCFA. En termes de perspectives, la BRVM œuvre à la mise en place du compartiment consacré aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) et prévoit le lancement des obligations pour la diaspora.

14. Les réformes mises en œuvre et l'engagement politique du Gouvernement ont favorisé l'attractivité économique de la Côte d'Ivoire. La hausse des créations d'entreprises et des intentions d'investissement privé s'est poursuivie au niveau du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI). Ainsi, à fin décembre 2016, le CEPICI a enregistré 12 166 nouvelles entreprises créées contre 9 534 en 2015, soit une augmentation de 28%. En outre, les agréments à l'investissement se situent à 672 milliards et sont constitués à 73% d'Investissements Directs Etrangers (IDE). En termes de réalisation, le taux d'investissement privé est ressorti à 13,9% du PIB en 2016 contre 12,9% du PIB en 2015, reflétant les efforts initiés par le

Gouvernement en faveur de la simplification des procédures de création d'entreprises, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

B. Politique sociale et emploi

15. L'emploi, notamment celui des jeunes, est au cœur de l'action gouvernementale. Les emplois dans le secteur moderne continuent de progresser fortement. Le marché de l'emploi formel bénéficie de l'amélioration du climat des affaires et de la bonne tenue de l'activité économique nationale. Ainsi, l'effectif de salariés s'est accru de 4,4% correspondant à une création nette de 38 369 emplois sur l'année 2016. Cette évolution favorable de l'emploi formel est attribuable à la fois au secteur privé (+4,7%) avec +31 828 emplois nets et au secteur public (+3,3%) totalisant +6 549 emplois nets. Le secteur privé contribue à hauteur de 83,0% à la création nette d'emploi et demeure le principal moteur du marché du travail. Par ailleurs, la mise en place de la Stratégie de Relance de l'Emploi (SRE) et la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) par le Gouvernement, contribuent à la promotion de création d'emplois décents et durables. En outre, l'Agence Emploi Jeune mène des actions visant l'employabilité des jeunes, y compris la formation professionnelle.

16. Le Gouvernement poursuit le déploiement de la politique de Couverture Maladie Universelle avec le démarrage de la phase pilote. Dans ce cadre, 9 centres médicaux universitaires et 9 structures hospitalières du second niveau ont été retenus. La population cible concerne les étudiants dont la prise en charge est prévue au cours du premier semestre 2017. En prélude à cette étape, les travaux de mise à niveau des établissements sanitaires identifiés ont débuté depuis novembre 2016.

17. La Côte d'Ivoire poursuit la mise en œuvre de sa politique volontariste en matière d'éducation pour tous. A cet effet, la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015, modifiant la loi n°95-695 du 7 septembre 1995 à son article 2 et rendant obligatoire la scolarisation pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans a été adoptée. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, 7 523 salles de classe sont en cours de construction. En outre, 7 000 instituteurs sont en formation pour la rentrée scolaire 2017–18. Le déploiement des collèges de proximité entamé depuis l'année scolaire 2013–14 permet un accès plus large à l'enseignement du premier cycle, notamment en milieu rural, avec la construction d'établissements de petite taille. A terme, les besoins additionnels seront satisfaits en vue d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande d'éducation.

18. La Côte d'Ivoire poursuit la mise en œuvre de son Plan National de Développement Sanitaire. Des progrès ont été accomplis sur la période 2012–15, avec notamment

(i) l'augmentation de la proportion de la population habitant à moins de 5 km d'un centre de santé, de 44% à 67%, (ii) l'amélioration de la couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois à 93,63% en 2015 contre 62% en 2013, (iii) l'accroissement, de plus de 40%, de la proportion de femmes enceintes séropositives qui reçoivent un traitement antirétroviral complet et la hausse du taux d'utilisation des services de santé qui s'est établi à 43,33% en 2015 contre 18% en début de période. Le Gouvernement poursuivra ses efforts à travers la mise en œuvre du PNDS 2016–20, afin de garantir à toutes les populations vivant en Côte d'Ivoire, en particulier les personnes les plus vulnérables, un état de santé optimal pour soutenir la croissance et le développement durable.

C. État de mise en œuvre du Programme en 2016

19. Tous les critères de performance du programme pour fin-décembre 2016 ont été respectés. En particulier, le déficit budgétaire global est ressorti à -838,1 milliards de FCFA contre un niveau plancher de -839,5 milliards, grâce à une bonne régulation des dépenses. Concernant la valeur actualisée des nouvelles dettes extérieures, elle s'est établie à 522,2 millions USD contre 762,9 millions USD prévus. Cependant, les moins-values enregistrées au niveau des recettes fiscales ont contribué au non-respect de certains repères indicatifs relatifs au plancher pour les recettes fiscales et celui du solde primaire de base. En outre, l'exécution budgétaire s'est achevée par un niveau de dette flottante de 305,6 milliards de FCFA, contre 226,8 milliards en 2015, occasionnant une augmentation nette des exigibles de 78,8 milliards de FCFA contre un plancher pour leur réduction de 25 milliards.

20. Tous les repères structurels du programme pour fin-décembre 2016 ont été respectés :

- La réorganisation de la Direction en charge de la dette sous la forme d'une structure en front-middle-et back-offices est effective et actée par arrêté N°512 MEF/DGTC/DEMO du 30/12/2016 fixant les termes de sa réorganisation définitive et ses attributions.
- Les dettes titrisées détenues par la Banque Nationale d'Investissement (BNI) ont été échangées en titres de marché.
- Bien que prévus pour juin 2017, deux (2) nouveaux Centres des Moyennes Entreprises (CME) ont été créés à Abidjan par arrêté N°856/MPMBPE/DGI du 02 décembre 2016 et seront opérationnels prochainement, faisant passer leur nombre à quatre (4). En outre, le seuil d'éligibilité des entreprises aux CME est passé de 400 à 200 millions de FCFA.

21. D'importantes réformes ont également été mises en œuvre. Elles ont porté sur le renforcement de l'espace budgétaire, la gestion de la dette publique, l'amélioration du climat des affaires et l'amélioration du recouvrement des impôts et taxes.

- Au niveau des mesures de politique et administration fiscales, le Gouvernement a procédé à la mise en place des télé-déclarations et télépaiements après le succès du formulaire unique. Ainsi, les télé-procédures sont utilisées par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 200 millions via le lien www.e-impots.gouv.ci.
- Le livre foncier électronique est déployé, opérationnel et utilisé par les professionnels du secteur à travers le lien <http://econsultation.dgi.gouv.ci>.
- Le Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers a été finalisé. Les états financiers des entreprises pour les exercices 2012, 2013 et 2014 ont été saisis. La saisie se poursuit avec les états financiers de 2015.
- Une Cellule de Politique Fiscale a été créée au sein du Ministère du budget en vue de coordonner et conduire les activités de réformes fiscales conformément aux recommandations des missions d'assistance technique du FMI.
- Le Gouvernement a procédé à la création d'une Direction des Moyennes Entreprises pour assurer un meilleur suivi des opérations dans le cadre de la poursuite de la segmentation des contribuables, et de la Direction des enquêtes, des Recouvrements et de l'Analyse pour renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. En outre, il a procédé à la déconcentration du contrôle fiscal en concédant à la Direction des Grandes Entreprises et à la Direction des Moyennes Entreprises et aux Directions Générales le pouvoir de contrôle limité aux entreprises de leur sphère de compétence. Les contrôles de la Direction des Enquêtes et Vérifications seront limités aux entreprises de groupe d'envergure nationale et cette direction assurera la mutualisation du contrôle fiscal. Ainsi, le contrôle sera plus équitablement exercé sur les entreprises.
- Pour renforcer l'efficacité de la dépense publique, le Gouvernement a procédé à la réorganisation et la redéfinition des missions de la Cellule d'Evaluation et d'Audit de la Dépense Publique pour mieux prendre en compte la dimension audit.
- Dans le cadre de la poursuite des efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques, un système de rotation des principaux acteurs de la dépense a été mis en place notamment les ordonnateurs délégués, les contrôleurs budgétaires et les contrôleurs financiers. Il a été également procédé à des mouvements au sein du personnel de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale des Douanes (DGD).

- S'agissant de la gestion des finances publiques, la finalisation des travaux visant à présenter les opérations financières de l'Administration Centrale selon le Manuel des Statistiques des Finances Publiques (MSFP 2001) est en cours.
- En matière de passation des marchés, le Gouvernement a mis en place par arrêté le cadre de gestion de la mise en concurrence pour les commandes publiques inférieures au seuil de passation des marchés fixé à 100 millions de F CFA.
- La base de données de la dette des entreprises publiques a été consolidée et le cadre nécessaire à la prise en compte du service de la dette desdites entreprises a été mis en place.
- La transparence a été améliorée avec la mise en place sur le site Internet de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) d'un portail permettant au fonctionnaire d'avoir accès à ses informations salariales ;
- Concernant la gestion de la dette publique, le plan triennal 2016-2018 de renforcement des capacités de l'ensemble du personnel de la Direction de la Dette Publique et des Dons (DDPD) est finalisé et disponible.
- Relativement à l'amélioration du climat des affaires, les informations relatives au permis de construire sont accessibles à l'ensemble des utilisateurs via le site www.construction.gouv.ci depuis le mois de janvier 2017.
- Un système d'évaluation électronique des vérificateurs a été mis en place en vue d'améliorer l'efficacité du contrôle douanier.
- Pour le renforcement de la traçabilité des opérations budgétaires des projets cofinancés et l'amélioration de la capacité d'absorption, le Gouvernement a adopté un décret pour formaliser le cadre de gestion desdits projets. Ce décret responsabilise les acteurs de la gestion en fixant les délais impartis à chaque acteur de la chaîne des dépenses et prévoit l'exécution des dépenses à travers le SIGFIP. Ainsi, en 2016, huit (8) projets de la Banque Mondiale ont été connectés au SIGFIP et leurs dépenses seront exécutées en gestion directe à partir de 2017.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2017 ET À MOYEN TERME

A. Objectifs du programme pour 2017–19

22. Le Programme Economique et Financier 2016–19 vient en appui au PND 2016–20 qui a pour ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 et de réduire

le taux de pauvreté de moitié. Le PND 2016–20 vise une croissance rapide, soutenue et respectueuse de l'environnement, permettant de faire de la Côte d'Ivoire un pays à revenu intermédiaire avec une meilleure qualité de vie pour l'ensemble de la population. La nouvelle stratégie repose sur la transformation structurelle de l'économie fondée principalement sur un accroissement de la productivité dans l'agriculture en particulier vivrière, la transformation des produits primaires, le renforcement de l'industrie manufacturière, et le développement de l'économie numérique tout en préservant un cadre macroéconomique solide et une dette publique soutenable. Elle tient compte également de la volonté des Autorités de développer une économie verte. A ce titre, la Côte Ivoire entend ratifier l'accord mondial sur le climat conclu en décembre 2016 à Paris à l'issue de la COP21.

23. La conjoncture moins favorable devrait occasionner un ajustement des équilibres internes et externes prévus pendant la période du programme.

- Le déficit budgétaire devrait s'établir à 4,5% du PIB en 2017 contre 3,7% prévu initialement et serait réduit progressivement pour atteindre 3,0% du PIB en 2019 ;
- L'inflation devrait rester inférieure à 3%, conformément à la norme communautaire ;
- Le déficit du compte courant extérieur serait maîtrisé à moins de 3% du PIB sur la période 2017–19, alors que le solde global extérieur ressortirait excédentaire à partir de 2017.

B. Cadre macroéconomique

24. Les objectifs de croissance économique attendus de la mise en œuvre du PND 2016–20 sont fixés à un taux moyen annuel d'environ 8,2% entre 2018 et 2020. La performance de l'économie sur la période 2018–20 serait tirée principalement par les secteurs secondaire et tertiaire qui enregistreraient des taux de croissance annuels moyens respectifs d'environ 10,7% et 8,8%. Quant au secteur primaire, il ressortirait à 6,4% grâce aux retombées du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), et du programme de relance de l'agriculture vivrière. D'importantes ressources seront accordées à la modernisation de l'agriculture afin d'accroître la productivité et favoriser le transfert de la main d'œuvre vers les autres secteurs, notamment l'industrie. Pour atteindre ces objectifs, le taux d'investissement devrait passer de 21,5% du PIB en 2017 à 23,2% en 2020 (l'investissement privé passerait de 14,1% en 2017 à 15,3% en 2020). La part du secteur privé y compris les Partenariats Public-Privé (PPP) devrait atteindre 70% en 2020. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra les réformes structurelles entreprises depuis 2012 pour continuer à développer le secteur financier et améliorer l'environnement des affaires.

25. Tenant compte des impacts potentiels de la conjoncture nationale et internationale, le taux de croissance en 2017 s'établirait à 8,5%, grâce notamment au rebond du secteur primaire et à la bonne tenue du secteur énergie :

- **Le secteur primaire** connaîtrait une évolution positive en relation avec le rebond de l'agriculture d'exportation et la performance de l'agriculture vivrière qui bénéficient de la poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA).
- **Le secteur secondaire** enregistrerait une hausse avec le dynamisme des BTP, le développement des industries manufacturières et l'essor énergétique induit par les investissements importants dans ce secteur. Le développement de nouvelles zones industrielles, le soutien au développement des PME et le maintien de la dynamique des demandes privée et publique devraient soutenir la croissance du secteur.
- **Le secteur tertiaire** connaîtrait une évolution favorable en lien avec la bonne performance des secteurs primaire et secondaire. Il tirerait également profit de la bonne tenue du transport, du commerce, de l'activité bancaire et financière et du développement de l'économie numérique.

26. L'inflation, en moyenne annuelle, est projetée à 1,7% en 2017 en dessous de la norme communautaire. L'évolution modérée des prix bénéficierait de la hausse de l'offre locale de produits alimentaires avec la mise en œuvre des différentes stratégies de développement agricole, ainsi que de la fluidité du transport des personnes et des biens.

27. Le solde des transactions courantes extérieures connaîtrait un déficit de 1,8% du PIB en 2017 contre 1,1% en 2016. La balance commerciale continuera de dégager un solde excédentaire malgré la baisse des cours du cacao et la hausse des importations due au dynamisme de l'activité économique. Le déficit de la balance des revenus primaire et secondaire devrait être plus important qu'en 2016.

28. La masse monétaire s'accroîtrait de 12,2% en 2017. Cette hausse découlerait essentiellement de l'augmentation des crédits intérieurs en lien avec le dynamisme de l'activité du secteur privé. Quant aux avoirs extérieurs nets, ils se réduiraient en 2017.

C. Politique budgétaire

29. La politique budgétaire sur la période 2017–19 vise à contenir les effets négatifs des chocs externes et internes, en vue d'atteindre la cible de 3% du PIB de déficit budgétaire en 2019. En particulier, elle vise à :

- maintenir une orientation budgétaire crédible et compatible avec l'équilibre interne et externe, notamment par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la re-priorisation des dépenses d'investissements en cohérence avec les objectifs du PND et tenant compte des nouvelles contraintes budgétaires liées aux chocs internes et externes ;
- poursuivre les réformes en matière d'administration fiscale et prendre des mesures de politique fiscale pour améliorer la performance en matière de recouvrement en vue du financement des actions du Gouvernement prioritairement sur la base des ressources internes ;
- poursuivre la régulation budgétaire à travers la mise en adéquation de la consommation des crédits avec le rythme de recouvrement des recettes pour veiller au respect des soldes budgétaires arrêtés.

30. Pour atteindre la cible de déficit budgétaire tout en répondant aux besoins sociaux et d'infrastructures, le Gouvernement entend maîtriser les dépenses courantes.

- Il continuera à maîtriser les dépenses courantes grâce notamment à la gestion efficiente des effectifs de la fonction publique à travers l'actualisation et la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et le respect du référentiel des prix. Ainsi, la stratégie de maîtrise de la masse salariale devrait être mise à jour en 2017 pour tenir compte des accords obtenus dans le cadre des revendications syndicales du personnel. Les efforts consentis pour ramener la paix sociale et favoriser la reprise du travail se chiffrent à 17,5 milliards de FCFA (0,07% du PIB) qui impacteront le budget à partir de 2018. Toutefois, la dynamique de réduction progressive du ratio masse salariale sur recettes fiscales se poursuit grâce à l'application stricte de la stratégie de maîtrise de la masse salariale. En matière de recrutement, la priorité sera accordée aux secteurs éducation et santé et les autres seront limités aux besoins et n'excéderont pas une embauche pour 2 sorties. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra le système de notation annuelle des agents à travers le SIGFAE pour servir de base aux avancements.
- Il renforcera l'encadrement du recours aux procédures exceptionnelles en appliquant l'arrêté n°178/MEF/CAB-01/20 du 13 mars 2009 relatif aux avances. Il poursuivra le paiement des salaires sur la base de mandats.
- Concernant les dépenses d'investissement, le Gouvernement entend, pour l'année 2017 et dans le cadre de la consolidation budgétaire subséquente aux chocs extérieurs, prioriser les projets en tenant compte du caractère stratégique des secteurs concernés, du degré de maturité des projets et de la cohérence avec le PND. Il accordera une attention particulière

aux contreparties des projets financés par les partenaires techniques et financiers. Le Gouvernement poursuivra les échanges avec ses partenaires techniques et financiers en vue de l'augmentation de leur soutien sous forme d'appuis budgétaires.

- Dans le cadre de sa politique d'amélioration des conditions de vie des populations, le Gouvernement a toujours accordé une place privilégiée aux dépenses pro-pauvres dans ses budgets, dans la perspective de réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici 2020. En 2017, les dépenses pro-pauvres devraient ressortir à 2070,1 milliards (8,8% du PIB) contre 2014,8 milliards en 2016 (9,4% du PIB) en raison de l'impact de la révision à la baisse des recettes budgétaires due aux chocs macroéconomiques notamment la chute des cours du cacao et la hausse du prix du pétrole, ainsi que de la prise en compte des ajustements de dépenses subséquents. Toutefois, dans la poursuite de ses programmes sociaux tels que déclinés dans le Programme National de Développement 2016–20, le Gouvernement reste engagé à poursuivre la priorisation des dépenses pro-pauvres pour les années à venir. Ces dépenses concernent prioritairement les secteurs éducation et santé, l'électrification rurale et l'hydraulique villageoise. Le Gouvernement envisage également de promouvoir l'agriculture vivrière, à travers la production de masse des cultures vivrières, et favoriser la création d'emplois. Dans ce cadre, il reste disposé à recevoir les appuis des partenaires au développement notamment la Banque Mondiale, tant en matière financière que technique dans la définition et le financement desdites dépenses.

31. Le Gouvernement compte également prendre des mesures pour accroître le niveau de mobilisation des recettes budgétaires de 0,2% du PIB en 2018 et 0,2% du PIB en 2019. Dans ce cadre, il entend mettre en œuvre, à court terme, des mesures opérationnelles et des réformes organisationnelles pour élargir l'assiette fiscale et améliorer le recouvrement des recettes intérieures. Au titre des mesures opérationnelles, le Gouvernement procédera à (i) la réalisation de l'étude sur le code des investissements en vue de rationaliser les exonérations, (ii) l'élargissement des télé-procédures aux contribuables dont le chiffre d'affaire est inférieur à 200 millions et l'instauration du paiement des impôts par mobile money notamment l'impôt foncier, (iii) la reprise des opérations de recensement ciblé des contribuables, (iv) l'opérationnalisation du guichet unique de dépôt des états financiers pour saisir en année N les données découlant des états financiers des entreprises de l'année N-1, (v) renforcement de la sincérité des états financiers à travers leur certification par un expert-comptable agréé avant leur dépôt à compter de octobre 2017 et (vi) la réorganisation du contrôle fiscal notamment avec la mise en place de l'analyse risque. En matière de fiscalité de porte, le Gouvernement procédera (i) à l'amélioration du dédouanement aux frontières terrestres, notamment à travers la modification de la procédure de dédouanement et le déploiement de deux (2) nouveaux scanners aux bureaux frontières terrestres avant fin 2017, (ii) à la

poursuite de l'analyse de risque, (iii) au renforcement du contrôle des régimes de transformation sous douanes en vue de s'assurer de la sincérité des déclarations, et (iv) au renforcement du contrôle du transit international pour améliorer la traçabilité des biens en transit. La mise en œuvre de ces mesures qui soutiennent les projections devrait permettre de mobiliser des ressources supplémentaires estimées à 0.4% du PIB en 2018 et 0.6% du PIB en 2019.

32. Le Gouvernement entend rationaliser les incitations fiscales accordées et mettre en œuvre des mesures de politique fiscale. À partir du projet de Loi des Finances de 2018, il proposera (i) la suppression progressive des exonérations de TVA, à l'exception de celles prévues par la directive de l'UEMOA et dans le respect des engagements antérieurs, (ii) la limitation des exonérations ponctuelles aux seuls secteurs sociaux et ceux liés aux dons et le renouvellement des exonérations temporaires, (iii) la mise en place d'une politique de rationalisation des incitations fiscales du Code des Investissements sur la base des recommandations de l'étude du bilan de celui de 2012 qui sera réalisée par un cabinet de réputation internationale et finalisée en août 2017, (iv) l'aménagement de l'Impôt Général sur le Revenu, (v) le renforcement du cadre réglementaire et législatif, et l'adoption de mesures complémentaires pour mieux lutter contre l'optimisation et l'évasion fiscales, (vi) la prise de dispositions relatives à la capitalisation restreinte, et (vii) l'ajustement à la hausse des droits d'accises sur les boissons. En 2019, le Gouvernement entend réaménager l'impôt minimum forfaitaire (IMF) et l'impôt synthétique. Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration du rendement de la TVA, le Gouvernement entend instaurer un système de suivi automatique de la facturation. La mise en œuvre de ces mesures de politique fiscale qui soutiennent les projections devrait permettre de dégager des ressources supplémentaires estimées à 0.2% du PIB en 2018 et 0.3% du PIB en 2019. En matière d'administration des impôts, il étudiera par ailleurs la possibilité de revoir le seuil d'assujettissement à la TVA pour les entreprises dépendant des CME.

33. Le Gouvernement poursuit ses efforts pour éliminer les risques budgétaires liés à la constitution des passifs et pour traiter les passifs et marchés en souffrance de la période 1993–2010. S'agissant des passifs de la période 2000–10, le Gouvernement a décidé d'effectuer un nouveau contrôle des conclusions de l'IGF par des cabinets privés. Les termes de référence de cet audit à finaliser avant fin novembre 2017, ont été validés et les modalités de traitement seront retenues après détermination des montants définitifs arrêtés. Cette démarche est conforme à celle utilisée dans le cadre des arriérés de la même période et qui ont été entièrement réglés. Pour ce qui est des marchés en souffrance de la période 1993–2010, audités par l'ANRMP, les premières

analyses ont relevé des incohérences sur l'effectivité de certains montants et des doublons avec des passifs. Ce qui conduit à la poursuite des recoupements afin d'arrêter les montants effectivement dus par l'Etat.

34. Pour le reste de l'année 2017, un projet de budget rectificatif sera adopté par le Gouvernement et soumis à l'Assemblée Nationale. Les objectifs budgétaires seront révisés pour prendre en compte les chocs internes et externes intervenus en cours d'exercice :

- La baisse de 35% des cours du cacao induit une révision à la baisse des impôts sur le Droit Unique de Sortie (DUS) et le droit d'enregistrement dont le taux a été mis à zéro à partir d'avril 2017 pour soutenir les prix aux producteurs. Ces moins-values de recettes sont évaluées à environ 0,5% du PIB. Ce droit sera rétabli en fonction de l'évolution des cours du cacao comme cela a été le cas par le passé.
- La hausse des cours du pétrole occasionnerait des moins-values sur les recettes liées aux produits pétroliers de 0,6% du PIB conformément à la mise en œuvre du mécanisme de fixation des prix à la pompe.
- Les revendications sociales entraîneraient des dépenses supplémentaires ponctuelles de 0,6% du PIB en 2017 et récurrentes d'au moins 0,07% du PIB à partir de 2018.

35. Des dispositions sont prises par le Gouvernement en vue de limiter l'impact de ces chocs sur l'équilibre budgétaire en 2017. Des ajustements de 0,5% du PIB ont été effectués sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Ainsi, le déficit budgétaire s'établirait à 4,5% du PIB contre 3,7% initialement prévu.

36. La politique budgétaire en 2018, vise à assurer la soutenabilité de l'endettement public et à poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement afin de dégager des marges au profit des investissements qui devraient permettre de contribuer à la consolidation de la croissance et à l'atteinte des objectifs du PND.

37. Le financement de la politique budgétaire tiendrait compte de la nécessité du développement du secteur privé et du renforcement des réserves de change de l'UEMOA. Au niveau du financement intérieur, le Gouvernement entend réduire le recours aux levées de fonds sur le marché régional pour préserver l'accès du secteur privé au crédit et éviter l'effet d'éviction. Concernant le financement extérieur, il compte augmenter sa part en vue de contribuer au renforcement du niveau régional des réserves de change en recourant au marché international et à la communauté des donateurs. Ainsi, pour 2017, le gap supplémentaire serait essentiellement financé par des appuis budgétaires.

Encadré 1. Côte d'Ivoire : Impact des chocs exogènes et endogènes sur les équilibres interne et externe

La Côte d'Ivoire est confrontée, depuis le mois d'octobre 2016, à une conjoncture nationale et internationale moins favorable, marquée par la hausse des cours du pétrole, la baisse des cours du cacao ainsi que des revendications sociales survenues en janvier 2017. En outre, la zone UEMOA présente une baisse de ses réserves de change évalué à 4,2 mois d'importation à la fin 2016.

Selon les prévisions du World Economic Outlook (WEO), le prix CAF moyen du cacao et le cours du pétrole brut devraient enregistrer respectivement une baisse de 30,0% et une hausse de 28,9% en 2017.

Ces évènements non favorables ne sont pas sans conséquences sur les équilibres interne et externe.

S'agissant **de l'équilibre externe**, le renchérissement des importations du pétrole brut et la baisse des prix des exportations de cacao devraient contribuer à faire passer le déficit courant de 1,1% du PIB en 2016 à 1,8% du PIB en 2017. Cette situation pourrait contribuer à la baisse des réserves de change.

Concernant **l'équilibre budgétaire**, la baisse des prix du cacao devrait induire une moins-value de recouvrement des recettes sur le droit unique de sortie mais aussi sur la taxe d'enregistrement café-cacao, à partir de la campagne intermédiaire d'avril 2017, pour pouvoir servir 60% du prix CAF aux producteurs. Les prévisions budgétaires adossées aux recettes de cacao pourraient donc baisser de 0,5% du PIB.

Relativement à la hausse du cours du pétrole, le coût budgétaire en termes de recettes fiscales est estimé à environ 0,7% du PIB en 2017, pour tenir compte du maintien des prix domestiques à la pompe par le Gouvernement, conformément à des ajustements prévus dans le mécanisme automatique des prix à la pompe.

Aussi, les revendications sociales internes des militaires et fonctionnaires, devraient avoir un impact ponctuel de 0,6% du PIB en 2017 et des charges récurrentes estimées au moins à 17,5 milliards à partir de 2018.

En somme, l'impact combiné de l'évolution de la conjoncture et des revendications sociales devrait s'établir à 1,8% du PIB en 2017.

Toutefois, afin de contenir l'impact des chocs et préserver la viabilité des finances publiques, le Gouvernement a pris des mesures spécifiques pour accroître la mobilisation des recettes fiscales et ajuster les dépenses.

A ce titre, le Gouvernement a procédé à des coupes budgétaires à hauteur de 0,7% du PIB notamment sur les dépenses d'investissement. En outre, il compte maintenir la taxe de référence du mois d'avril 2017 sur les produits pétroliers, sur toute l'année malgré une évolution défavorable des cours du pétrole. Cet ajustement pourrait permettre un gain de 0,1% du PIB sur les recettes des produits pétroliers.

Au total, le déficit budgétaire s'établirait à 4,5% du PIB en 2017 contre un objectif initial de 3,7% du PIB.

Pour le moyen terme, les retombées de la mise en œuvre de réformes fiscales et douanières, ainsi que les efforts de rationalisation des dépenses courantes, notamment la masse salariale permettront d'atteindre le déficit budgétaire cible de 3% du PIB dès 2019.

Au total, malgré cette conjoncture, le cadre macroéconomique demeurerait solide, grâce notamment aux différentes réformes structurelles.

D. Politique et stratégie d'endettement

38. La dernière Analyse de Viabilité de la Dette indique que la Côte d'Ivoire reste classée à un « risque modéré » d'endettement. Cette analyse montre que la Côte d'Ivoire reste vulnérable aux chocs macroéconomiques négatifs qui concerneraient en particulier les exportations, le taux de croissance, le taux de change vis-à-vis du dollar des Etats Unis, l'investissement direct étranger, et souligne la nécessité de ne pas concentrer davantage les échéances au milieu des années 2020.

39. La politique d'endettement au cours du programme 2017–19 vise à contenir l'augmentation de la valeur actuelle (VA) de dette publique rapportée au PIB, de façon à minimiser le risque de surendettement et renforcer la résistance aux chocs extérieurs. Elle veillera en particulier dans le plan d'emprunt à éviter une concentration excessive des échéances d'emprunt au milieu des années 2020, en raison du regroupement sur 2024–28 des remboursements exigibles au titre des « Euro-bonds » 2014 et 2015. La politique d'endettement tiendra compte des risques de refinancement et de change, ainsi que de la volatilité éventuelle des marchés financiers et du durcissement des conditions de prêts. Elle vise également à élargir et diversifier la base des créanciers nationaux et régionaux notamment en travaillant avec les institutions régionales pour développer le marché obligataire secondaire.

40. Le Gouvernement envisage de réaliser au second trimestre 2017, une émission obligataire couplée (Euro/dollar) sur les marchés internationaux et, si les conditions de marché le permettent, une opération de gestion de passif sur les eurobonds 2024 et 2032. Cette émission répond aux objectifs de diversification des sources de financement de l'Etat, de réduction de l'exposition aux risques de change, et de gestion active de la dette publique.

41. Le Gouvernement continuera, d'améliorer la gestion de la dette publique conformément aux exigences internationales et aux normes communautaires de l'UEMOA. Le plan triennal 2016–18 de renforcement des capacités de l'ensemble du personnel de la Direction de la Dette Publique, désormais réorganisée en front office, middle office et back office, sera mis en œuvre. Il devrait bénéficier de l'appui technique et financier de la BAD, du FMI et de la BADEA. Ce plan cible les principaux axes de formation que sont l'analyse et la gestion des risques, la programmation financière, la gestion macroéconomique, la stratégie d'endettement à moyen terme, l'analyse de la viabilité de la dette et le cadre des dépenses à moyen terme, l'analyse financière, la gestion de la trésorerie, les aspects juridiques de la dette pour économistes et les aspects économiques de la dette pour juristes. Les autres projets de réformes relatifs au cadre juridique de la dette et les procédures du Comité National de la Dette Publique concernent notamment la saisine et le fonctionnement du CNDP, ainsi que des réformes portant sur l'approbation des emprunts et l'émission de garanties publiques.

Encadré 2. Côte d'Ivoire : Réorganisation de la Direction en charge de la gestion de la dette en Front-Middle-Back office.

La réforme portant réorganisation de la Direction de la Dette Publique suivant la structure front, middle et back offices est effective depuis mars 2016. L'ensemble des activités de gestion de la dette a été regroupé sous une entité unique conformément aux normes internationales. Un manuel de procédures prenant en compte l'ensemble des nouvelles fonctions et activités inhérentes à la gestion de la dette publique a été élaboré.

Cette réorganisation devrait permettre une gestion plus efficace de la dette publique grâce notamment à la responsabilisation des acteurs, à une meilleure planification et une gestion plus active de la trésorerie et au suivi des risques budgétaires.

Les attentes de la mise en œuvre de cette réforme dont l'objectif est de renforcer la gestion de la dette publique se situent aux niveaux organisationnel et opérationnel.

Au plan organisationnel

La structure organisationnelle en front, middle et back offices participe fortement à une articulation interactive efficace des activités de négociation, de planification et d'enregistrement de la dette.

Le transfert de l'activité de gestion de la trésorerie de l'Etat et la création d'une sous-direction en charge des Partenariats Public Privé (PPP) au sein de la Direction de la Dette Publique et des Dons contribuent à améliorer la coordination des décisions et actions portant sur la trésorerie de l'Etat et la gestion opérationnelle de la dette. En outre, cette réorganisation devrait permettre de renforcer le suivi des risques budgétaires liés aux PPP et à la dette des entreprises publiques.

Au plan opérationnel

La réforme apporte plusieurs améliorations, à savoir :

- une mise en cohérence systématique des plannings de règlement des échéances de la dette et des prévisions de recettes budgétaires y compris le calendrier des émissions de titres publics ;
- une plus grande flexibilité du plan d'emprunt en cas de chocs, en lien avec la stratégie de gestion de la dette à moyen terme et l'analyse de viabilité de la dette ;
- le renforcement des capacités et le développement de nouvelles compétences ; et
- l'accélération dans la mise en œuvre de la mesure visant à étendre le champ de couverture des données de la dette à celles du secteur public incluant à terme les entreprises publiques et les collectivités locales, pour une meilleure prise en compte des sources de vulnérabilité des finances publiques.

E. Réformes structurelles

42. Pour tenir compte de l'évolution des cours internationaux, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour ajuster les prix dans les principaux secteurs. A cet effet :

- le prix minimum bord champ garanti aux producteurs de cacao est passé de 1100 FCFA/kg à 700 FCFA/KG afin de tenir compte de la baisse des cours mondiaux de cacao. Cette mesure concerne environ un tiers de la population ;
- le Gouvernement appliquera le mécanisme automatique des prix à la pompe pour préserver les recettes fiscales au minimum de celles inscrites dans la Loi des Finances Rectificative 2017. Dans ce cadre, afin de préserver la situation financière de la SIR, il continuera de garantir la fluctuation du prix ex-SIR conformément aux tendances internationales. De même, le Gouvernement veillera à préserver la base taxable d'avril 2017 et le cas échéant à l'améliorer, en vue d'assurer la réalisation des prévisions budgétaires ;
- s'agissant du secteur électricité, le Gouvernement continuera ses efforts pour maintenir l'équilibre financier à moyen et long termes. A cet effet, l'entrée en production du barrage de Soubré et les cycles combinés devraient contribuer à réduire les coûts de production à moyen et long termes. Les efforts se poursuivront en vue de maintenir la tendance à la baisse des pertes techniques et non techniques. En outre, les actions de recouvrement seront menées pour mobiliser les arriérés de paiement dus au secteur. Le Gouvernement veillera à ce que la politique de tarification soit en ligne avec l'évolution des coûts de production.

Gestion des finances publiques

43. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes budgétaires dans le cadre de la modernisation de la gestion des finances publiques. Pour ce faire, il entend finaliser les textes réglementaires d'application des directives de l'UEMOA portant sur la réforme budgétaire. Il s'agit notamment des projets de décret relatifs au contrôle financier et budgétaire, à la charte de gestion des programmes, à la comptabilité des matières et à la réforme des circuits et procédures de l'exécution budgétaire. Dans l'optique de la transition vers les budgets-programmes, le Gouvernement achèvera la conception du Système d'Information Budgétaire (SIB) dont les principaux modules devraient être disponibles au cours de l'année 2017. Il poursuivra, en outre, l'interfaçage entre le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) et le Système de Gestion Comptable (ASTER) avant fin décembre 2017 en vue d'intégrer le paiement dans le système informatique de la chaîne de la dépense.

44. Le Gouvernement compte améliorer davantage l'efficacité des investissements publics à travers notamment la mise en œuvre des recommandations validées issues de l'assistance technique

relative à l'évaluation de la gestion des investissements publics – PIMA_ – (Public Investment Management Assessment).

Ces réformes concernent spécifiquement (i) le cadre des directives de l'UEMOA relatives aux budgets programme, (ii) la comptabilité en droits constatés et patrimoniales, (iii) l'engagement pluriannuels des dépenses d'investissement, et (iv) la gestion des Projets issus des Partenariats Public-Privé. A ce titre, l'outil d'élaboration du PIP sera reconfiguré afin de pouvoir y retracer les PPP en cours d'exécution. Ainsi, le prochain programme des investissements publics (PIP) intègrera les données sur les PPP en cours. Par ailleurs, la formalisation du processus d'élaboration du PIP par l'élaboration et la diffusion de manuels de procédures viendra renforcer la transparence de la gestion des projets. Pour améliorer l'articulation entre les différents outils de programmation et de budgétisation des investissements publics, il est envisagé la création de passerelle entre les différents systèmes d'information.

Encadré 3. Côte d'Ivoire : Efficacité des investissements publics en Côte d'Ivoire

L'investissement public est un facteur clé pour promouvoir une croissance durable et inclusive. En Côte d'Ivoire, il constitue l'une des priorités du Plan national de développement (PND) pour 2016–20 qui met l'accent sur la réalisation des infrastructures productrices de croissance. A ce titre, le volume des investissements devrait passer de 6,4% du PIB en 2015 à 7,8% du PIB en 2020.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a bénéficié d'une assistance technique du FMI du 30 novembre au 13 décembre 2016 pour l'évaluation de l'efficacité desdits investissements aux regards du cadre d'évaluation de la gestion des investissements publics dénommé PIMA (Public Investment Management Assessment). Ce cadre d'analyse repose sur l'évaluation de 15 institutions basés sur trois piliers que sont (i) la planification des investissements publics, (ii) l'affectation des investissements publics et (iii) l'exécution des investissements publics.

Cette analyse a permis de ressortir les constats suivants selon lesquels :

- La force institutionnelle de la gestion des investissements publics en Côte d'Ivoire était en ligne avec celle des pays émergents. En effet, sur les 15 institutions examinées, 4 sont de niveau supérieur aux pays émergents, 7 sont de même niveau et 4 sont relativement plus faibles. Les institutions relativement fortes se trouvent notamment au niveau des règles budgétaires, de la planification nationale et sectorielle, de la transparence dans l'exécution et de la gestion des projets. Les faiblesses relevées concernent la coordination entre l'Etat central et les collectivités territoriales, la gestion des partenariats publics-privés (PPP) et la comptabilité des actifs.
- En termes d'effectivité, mesurée sur la base d'une analyse des données disponibles et des discussions, l'évaluation révèle que la Côte d'Ivoire a réussi à initier une bonne dynamique d'investissement public basée sur une stratégie qui s'appuie sur son PND, tout en assurant la soutenabilité budgétaire et la transparence des investissements réalisés. Toutefois, l'effectivité est généralement plus faible dans le deuxième pilier portant sur la bascule vers les budgets programmes, la budgétisation pluriannuelle, et l'accessibilité pour le Parlement ou le public à certaines informations liées aux investissements.

Encadré 3 : Efficacité des investissements publics en Côte d'Ivoire (suite et fin)

En termes de recommandations, il s'agit notamment de :

- Renforcer la transparence de la gestion stratégique et financière, ainsi que le dispositif institutionnel sur les projets PPP
- Améliorer l'articulation entre les différents outils de programmation et de budgétisation des investissements publics
- Mettre à disposition de l'ensemble des intervenants un système d'informations permettant de renforcer la gestion de la mise en œuvre des projets
- Renforcer la coordination entre PND et planification locale des investissements
- Améliorer l'effectivité du financement et du suivi des investissements des collectivités locales, dans l'optique de la prochaine loi sur le régime financier des collectivités.

45. Le Gouvernement continuera l'amélioration du système de passation des marchés

publics. A ce titre, il entend achever en 2017 la mise en place des Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP) au sein des différents ministères. Il procédera de façon progressive à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics en vue de faciliter la compétition dans le cadre de la commande publique notamment pour les PME. Par ailleurs, le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) sera mis en ligne afin de le rendre plus accessible et contribuer ainsi à la célérité dans le traitement des opérations de passation des marchés publics. Dans le cadre de la transposition des directives de l'UEMOA, le Gouvernement entend également modifier le Code des marchés publics notamment sur la problématique de la délégation de services publics et la maîtrise d'ouvrage publique déléguée. Enfin, le Gouvernement poursuivra la catégorisation des entreprises, et la mise à jour de la banque de données des prix de référence.

46. La surveillance et la prise en compte des risques budgétaires liés à la dette des entreprises publiques constituent des priorités pour le Gouvernement.

Les informations sur le stock de la dette de l'ensemble des 19 sociétés concernées ont été intégrées à la base de données des entreprises publiques. Le Gouvernement compte suivre le service de la dette en produisant, à partir de juin 2017, chaque trimestre, un tableau récapitulatif du service de la dette de douze (12) entreprises. A terme, ces informations seront disponibles en temps réel, grâce à l'interconnexion entre le Système d'Information et de Gestion des Entreprises Publiques (SIGEP) et le Système de Gestion et d'Analyse de la Dette (SYGADE). Par ailleurs, le Gouvernement continuera à veiller à l'application de l'arrêté sur les conditions d'endettement des entreprises du portefeuille. Par ailleurs, il poursuivra la présentation en Conseil des Ministres du rapport annuel sur la situation économique et financière des entreprises du portefeuille de l'Etat et continuera de l'annexer au projet de loi de finances portant budget de l'Etat.

47. Le Gouvernement a procédé à la réorganisation de la structure en charge du Portefeuille de l'Etat pour assurer un meilleur suivi des entreprises publiques et intégrer une approche

stratégique de gestion. Cette réorganisation devrait apporter des améliorations, notamment en ce qui concerne (i) la mise en œuvre des principes de participation et de gestion différenciés par segment, prenant en compte les objectifs de l'Etat-actionnaire et caractéristiques de chaque entreprise, (ii) le développement d'expertises sectorielles permettant de mieux suivre les participations et de maintenir un dialogue stratégique, financier et opérationnel avec les entreprises, et (iii) la définition de stratégies de développement du portefeuille en lien avec les priorités sectorielles du Gouvernement et le besoin d'amélioration de la performance. En outre, des gestionnaires de portefeuille seront chargés du suivi sectoriel permanent sur la base d'indicateurs prédéfinis dans le cadre des contrats de performance. Dans cette même optique, des contrats de performance seront finalisés en 2017 pour sept (07) entreprises dont CI-Energies. Ce processus sera progressivement étendu à l'ensemble du portefeuille. Ces mesures permettront de renforcer la surveillance de l'ensemble des entreprises publiques.

48. Le Gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre du plan de désengagement de l'Etat. Le portefeuille de l'Etat compte soixante-dix-neuf (79) sociétés dont vingt-huit (28) sociétés d'Etat et cinquante et une (51) sociétés à participation financière publique. Dans le cadre de la restructuration des entreprises publiques, sur une liste de quinze (15) entreprises publiques identifiées, cinq (05) ont été privatisées. Le processus de privatisation des dix (10) autres devrait se poursuivre.

49. Le Gouvernement entend prendre des mesures en vue de limiter la constitution de nouveaux passifs. Dans ce cadre, il a mis en place la Cellule d'Information des Opérateurs Economiques (CELIOPE) pour (i) la mise à disposition des informations sur la disponibilité des crédits budgétaires, (ii) l'orientation des opérateurs économiques sur les procédures d'exécution du budget y compris la passation des marchés. La CELIOPE produira un rapport annuel d'activités.

50. Le Gouvernement a pris des dispositions en vue de limiter les risques budgétaires liés au Partenariat Public-Privé (PPP). Dans ce cadre, aucun projet PPP ne bénéficie actuellement de garantie de dette directe de l'Etat. En outre, le Gouvernement entend évaluer tous les projets financés sous la forme PPP. Il s'agira d'inventorier et de surveiller tous les risques budgétaires explicites et implicites provenant des PPP, notamment à partir des analyses de risques disponibles pour ces projets et à renforcer la capacité de gestion de ce type d'investissement avec l'objectif, à terme, de renforcer le cadre légal et institutionnel. Ainsi, le Gouvernement procédera (i) à l'inventaire et à la revue de toutes les conventions PPP signées par l'Etat et les sociétés à participation financière publique majoritaire, (ii) à l'identification des PPP avec risques budgétaires explicites et implicites. En particulier, le Gouvernement compte mettre en place une base de données pour enregistrer les paiements directs et les garanties de revenus pour les PPP. Dès 2018, le Document de Programmation Budgétaire et

Economique Pluriannuelles (DPBEP) inclura une analyse sur les risques budgétaires liés aux PPP. Dans ce cadre, le Gouvernement bénéficiera de l'appui technique du Fonds Monétaire International.

51. La gestion de la trésorerie sera davantage modernisée et optimisée avec la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT). Une équipe projet a été nommée et un calendrier d'exécution clairement défini. Le Gouvernement procède en outre à un inventaire permanent des comptes ouverts dans les banques commerciales et poursuivra la réduction du nombre de ces comptes. Il prévoit notamment le déploiement du Système de Gestion du Compte Unique du Trésor à partir de septembre 2017. Ainsi, la gestion du Compte Unique du Trésor devrait être opérationnelle à partir de fin 2018, après la phase expérimentale. Par ailleurs, le Gouvernement entend conduire des réflexions en vue d'assurer la cohérence entre le plan de passation des marchés publics, le plan d'engagement et le plan de trésorerie.

52. Le Gouvernement envisage l'élaboration du TOFE selon le Manuel des Statistiques des Finances Publiques (MSFP) 2001. A ce titre, le cadre minimum est effectif avec la transcription des opérations financières de l'Administration centrale selon le MSFP 2001. Les actions seront également poursuivies, en vue de la conformité du format des données transmises par les établissements publics nationaux (EPN) et les institutions de sécurités sociales, en vue de leur intégration progressive à moyen terme. Le champ de couverture sera ensuite progressivement élargi aux autres unités du secteur public à compter de fin 2018.

Développement du secteur financier et inclusion financière

53. Le Gouvernement continuera de mettre en œuvre la Stratégie de Développement du Secteur Financier pilotée par le Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI) pour bâtir un secteur financier stable, attractif et qui réponde aux besoins de financement croissants de l'économie. Les axes majeurs de la stratégie portent notamment sur l'assainissement et le développement du secteur ainsi que l'amélioration de l'inclusion financière. Dans ce cadre, les options définitives concernant la restructuration du portefeuille bancaire public et du secteur de la microfinance seront finalisées et mises en œuvre. En outre, l'amélioration du cadre des affaires, le renforcement de la transparence et de la disponibilité de l'information financière, le développement de financements innovants en faveur des PME seront poursuivis ainsi que la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière et le renforcement de la supervision du secteur des assurances. Le programme devrait permettre à terme de pérenniser la solidité du secteur financier et de permettre un financement plus accru de l'économie à travers le renforcement de la bancarisation et le rehaussement de l'accès au crédit des ménages et des PME.

54. Le Gouvernement finalisera la mise en œuvre de sa politique de redimensionnement du portefeuille des banques publiques et accompagnera le renforcement de la solidité du secteur bancaire. Sur les quatre (04) banques publiques du portefeuille, le processus de privatisation de deux (02) banques devrait être mené à son terme tout en privilégiant les objectifs de valorisation et de politique commerciale retenus par l'Etat. Concernant les deux (02) autres pour lesquelles l'une sera restructurée et l'autre renforcée, le Gouvernement veillera à la mise en œuvre effective des plans adoptés à cet effet et au respect des chronogrammes retenus. Par ailleurs, le processus de cession des parts dans la dernière banque à participation minoritaire de l'Etat sera achevé à travers son introduction sur le marché de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM). Enfin, le Gouvernement veillera à assurer l'application de la décision de la BCEAO sur l'accroissement du minimum réglementaire de fonds propres d'ici à fin juin 2017 pour consolider la solvabilité du système bancaire.

55. Le Gouvernement achèvera la recapitalisation et la restructuration de l'une des banques publiques. Les pertes de fonctionnement enregistrées par la banque durant plusieurs années ont effacé ses fonds propres. Le Gouvernement a élaboré un plan de restructuration de la banque, qui a été soumis à la Commission Bancaire Régionale à la mi-2016. Depuis, le Gouvernement a recruté un consultant privé pour développer davantage les plans et s'est engagé dans sa mise en œuvre. En particulier, le Gouvernement a renforcé la banque avec une injection de liquidités de FCFA 20 milliards en 2016. En mettant en œuvre le plan convenu, le Gouvernement complètera la restructuration et la recapitalisation de la banque d'ici fin mars 2018, date à laquelle ses fonds propres seront portés à 10 milliards de FCFA.

56. Le Gouvernement poursuivra l'assainissement et le renforcement de la supervision du secteur de la microfinance. Il continuera de mettre en œuvre la Stratégie Nationale de la Microfinance pour consolider la solidité du secteur des Institutions de Microfinance, améliorer la gouvernance du secteur et renforcer la confiance des petits épargnants. En outre, dans le cadre des initiatives FIRST (*Financial Sector Reform and Strengthening Initiative*) et FISF (*Financial Inclusion Support Framework*) de la Banque Mondiale, le plan de redressement de l'UNACOOPEC-CI sera finalisé ainsi qu'un programme d'appui à la gouvernance du secteur incluant les Structures de Financement Décentralisées et l'Autorité de Supervision et de Surveillance du secteur. S'agissant du plan de redressement de l'UNACOOPEC, il prévoit (i) la mise en conformité du réseau à travers son redimensionnement autour des caisses viables, (ii) la redéfinition des missions de la faîtière, (iii) la création d'un établissement financier auprès de la faîtière et (iv) un plan de recapitalisation sur trois (03) ans sans apport extérieur. Par ailleurs, le Gouvernement entrevoit notamment la création d'un

cadre de promotion de l'inclusion financière intégrant les différents acteurs notamment les usagers, les banques et également les sociétés de TICs afin d'impliquer les différents intervenants dans la recherche de solutions consensuelles.

57. Le Gouvernement continuera d'asseoir un cadre réglementaire moderne pour promouvoir la compétitivité des services financiers et renforcer la protection des consommateurs.

Ainsi, l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers sera opérationnalisé pour (i) favoriser la transparence et la comparabilité des services financiers, (ii) assurer une meilleure gestion des plaintes des utilisateurs des services financiers et (iii) renforcer l'éducation financière. La création d'une médiation financière au sein de l'Observatoire devrait également contribuer à l'amélioration de l'inclusion financière. Par ailleurs, le Gouvernement veillera, en relation avec la BCEAO et l'ensemble des acteurs du secteur financier, au renforcement de l'opérationnalité du Bureau d'Information et de Crédit (BIC) par l'intégration et le relèvement des taux d'utilisation. En outre, il continuera à stimuler l'activité du marché boursier régional et à accroître sa liquidité, ainsi qu'à consolider le rôle des institutions d'assurance dans la mobilisation de l'épargne nationale.

Secteur public

58. Le processus de restructuration des entreprises du secteur énergie basé notamment sur les recommandations des audits de la SIR et de PETROCI devrait s'accélérer en 2017 :

- Concernant PETROCI, le résultat net devrait ressortir excédentaire en 2016 après le déficit enregistré en 2015. Sa situation financière devrait se consolider en 2017 grâce à la mise en œuvre de son plan de restructuration qui vise une concentration de la société sur des activités spécifiques : le Gouvernement accordera une attention spécifique à ce plan de restructuration.
- S'agissant de la SIR, de bonnes performances opérationnelles ont été réalisées en 2016. Concernant la situation financière, la mise en œuvre du plan de restructuration permettra de convertir la dette à court terme en dette à long terme. Le remboursement sera garanti par l'Etat à travers un prélèvement de 20,07 F CFA/L sur la taxe spécifique adossée aux produits pétroliers. Outre le refinancement de sa dette, la SIR a entrepris des efforts portant sur l'optimisation de l'activité devant permettre d'assurer à terme l'équilibre financier de la structure.
- En 2016, le Gouvernement a approuvé la stratégie de restructuration de la dette de la SIR. Cette stratégie prévoyait une restructuration des dettes et des arriérés accumulés d'environ 368 milliards de francs CFA (chiffre à compter de mai 2016) en contractant un nouveau prêt externe à long terme qui serait garanti par le Gouvernement. Le remboursement de ce prêt sera

financé en utilisant une partie du produit de la taxe déjà affectée à la SIR sur les produits pétroliers. À fin 2016, le Gouvernement a lancé des procédures d'appel d'offres pour choisir la banque et contracter le prêt. En s'appuyant sur les résultats de ces procédures, le Gouvernement va finaliser le processus de sélection de l'institution arrangeur et procéder à la restructuration de la dette d'ici fin décembre 2017. L'achèvement de la restructuration de la dette réduirait les coûts de financement de la SIR et ouvrirait la voie à l'amélioration de sa capacité financière.

59. La mise en œuvre des plans stratégiques des entreprises publiques du secteur des transports devrait permettre un retour à l'équilibre à moyen terme.

- En ce qui concerne Air Côte d'Ivoire (ACI), conformément à son Business Plan, le renforcement de sa flotte devrait se poursuivre sur la période 2017–22. Pour le financement, le capital devrait passer de 63 milliards en 2016 à 130 milliards en 2019 et un accord de financement sera conclu avec un pool bancaire comprenant la BAD. Ces actions devraient assurer la rentabilité financière de ladite structure. Par ailleurs, des dispositions sont prises en vue de la production d'un rapport semestriel sur la situation financière de Air Côte d'Ivoire à l'attention du Ministère en charge du Portefeuille de l'Etat, à compter de fin juin 2017.
- S'agissant de la SOTRA, le résultat net devrait ressortir excédentaire en 2016. En outre, son plan d'affaires sur la période 2016–20 a été finalisé, sa mise œuvre a déjà commencé et sera suivi avec attention par le Gouvernement. Il prévoit notamment l'acquisition de 2500 autobus. Pour l'année 2017, un accord de prêt a été signé avec Eximbank Inde pour le financement de 500 autobus. Ces différentes actions devraient contribuer à la consolidation de sa situation financière.

60. Les mesures mises en œuvre dans le secteur électricité devraient permettre de consolider l'équilibre financier du secteur et accroître davantage l'offre d'électricité.

En dépit de la suspension de la hausse tarifaire de janvier 2016, le solde d'exploitation s'est caractérisé par un excédent de 5,3 milliards de FCFA en 2016 contre un déficit de 39,9 milliards en 2015. Cette amélioration reflète (i) la mise en application des nouveaux tarifs exports, (ii) l'augmentation de la fourniture de gaz avec la capacité additionnelle de Foxtrot réduisant ainsi les besoins de HVO, (iii) l'amélioration du rendement global passant de 79% en 2015 à 80,4% en 2016 et (iv) la production des cycles vapeurs de CIPREL et AZITO sans consommation supplémentaire de gaz naturel. Les projets en cours dans le domaine hydro-électrique et ceux visant à améliorer le réseau de distribution électrique permettront d'accroître l'offre pour soutenir la dynamique de croissance et répondre à la demande extérieure. Ainsi, l'aménagement hydroélectrique de SOUBRE (275 MW) démarré en mai

2013 serait mis progressivement en service d'avril à juillet 2017. Le gouvernement s'engage en outre à régler, après vérification, les instances de paiement liées aux factures d'électricité de l'administration centrale et à mettre en œuvre un plan d'apurement des arriérés encourus par les collectivités locales et les établissements publics. Il facilitera en outre la mise en œuvre d'un plan d'apurement des arriérés des entreprises publiques après validation.

61. L'équilibre financier de la Caisse Générale des Retraités et Agents de l'État (CGRAE) devrait être maintenu en dépit des accords obtenus dans le cadre des revendications des fonctionnaires. En effet, la mise en œuvre en 2012 de la réforme de la CGRAE a permis de rétablir la viabilité de la Caisse et de parvenir à un excédent du solde technique de gestion à partir de 2013. Les accords obtenus dans le cadre des revendications des fonctionnaires ont occasionné le retrait de certaines mesures contenues dans l'ordonnance n°2012-303 du 04 avril 2012. Cette situation entraînerait une baisse du solde technique qui demeurerait malgré tout excédentaire à long terme.

62. Le reporting du Conseil café cacao sera amélioré y compris à travers la publication d'information sur le site internet du ministère chargé de l'économie et des finances.

Renforcement de l'environnement des affaires et développement du secteur privé

63. Le Gouvernement compte faire jouer au secteur privé un rôle majeur dans la mise en œuvre du PND à travers notamment les PPP. Il entend accroître de manière significative la contribution du secteur industriel dans la création de richesses et d'emplois. Cette industrialisation nécessite un approfondissement des problématiques liées à l'amélioration continue de l'environnement des affaires, au renforcement de la compétitivité et au développement de Partenariat Public-Privé.

64. Partant des acquis en matière de réforme 'Doing Business', le Gouvernement continuera ses efforts pour améliorer l'environnement des affaires. Les principales réformes prévues sont contenues dans l'encadré 4. Par ailleurs, les actions de la Haute Autorité à la Bonne Gouvernance dans la vie publique seront renforcées par la lutte intensive contre la corruption et le contrôle de la commande publique. Les principales actions prévues visent : (i) la promotion de l'intégrité publique, de la transparence et de la redevabilité et (ii) le renforcement de la gouvernance des secteurs stratégiques (agriculture, pétrole, mines, éducation et santé).

Encadré 4. Côte d'Ivoire : Amélioration du climat des affaires en 2017 et 2018

La Côte d'Ivoire entend renforcer l'attractivité de son économie à travers la poursuite de la mise en œuvre des réformes sur le climat des affaires « Focus Doing Business », afin de promouvoir le développement du secteur privé qui devra renforcer son rôle de moteur de la croissance économique et de pourvoyeur d'emplois.

Ainsi, sur la période 2017–18, plusieurs réformes seront finalisées, à travers notamment :

Création d'entreprise

- Réaliser la création d'entreprise en ligne en Côte d'Ivoire.
- Mettre en ligne les informations relatives aux licences et permis d'affaires.
- Régulariser les entreprises anciennement immatriculées en leur attribuant un identifiant unique.
- Dématérialiser progressivement la délivrance des licences et permis d'affaires (agrément, certificats, autorisations).

Commerce frontalier

- Finaliser la pleine opérationnalité du Guichet Unique du Commerce Extérieur Commerce Transfrontalier.
- Achever la mise en œuvre du portail web d'informations commerciales.

Exécution des contrats

- Réduire les délais d'exécution des décisions de justice à 90 jours.
- Rendre opérationnel le module des activités judiciaires au Tribunal de Commerce.

Règlement de l'insolvabilité

- Créer un site internet dédié à la publication des informations sur les procédures d'insolvabilité et la réalisation des ventes aux enchères en ligne.
- Mettre en place un dispositif de soutien économique aux entreprises en redressement judiciaire.

Services à l'investisseur

- Mettre en place le Portail Unique de services à l'investisseur.

Paiement des Impôts et taxes

- Mettre en œuvre le télépaiement des impôts, taxes et cotisations sociales.
- Mettre en œuvre la télé-liasse fiscale.

65. Le Gouvernement continuera de contribuer à améliorer la productivité et la compétitivité du secteur privé par la réduction des coûts des facteurs.

- Le renforcement du réseau d'infrastructures économiques (télécommunication, transport et énergie) se poursuivra pour accompagner la politique d'industrialisation.
- La mise en place de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) et du Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI) contribuera à accélérer la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon ainsi que l'aménagement de celle de PK24.
- La construction de nouvelles zones industrielles est prévue dans les différentes régions dans le cadre du développement de pôles économiques compétitifs.

Par ailleurs, le Gouvernement continuera de promouvoir le cadre de dialogue Etat-Secteur privé à travers le renforcement du Comité de Concertation Etat/Secteur Privé CCESP.

66. Le Gouvernement contribuera à l'essor et la modernisation du secteur des PME/ PMI afin de créer plus d'emplois notamment pour les jeunes. L'éclosion de ce tissu de petites et moyennes entreprises passera notamment par la mise en œuvre du programme de développement des PME (programme Phoenix). Par ailleurs, l'accès des PME à la commande publique sera amélioré avec l'application des nouvelles mesures prises par le Gouvernement sur la commande publique, notamment pour l'accès au financement et aux marchés publics.

F. Renforcement de l'appareil statistique

67. La production des statistiques et la publication des données économiques de qualité sont indispensables pour mieux informer les décideurs, les opérateurs de marché et le grand public. Afin de corriger les faiblesses dans la production des statistiques et rendre disponibles à temps des comptes nationaux fiables, le Gouvernement entend avec l'appui de l'assistance du FMI et d'autres partenaires au développement :

- mettre en œuvre le Schéma Directeur de la statistique prévu dans le PND 2016-2020. Un projet de Communication en Conseil des Ministres a été initié à l'effet d'appuyer, sept (07) ministères par an sur trois ans, à compter de 2017, à travers un renforcement de capacités en termes de ressources humaines et matérielles;
- mettre en place un dispositif permanent de traitement des états financiers pour la production régulière des comptes nationaux, en vue de la réduction des délais de publications des comptes nationaux et divers indices. Il est envisagé à ce titre, le développement d'une

plateforme informatique de numérisation et de récupération électroniques des Déclarations Statistiques et Financières (DSF) au cours du second semestre 2017 ;

- mettre en œuvre le Système Général de Diffusion des Données amélioré (SGDD-a). La Page Nationale Récapitulative des Données (PNRD) ainsi que la formation des opérateurs (contributeurs, administrateurs et points focaux) en charge de la mise à jour de l'outil de diffusion du SGDD-a ont été finalisées après la mission d'assistance technique du FMI tenue au cours du second semestre 2016.
- mettre en place un système permanent des statistiques agricoles. Les termes de référence relatifs audit système sont en phase d'élaboration et devraient être achevés en 2017 parallèlement à la diffusion des résultats du Recensement des Exploitations et Exploitants Agricoles (REEA).
- finaliser les travaux sur le changement d'année de base et mettre en œuvre le SCN 2008. Le Gouvernement a autorisé le financement du projet qui s'étendra sur la période 2017–18.

68. Les Comptes Nationaux Trimestriels (CNT) seront produits. Les travaux d'affinement des CNT se sont poursuivis avec l'appui de la mission d'AFRITAC de l'Ouest en janvier 2017. L'objectif de cette mission était de renforcer les capacités des cadres de l'INS en charge des CNT à l'appropriation de l'affinement des CNT. Au terme de cette mission, un calendrier d'affinement a été établi et devrait aboutir à la diffusion des CNT jusqu'au premier trimestre 2017 inclus et ceci avant la fin octobre 2017.

G. Financement et suivi du programme

69. Le Gouvernement estime que le besoin de financement du programme sera couvert. Pour 2017, les besoins de financement du budget seront couverts par le recours aux marchés monétaire et financier sous régional et international, notamment par l'émission d'un Euro-bond et aux concours de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International, de la Banque Africaine de Développement, de l'Agence Française de Développement, et de l'Union Européenne. Le Gouvernement poursuivra sa dynamique de développement du marché de la dette publique sous régionale. Les Spécialistes en Valeurs du Trésor dont les activités participeront aux émissions de titres publics et aux placements des valeurs du Trésor assureront la liquidité du marché secondaire des titres publics de l'UEMOA.

70. Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base de critères et indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels tableau 1&2. Ces critères et indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint qui comprend notamment le récapitulatif des hypothèses de projections, base

d'appréciation de certaines performances. La deuxième revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin juin 2017. Elle devrait être achevée au plus tard fin décembre 2017. La troisième revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin décembre 2017 et devrait être achevée à partir du 15 avril 2018. A cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements et ;
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), 2016–17^{1/}

(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016			2017							
	Décembre			Mars		Juin		Septembre		Décembre	
	CP	Est.	Statut	RI	Est.	CP	CP rév.	RI	RI rév.	RI	CP
A. Critères de performance											
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-839.5	-837.9	ATTEINT	-226.0	-32.6	-458.9	-493.0	-640.1	-772.9	-842.2	-1,052.0
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA)	684.2	677.6	ATTEINT	89.2	-0.3	340.3	-142.7	491.8	24.8	547.7	179.7
Plafond pour la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par le gouvernement central (million de \$) 2/	762.9	522.2	ATTEINT	1,534.1	1,528.8	2,046.6	2,043.5
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0	0.0	ATTEINT	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0	0.0	ATTEINT	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
B. Repères indicatifs											
Plancher pour les recettes budgétaires de l'Etat	3,318.2	3,197.7	NON ATTEINT	876.6	894.8	1,855.5	1,760.4	2,719.8	2,568.7	3,711.8	3,435.5
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances de Trésorerie	197.7	195.7	ATTEINT	44.8	35.4	97.9	95.3	145.9	141.4	194.9	188.8
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	1,998.5	2,014.8	ATTEINT	516.8	389.4	1,093.0	941.4	1,593.2	1,437.1	2,216.8	2,070.1
Plancher pour la réduction nette des exigibles (- = réduction)	-25.0	78.9	NON ATTEINT	-5.0	-151.2	-10.0	-105.7	-15.0	-55.7	-25.0	-75.0
Plancher pour le solde primaire de base	-327.46	-394.9	NON ATTEINT	0.3	246.7	-32.2	-64.2	-93.5	-134.0	30.8	-179.8
Pour mémoire:											
Dons programme	147.6	147.6		14.8	0.0	73.8	73.8	118.1	73.8	147.6	147.6
Prêts programme	58.4	58.4		0.0	0.0	80.9	80.9	80.9	80.9	161.7	161.7
Dons projet	105.6	105.9		39.1	40.8	84.1	78.2	117.3	117.3	195.5	195.5
Prêts projet	387.8	262.0		173.7	213.9	293.1	293.8	358.3	410.8	586.2	586.2
Appui budgétaire de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement	88.5	89.3		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	69.2	115.2
Taxes sur produits pétroliers	...	343.3		...	64.7	...	150.5	...	228.5	...	322.8

Sources: Autorités Ivoiriennes; et estimations des services du FMI.

1/ Cumulatif à partir du 1er Janvier, 2016 pour 2016, et à partir du 1er Janvier, 2017 pour 2017.

2/ Cumulatif à partir du 1er Juillet, 2016 pour 2016, et à partir du 1er Janvier, 2017 pour 2017.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : actions préalables (AP) et repères structurels (RS) pour 2016–17

Mesures	Calendrier	Rationalité macroéconomique	Documentation
Mécanisme d'ajustement des prix			
Ajuster les prix garantis aux producteurs de cacao en ligne avec l'évolution des cours internationaux conformément au Programme de Vente Anticipée à la Moyenne (PVAM).	AP - atteint	Assurer la soutenabilité du secteur café cacao à long terme	Communication en Conseil des ministres
Appliquer le mécanisme des prix des carburants à la pompe pour préserver la recette fiscale liée aux carburants au minimum de celle inscrite dans la loi de finances rectificative. ⁴	Nouveau RS trimestriel	Améliorer les recettes budgétaires	Arrêté interministériel
Ajuster les tarifs de l'électricité conformément au plan discuté avec l'équipe du FMI.	Nouveau RS fin juillet 2017	Assurer le recouvrement des coûts du secteur électricité	Communication en Conseil des ministres
Politique et administration fiscale			
Ne pas renouveler les exonérations temporaires qui prennent fin en décembre 2017 à l'exception de celles liées aux dons et aux secteurs sociaux (éducation, santé).	Nouveau RS fin décembre 2017	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi de Finances 2018
Adopter en Conseil des Ministres la révision à la hausse des droits d'accises sur les boissons.	Nouveau RS fin décembre 2017	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi de Finances 2018
Réaliser une étude du code des investissements	RS fin septembre 2017	Optimiser le potentiel fiscal	Rapport d'étude
Créer deux nouveaux Centres des Moyennes Entreprises à Abidjan et abaisser le seuil de couverture des CME	RS fin juin 2017	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Arrêté ministériel
Gestion de la dette publique			
Achever la réorganisation de la Direction de la dette sous la forme d'une structure en front-middle-et back-offices en 2016	RS fin décembre 2016 - atteint	Améliorer la gestion de la dette publique	Arrêté de réorganisation
Renforcer la base de données de la dette des entreprises publiques en y intégrant le service de la dette de 12 entreprises	RS fin juin 2017	Améliorer la gestion de la dette publique	La base de données de suivi de la dette des entreprises publiques
Produire avant la fin de chaque trimestre un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent suivant la progression de la disponibilité des informations	RS à partir de fin juin 2017	Renforcer le suivi du service de la dette des entreprises publiques	Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette

⁴ Voir ligne pour mémoire « Taxes sur produits pétroliers » au Tableau 1.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : actions préalables (AP) et repères structurels (RS) pour 2016–17
(suite et fin)

Entreprises publiques			
Remettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire.	RS continu à partir de Juin 2017.	Réduire les risques budgétaires	Rapport soumis au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat
Finaliser le plan de restructuration de la dette de la SIR	Nouveau RS fin décembre 2017	Réduire les risques budgétaires	Accord de restructuration de la dette
Gestion des finances publiques			
Développer la base de données des PPP afin d'y recenser les principaux projets.	Nouveau RS fin décembre 2017	Réduire les risques budgétaires	Base de données
Secteur financier			
Echanger les dettes titrisées détenues par la BNI en titres de marché.	RS fin décembre 2016 - atteint	Améliorer le bilan de la BNI et ses liquidités	Rapport sur l'opération

Pièce jointe II

Protocole d'Accord Technique

Accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit et du Mécanisme Élargi de Crédit du FMI 2016–19

Le 1 juin 2017

- 1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC) et le Mécanisme élargi de crédit (MEDC).** Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.
- 2. Sauf indication contraire,** l'État est défini dans le présent PAT comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.
- 3. Sauf indication contraire,** les entités publiques sont définies dans le présent PAT comme les sociétés à participation financière publique majoritaire, la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) et autres entités publiques disposant de recettes fiscales et quasi-fiscales affectées.

INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

- 4. Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 31 décembre 2016, le 30 juin 2017 et le 31 décembre 2017 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs (RI) pour le 31 mars 2017 et le 30 septembre 2017.**

Les CP comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres en francs de la Communauté Financière Africaine CFA) ;
- (c) un plafond pour la valeur actuelle de nouvelles dettes extérieures (échéances de plus d'un an) contractées par l'administration centrale ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs pour l'administration centrale ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs pour l'administration centrale.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour les recettes fiscales de l'État ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie ;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles » ; et
- (e) un plancher pour le solde primaire de base.

5. Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 1^{er} janvier 2016 pour les objectifs de 2016, et du 1^{er} janvier 2017 pour les objectifs de 2017 (Tableau 1 du Mémoire de Politiques Économique et Financière -MPEF).

A. Recettes fiscales de l'État (RI)

6 Les recettes fiscales sont définies comme la somme des recettes fiscales fongibles (hors recettes affectées) perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD) définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Dépenses pro-pauvres (RI)

7 Les dépenses pro-pauvres sont dérivées de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIGFIP (voir Tableau 2).

C. Avances de trésorerie (RI)

8. Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures normales et simplifiées (cf. décret n° 1998-716) d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables. Elles excluent les « régies d'avances » prévues par le décret n° 2013-762, ainsi que les procédures dérogatoires pour les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette définies par le décret n° 1998-716. Le montant cumulé des dépenses par avances de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

D. Solde primaire de base (RI)

9. Le solde primaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées) et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Les dépenses de l'Etat sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) – {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

E. Solde budgétaire global (y compris dons) (CP)

10. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées et prêts nets). Les dépenses de l'Etat sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons – dons AB Banque Mondiale – dons AB BAD)} – {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

F. Financement intérieur net (CP)

11. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme (i) des créances nettes du système bancaire sur l'Etat (y compris les dépôts C2D) ; (ii) du financement non bancaire net (y compris le produit de privatisation et des ventes d'actifs et des comptes des correspondants du Trésor) ; et (iii) de tout financement libellé et devant être remboursé en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Le plafond du programme inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net (FIN) = Variation des créances nettes du système bancaire sur l'Etat (TOFE) + financement intérieur non bancaire net (hors variation nette des exigibles et apurement des restes à payer sur subventions aux collectivités et établissements publics nationaux (EPN)) + Emprunts libellés et remboursés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) + marge de financement de 10 milliards.

Ce plafond ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 50 milliards de FCFA, l'État s'engage à ne procéder que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

12. Facteur d'ajustement du critère de performance relatif au financement intérieur net. Le plafond pour le FIN sera ajusté à la hausse pour toute la différence entre le montant effectivement décaissé et le montant prévu des appuis budgétaires de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement projetés à 115,2 milliards de FCFA en 2017 (Tableau 1 du MPEF).

G. Dette extérieure (CP)

13. Aux fins du programme, la définition de la dette est formulée au paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014¹.

(a) Aux fins de ces directives, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition d'une valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à un moment futur, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :

- i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels swap);

¹ <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>

- ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et
- iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est fourni que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien du bien.

(b) D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

14. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA).

15. Le critère de performance (CP) relatif à la valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale s'applique à toutes les dettes extérieures (concessionnelles ou non) contractées ou garanties, y compris les engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Ce critère de réalisation ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux décaissements du FMI.

Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie à la date de l'approbation de sa convention par le gouvernement de la Côte d'Ivoire (Conseil des Ministres). Dans le cas d'une émission d'euro-obligations, le montant réputé contracté est le montant souscrit/acquis au terme de la période de souscription/acquisition tel que spécifié dans les clauses finales de l'échange. Aux fins du programme, la valeur en dollars des États-Unis de la nouvelle dette extérieure de 2017 est calculée en utilisant les taux de change moyen pour Janvier 2017 comme dans la base de données des IFS (statistiques financières internationales) du FMI.

16. La VA de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les paiements futurs de service de la dette (principal et intérêts) à partir d'un taux d'actualisation du programme de 5 pourcent et en tenant compte de tous les paramètres des prêts, dont l'échéance, le différé d'amortissement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion. La VA est calculée en utilisant le modèle du FMI pour ce type de calcul² et à partir du montant du prêt. Une dette est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée le ratio de sa valeur actuelle rapportée à sa valeur nominale est inférieur à 65 pourcent (ce qui équivaut à un élément don d'au moins 35 pourcent). S'agissant des prêts dont l'élément don est nul, ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

17. Dans le cas des dettes assorties d'un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'une marge fixe, la VA de la dette est calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré d'une marge fixe (en points de base) spécifiée dans la convention d'endettement. Le taux de référence du programme pour le LIBOR six mois dollar est de 3,04 pourcent et restera fixe pendant la période du 1 janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. La marge entre le LIBOR six mois euro et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois yen et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois livre sterling et le LIBOR six mois dollar est de -250 points de base. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR six mois dollar est de -250 points de base³. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le LIBOR six mois dollar, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le LIBOR six mois dollar (arrondi aux 50 points de base les plus proches) est ajoutée. Pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ces taux seront fixés et resteront fixes à partir de l'édition de l'automne 2017 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM).

18. Facteur d'ajustement du critère de performance relatif à la VA de la nouvelle dette extérieure :

- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse jusqu'à un maximum de 5 pourcent du plafond de la dette extérieure en VA, dans les cas où les écarts par rapport au CP sur la VA de la nouvelle dette sont provoqués par une variation des conditions de financement (intérêt, échéance, différé d'amortissement, échéancier de paiements, commission initiale, frais de gestion) de la dette ou des dettes. Le facteur

² <http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm>

³ Le taux de référence et les marges du programme s'appuient sur le « taux projeté moyen » pour le LIBOR six mois dollar sur la période de dix ans à compter de l'édition d'automne 2016 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM). Les taux seront actualisés chaque année à partir de l'édition d'automne des PEM.

d'ajustement ne peut être appliqué lorsque les écarts sont imputables à un accroissement du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.

- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse par le montant de l'Eurobond émis par le Gouvernement, jusqu'à 1,2 milliard de dollars des EU.
- Le plafond exclura les emprunts extérieurs qui ont pour seuls objectifs le refinancement de la dette extérieure existante et l'amélioration du profil des échéances.
- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse par le montant total de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le Gouvernement aux fins de la restructuration de la dette de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), jusqu'à l'équivalent en FCFA de 368 milliards, soit 596 millions de dollars des EU, calculé au taux de change moyen pour janvier 2017 (618,01 F CFA).

19. Les autorités feront part aux services du FMI de tout endettement extérieur projeté et des conditions y afférentes avant que ledit endettement ne soit contracté ou garanti par l'État. Le plan actuel d'emprunt des autorités est résumé au tableau 1. Dans ce tableau, la valeur en dollars de la nouvelle dette extérieure est calculée à partir des taux de change moyens pour juillet 2016 pour la période juillet-décembre 2016, et celui de janvier 2017 pour janvier-juin 2017 et janvier-décembre 2017 (voir ci-dessus).

Tableau 1. Synthèse du programme d'emprunts extérieurs (juillet 2016 – décembre 2017) (en millions de \$ EU)						
	Juillet-décembre 2016		Janvier-juin 2017		Janvier-décembre 2017	
Dette extérieure contractée ou garantie	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}
Source de l'endettement	731,0	522,2	2.475,9	1.528,8	3.328,0	2.043,5
<i>Dette concessionnelle, dont ^{2/}</i>	412,6	239,4	2.152,5	1.224,4	2.659,6	1.453,6
Multilatérale	400,8	234,1	1.653,6	929,6	1.909,1	1.062,8
Bilatérale	11,8	5,3	498,9	294,8	750,5	390,7
<i>Dette non concessionnelle</i>	318,4	282,8	323,4	304,0	668,4	590,0
Semi-concessionnelle ^{3/}	118,4	82,8	323,4	304,0	581,0	502,5
Commerciale ^{4/}	200,0	200,0	0,0	0,0	87,5	87,5
Emploi de l'endettement	731,0	522,2	2.475,9	1.528,8	3.328,0	2.043,5
Infrastructure	205,4	118,4	1.748,2	1.111,8	2.387,5	1.491,8
Dépenses sociales	0,0	0,0	0,0	0,0	125,4	47,2
Financement budgétaire	0,0	0,0	371,5	219,5	371,5	219,5
Autres	525,6	403,8	356,2	197,6	43,7	285,0

Source : MPMEF/DGTCP/DDP

1/ Nouvelle dette contractée ou garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chaque prêt en appliquant le taux d'actualisation de 5 pourcent du programme.

2/ La dette concessionnelle est définie comme la dette présentant un élément don dépassant le seuil minimum de 35 pourcent.

3/ Dette présentant un élément don positif mais inférieur au seuil d'élément don minimum.

4/ Dette ne présentant pas d'élément don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale.

H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

20. Les arriérés extérieurs correspondent au non-paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers. Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

21. Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés intérieurs et la dette flottante et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme,

ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières ; et (ii) le service de la dette financière intérieure.

22. Au sens du programme, les arriérés intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs, et ceux sur le service de la dette financière intérieure. Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'Etat auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette financière intérieure sont les obligations de service de la dette dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours suivant la date d'échéance.

23. La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière).

24. Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30-365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

25. Dans le cadre du programme, le plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs est de zéro.

POUR MÉMOIRE

J. Créances nettes du système bancaire sur l'État

26. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales (y compris les dépôts C2D). Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement, y compris les dépôts C2D (PNG).

K. Financement extérieur (définitions)

27. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du

financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

L. Recettes fiscales sur les carburants

28. Les recettes fiscales sur les carburants sont définies comme les revenus de la fiscalité sur les produits pétroliers collectés par la Direction générales des douanes (DGD) et reportés dans le Tableau des opérations financières de l'état (TOFE) à la ligne « taxes sur les produits pétroliers ».

M. Suivi du programme et données à communiquer

29. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

30. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 3 dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf pour les informations qui **seront** fournies plus tard, comme indiqué dans le tableau 3 du PAT.

31. Le Gouvernement communiquera les données définitives fournies par la BCEAO dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

32. Le Gouvernement communiquera un état détaillé des ordonnancements et paiements au titre des financements du FMI liés aux dépenses d'Ebola, dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Ces dépenses sont inscrites au budget de l'Etat. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

33. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Évolution des dépenses pro-pauvres 2014–17

	2014	2015	2016	2017 Budget
Agriculture et développement rural	140.5	111.2	124.0	73.3
Administration générale	62.8	47.7	58.6	34.8
Programme de développement et de promotion de l'agriculture				
Formation et encadrement	31.1	24.0	24.5	9.0
Aménagement hydro-agricole	19.2	19.4	10.2	12.2
Autres investissements en milieu rural (FRAR, FIMR)	27.4	9.2	17.1	2.9
	0.0	10.9	13.6	14.5
Ressources halieutiques et production animale	8.9	9.8	9.1	11.9
Administration générale / formation et encadrement	4.9	6.6	5.6	5.8
Appui à l'élevage et à la production laitière	2.7	2.7	2.3	1.6
Pêche et aquaculture	1.3	0.5	1.2	4.6
Education	818.8	991.6	1,179.3	1,111.7
Administration générale	23.5	26.2	32.8	35.1
Education préscolaire et enseignement primaire	307.4	399.7	531.1	473.5
Alphabétisation	0.4	0.3	0.6	0.5
Secondaire général, technique et professionnel	291.8	320.9	359.9	411.6
Enseignement supérieur et recherche scientifique	149.2	198.0	211.4	191.1
Programme présidentiel d'urgence/Volet éducation	46.5	46.5	43.5	0.0
Santé	228.9	279.5	330.4	379.7
Administration générale santé	121.8	133.4	157.0	164.3
Système de santé primaire	47.9	62.3	59.5	97.7
Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	1.2	2.9	4.0	2.8
Programme de lutte contre les pathologies et les endémies+B66	1.4	5.3	38.5	20.5
Santé infantile, maternelle et nutrition	0.7	10.7	1.4	11.5
VIH/SIDA	1.6	1.8	3.2	23.0
CHU et Institutions médico-spécialisées	34.3	43.1	46.9	59.9
Programme présidentiel d'urgence/Volet santé	20.0	20.0	20.0	0.0
Eau et Assainissement	146.6	74.8	58.6	80.3
Accès à l'eau potable et assainissement	103.0	32.5	21.6	79.2
Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	16.6	15.3	7.1	1.2
Programme présidentiel d'urgence/Volet salubrité et assainissement	13.5	13.5	13.5	0.0
Programme présidentiel d'urgence/Volet eau potable	13.5	13.5	16.5	0.0
Energie	50.6	53.6	45.5	74.8
Accès à l'électricité	37.1	40.1	32.0	74.8
Programme présidentiel d'urgence/Volet électricité	13.5	13.5	13.5	0.0
Routes et ouvrages d'art	138.6	155.6	153.8	215.0
Entretien pistes rurales	4.4	7.3	20.1	13.4
Construction d'ouvrage d'art	11.7	12.1	8.2	7.8
Autres travaux routiers	122.5	108.0	100.6	193.8
Programme présidentiel d'urgence/Volet entretien et aménagement	0.0	28.2	25.0	0.0
Affaires Sociales	25.3	28.8	38.4	36.3
Administration générale	19.5	23.1	31.2	27.5
Formations destinées aux femmes	1.1	0.5	1.6	0.7
Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	2.2	2.9	3.1	3.6
Formation au personnel d'appui	2.1	1.9	1.8	1.7
Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	0.4	0.3	0.7	2.9
Décentralisation (hors éducation, santé, et agriculture)	54.9	48.0	55.1	63.3
Décentralisation	54.9	48.0	55.1	63.3
Reconstructions	1.5	14.2	11.3	12.8
Reconstruction et réhabilitation	0.0	0.1	0.0	0.1
Programme présidentiel d'urgence	1.5	14.1	11.3	12.7
Autres domaines de lutte contre la pauvreté	8.0	3.1	9.2	10.8
Promotion et insertion des jeunes	6.3	1.2	6.6	7.2
Appui et suivi DSRP	0.1	0.1	0.1	1.0
Développement du tourisme et de l'artisanat	1.6	1.8	2.5	2.6
TOTAL	1,622.4	1,770.2	2,014.8	2,070.1

Tableau 3. Côte d'Ivoire : Données à transmettre pour le suivi du programme

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Indicateurs de conjoncture	Mensuelle	Fin du mois+45 jours
	Comptes nationaux provisoires	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Comptes nationaux définitifs	Variable	60 jours après la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Secteur de l'Énergie	Pétrole Brut : rapport d'enlèvements	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Structure des prix des produits pétroliers	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Finances Publiques	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Rapport d'exécution budgétaire	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Rapport sur la situation des opérations de passation des marchés publics	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Estimation des recettes fiscales de l'État	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Dépenses pro-pauvres	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Avances de trésorerie	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Arriérés Intérieurs de l'Administration centrale	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Situation consolidée des restes à payer du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Plan annuel de trésorerie	Annuelle	Fin de l'année + 45 jours
	Exécution du plan de trésorerie	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Balance Générale des Comptes du Trésor	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Dette intérieure	Situation détaillée de la dette intérieure	Mensuelle
Détails de tous les nouveaux emprunts intérieurs et garanties		Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Prévision détaillée du service de la dette intérieure		Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
Situation des émissions remboursements des valeurs mobilières		Mensuelle	Fin du mois + 45 jours

Tableau 3. Côte d'Ivoire : Données à transmettre pour le suivi du programme (suite et fin)

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Dette extérieure	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts extérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Tableau des décaissements des nouveaux emprunts	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Prévisions du service de la dette extérieure	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Entreprises Publiques	Situation de la dette des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 90 jours
	Liste des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Balance des paiements	Balance des paiements provisoire	Annuelle	Fin de l'année +9 mois (provisoire) ;
	Balance des paiements définitive	Annuelle	fin de l'année +12 mois (définitive)
Secteurs monétaire et financier	Situation des Banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation résumée de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation Monétaire Intégrée	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Position Nette du Gouvernement	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Ratios prudentiels des banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Indicateurs de solidité financière	Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours



CÔTE D'IVOIRE

2 juin 2017

PREMIÈRES REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CREDIT ET D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE MODIFICATIONS DE CRITÈRES DE PERFORMANCE ET D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS — ACTUALISATION DE L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Dominique Desruelle et
Peter Allum (FMI) ; et
Paloma Anos-Casero,
(IDA)

Préparé par le Fonds monétaire international et
l'Association internationale de développement

Cette actualisation de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) tient compte des révisions depuis la première AVD réalisée en novembre 2016 portant sur les demandes d'un accord au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) et d'un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) (Rapport pays 16/383)¹. La présente analyse tient compte de l'actualisation des informations sur les perspectives macroéconomiques compte tenu des chocs extérieurs et intérieurs, de la proposition d'augmentation de l'accès du FMI et du scénario révisé de financement. La Côte d'Ivoire fait face à un risque de surendettement modéré sur la base de l'évaluation de la dette extérieure publique. Tous les indicateurs de la dette extérieure sont inférieurs à leurs seuils dans le scénario de référence. Dans les scénarios de tension les plus pessimistes, tous les indicateurs de solvabilité et de liquidité du cadre dépassent leurs seuils respectifs (comme dans l'AVD de 2016). Les indicateurs de la dette du secteur public (y compris les passifs intérieurs) indiquent une stabilisation de la dette publique à moyen terme dans le scénario de référence.

¹ Dans le cadre de l'AVD des PFR, la Côte d'Ivoire est considérée comme un pays dont les résultats sont faibles, avec une moyenne de l'Évaluation politique et institutionnelle des pays (CPIA) de 3,24 pour la période 2013–15 (http://databank.worldbank.org/data/download/CPIA_excel.zip). Compte tenu des progrès du score de la CPIA (la moyenne sur 3 ans de la période 2012-14 s'établit à 3,17), la Côte d'Ivoire est sur le point de tomber dans la catégorie des pays avec des résultats moyens, ce qui relèverait de 30 à 40 % le seuil du ratio de la VA de la dette extérieure au PIB, de 100 à 150 le seuil du ratio de la VA de la dette extérieure aux exportations et de 200 à 250 le seuil du ratio de la VA de la dette extérieure aux recettes. En outre, le seuil du ratio du service de la dette extérieure aux exportations passerait de 15 à 20 % et le seuil du ratio du service de la dette extérieure aux recettes progresserait de 18 à 20 %.

CONTEXTE

1. Le stock de la dette extérieure publique et garantie par l'État a légèrement progressé en 2016 (en pourcentage du PIB) et, d'après les projections, devrait augmenter davantage en 2017². À l'exception des prêts concessionnels du FMI et des créances de la Caisse française de développement, le total de la dette extérieure publique et garantie par l'État a légèrement progressé de 22,5 % du PIB en 2015 à 22,6 % du PIB en 2016. Pour 2017, le stock de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire devrait, d'après les projections, passer à 26,8 % du PIB, ce qui prend en compte le plan d'émission d'euro-obligations des autorités. En termes de composition, la dette extérieure a vu la part des créanciers multilatéraux grimper de 24,2 % en 2015 à 24,7 % en 2016. La part des créanciers bilatéraux officiels a aussi progressé de 16,1 % à 19,5 %. En revanche, la part des créanciers commerciaux a baissé de 59,8 % du total en 2015 à 55,8 % en 2016. En dépit de cette diminution, le chiffre confirme que la Côte d'Ivoire s'appuie lourdement sur la dette commerciale pour son financement extérieur (Tableau 1 du texte).

Tableau 1 du texte. Côte d'Ivoire: Composition de la dette extérieure par groupe de créanciers^{1/}

	2015		2016		2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Millions de dollars	Pourcentage du total	Millions de dollars	Pourcentage du PIB						
Total	7233,8	7683,0	100,0	22,6	10040,4	11230,4	12575,2	13529,0	14535,1	15848,3
y compris C2D et prêts libellés en FCFA	9580,5	12689,5	165,2	37,3	13817,5	14501,7	15579,3	16961,6	17719,5	18906,1
Créanciers multilatéraux	1748,5	1901,3	24,7	5,6	1769,1	1594,2	1416,8	1239,1	1029,6	861,1
FMI	983,8	991,8	12,9	2,9	894,5	761,0	624,4	485,1	323,7	204,4
Banque mondiale	394,5	527,4	6,9	1,6	527,7	523,7	519,5	514,2	497,7	479,0
Groupe de la BAfD	47,0	45,5	0,6	0,1	45,7	45,7	45,7	45,7	45,3	44,8
Autres multilatéraux	323,2	336,6	4,4	1,0	301,1	263,8	227,2	194,1	162,9	132,9
Créanciers bilatéraux officiels	1161,4	1496,9	19,5	4,4	1421,5	1339,4	1248,6	1183,2	1145,3	1079,0
Club de Paris	307,0	232,4	3,0	0,7	166,9	102,7	40,3	8,6	7,4	6,4
Non Club de Paris	854,4	1264,6	16,5	3,7	1254,6	1236,6	1208,2	1174,7	1137,8	1072,6
Créanciers commerciaux	4323,9	4284,7	55,8	12,6	3640,6	3540,2	3425,7	3304,5	3172,1	3010,7
Club de Londres	4272,8	4242,0	55,2	12,5	3606,1	3514,2	3408,2	3295,5	3172,1	3010,7
Autres commerciaux	51,0	42,7	0,6	0,1	34,5	26,0	17,5	9,0	0,0	0,0
Nouvelle dette					3209,2	4756,6	6484,2	7802,2	9188,1	10897,5

1/ Administration centrale uniquement.

2. En 2016, la dette publique intérieure a nettement augmenté. La dette intérieure a progressé d'environ 2 points de pourcentage, soit d'environ 18 % du PIB en 2015 à 20 % du PIB en 2016. La progression de la dette intérieure est imputable à une augmentation substantielle des titres de dette publique émis sur le marché obligataire régional (environ 3,7 % du PIB nominal). C'est pourquoi, en 2016, les titres de la dette publique représentaient plus de 80 % des passifs intérieurs de l'État.

² Dans cette AVD, la dette extérieure PGE ne couvre que l'administration centrale. Elle exclut les créances françaises dans le cadre de swaps au titre de contrats de développement et de désendettement (C2D), qui ont été annulées dans le contexte d'un allègement de la dette au-delà de l'initiative en faveur des PPTE. Avec le mécanisme de C2D, le service de la dette exigible pour ces créances est échangé sous la forme de dons à l'État pour financer des projets de développement. Dans le Rapport des services, les flux associés au processus de C2D sont inclus dans les comptes extérieurs et budgétaires pour saisir les flux bruts de trésorerie (service de la dette et dons). Pour de plus amples détails, voir le Rapport pays n°14/358 et Supp.1, 11/21/2014.

3. Au début de 2015, l'État a commencé à recueillir des données trimestrielles sur le stock de la dette des entreprises publiques. La mise au point d'une base de données centralisée sur la dette des entreprises publiques et la dette garantie par l'État est un outil important pour empêcher une accumulation non soutenable de dette par les entités du secteur public. Les données disponibles les plus récentes montrent qu'à la fin de 2016, le stock de la dette des entreprises publiques s'élevait à 3,5 % du PIB, dont 0,14 seulement du PIB est directement garanti par l'État. Les données doivent être considérées comme préliminaires toutefois, car le gouvernement est en train d'affiner la base de données.

HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES ET PROJETS D'EMPRUNTS

4. Cette AVD est cohérente avec le cadre macroéconomique qui sous-tend le Rapport des services du FMI préparé pour la première revue du programme triennal appuyé par le MEDC et la FEC. La Côte d'Ivoire a souffert des chocs des termes de l'échange de même que de chocs intérieurs. Au niveau de l'UEMOA, en raison du resserrement de la politique monétaire par la banque centrale régionale, la BCEAO, le coût des fonds a augmenté. Le cadre macro suppose une convergence progressive vers une trajectoire de croissance plus soutenable à long terme, une contribution croissante de la demande intérieure au PIB, une modération graduelle de l'investissement compensée par un accroissement de la consommation privée, de même que des progrès réguliers vers l'objectif budgétaire de l'État qui correspond aux engagements de la Côte d'Ivoire en tant que pays membre de l'UEMOA.

5. Les principales hypothèses macroéconomiques sont les suivantes :

- **Environnement mondial.** La demande extérieure des partenaires commerciaux de la Côte d'Ivoire devrait, d'après les projections, progressivement augmenter à long terme. Cette hypothèse est soumise au risque baissier de la reprise atone persistante de la demande mondiale.
- **PIB à moyen terme.** Dans l'actualisation de l'AVD en cours, il est prévu que la croissance du PIB réel soit en moyenne plus lente au cours des cinq premières années de la projection (6,8%) que dans la dernière AVD (7,5 %). Au départ, la croissance du PIB réel est appuyée par une solide augmentation de l'investissement et de plus en plus par la consommation privée³. D'après les projections, le PIB réel devrait progresser de 5,9 % en 2023-28 en moyenne et de 5,5% en 2029-37, alors que les investissements se normalisent et que la contribution nette des échanges devient plus négative.
- **Le déficit du compte courant baisserait progressivement dans le temps.** Le déficit du compte courant devrait, d'après les projections, se creuser à 2,8 % du PIB en moyenne (au

³ À l'horizon 2017-22, les pressions de l'inflation devraient rester modérées, car, d'après les projections, le PIB réel devrait enregistrer une croissance correspondant à son potentiel (conformément aux estimations des services du FMI), ce qui signifie que l'écart de production devrait être proche de zéro.

lieu de 2,4 % dans l'AVD précédente) au cours des cinq premières années des projections, en raison du choc défavorable des termes de l'échange. D'après les projections, le déficit du compte courant devrait diminuer et se stabiliser aux environs de 1,8 % du PIB à plus long terme, ce qui reflète une amélioration des échanges et, dans une moindre mesure, les soldes des services. Ces hypothèses sont soumises à des risques baissiers, notamment une croissance économique mondiale inférieure aux attentes et des variations des prix des produits de base susceptibles de déclencher des chocs des termes de l'échange.

- **Le solde budgétaire primaire s'améliorerait progressivement à l'horizon de la référence.** Dans l'actualisation de la présente AVD, on suppose que le solde budgétaire de base primaire est bien inférieur en moyenne au cours des cinq premières années des projections à celui de la dernière AVD en raison des impacts négatifs des chocs extérieurs et intérieurs sur les finances publiques. La trajectoire attendue de la situation budgétaire reste ancrée sur une convergence du déficit budgétaire avec l'objectif de 3 % du PIB en 2019, puis ultérieurement sur la poursuite de l'assainissement des finances publiques. Du moyen au long terme, une amélioration régulière du solde budgétaire primaire est attendue.

Tableau 2 du texte. Côte d'Ivoire: Principaux indicateurs économiques, 2013–37
(Moyennes pour la période)

	2013-16	2017-2022	2023-28	2029-37
Revenu national				
Croissance du PIB réel (%)	8,7	6,8	5,9	5,5
PIB nominal (milliards de dollars)	33,8	48,6	74,8	131,1
PIB nominal par habitant (dollars)	1.441,7	1.797,2	2.399,3	3.447,5
Secteur extérieur				
Exportations de biens, croissance du volume (%)	0,6	7,1	5,5	5,0
Importations de biens, croissance du volume (%)	8,7	10,0	8,3	7,3
Solde compte courant (% du PIB)	-0,4	-2,8	-1,7	-1,8
Exportations de biens/services (non facteurs) (% PIB)	42,0	30,7	34,9	38,6
Importations de biens/services (non facteurs) (% PIB)	38,1	30,3	32,7	35,6
(Pourcentage du PIB)				
Opérations de l'administration centrale				
Total recettes et dons	19,6	21,0	21,7	23,1
Recettes	18,2	19,5	20,9	22,9
Dons	1,5	1,5	0,8	0,3
Solde primaire de base	-0,5	0,3	1,4	1,6
Solde global	-2,8	-3,1	-2,5	-2,0
Sources: Autorités ivoiriennes et estimations et projections des services du FMI.				

Stratégie de la dette

6. La Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT) des autorités tend à maintenir la dette à un niveau soutenable. Les objectifs de la SDMT pour le marché obligataire intérieur sont les suivants : allonger la durée moyenne de la dette intérieure, contribuer au développement du marché obligataire intérieur et réduire le coût des émissions locales. S'agissant de la dette extérieure, les objectifs de la SDMT sont les suivants : avoir une présence régulière sur les marchés internationaux, limiter les risques de change et canaliser le financement extérieur principalement vers les investissements dans l'infrastructure. Un jeu d'initiatives qui sont en cours appuiera la réalisation de cette stratégie et contribuera à rendre les opérations de gestion de la dette plus efficaces, notamment : la finalisation de la restructuration opérationnelle de la direction stratégique de la dette (fusion des unités de la dette extérieure et de la dette intérieure), le renforcement des opérations de gestion de trésorerie et la mise en place d'un réseau de spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) en vue de promouvoir l'émission et les échanges sur un marché secondaire de titres de créance libellés en FCFA émis sur le marché régional.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Analyse de viabilité de la dette extérieure

7. L'AVD de la dette extérieure suppose que l'État va émettre des euro-obligations pour couvrir son écart de financement de 2017 et que toutes les euro-obligations existantes seront reportées à l'horizon de l'AVD. Plus précisément, les euro-obligations «bullet» seraient reportées au cours de l'année à laquelle elles arrivent à échéance, tandis que les euro-obligations dont le principal est amorti sur deux ou trois ans seraient reportées sur la première année de l'amortissement du principal. L'hypothèse du report de la dette extérieure signifie qu'à l'avenir, la Côte d'Ivoire s'appuiera de plus en plus sur la dette commerciale et moins sur les prêts concessionnels pour financer les projets d'investissement public.

8. Les résultats de l'AVD de la dette extérieure confirment que la dynamique de la dette de la Côte d'Ivoire est soutenable dans le scénario de référence. Les valeurs actuelles du ratio de la dette au PIB, du ratio de la dette aux exportations, du ratio de la dette aux recettes et les mesures de liquidité du service de la dette aux exportations et aux recettes (dons exclus) restent toutes inférieures aux seuils de surendettement dans le scénario de référence (Graphique 1). Cependant, en 2027, les indicateurs du service de la dette aux recettes devraient se rapprocher du seuil, car 2027 correspond à la seconde année de l'amortissement du principal des euro-obligations émises en 2015.

9. Les indicateurs de la dette dépassent les seuils dans le scénario de choc le plus extrême. Dans ce dernier — c'est-à-dire, un choc qui frappe le pays au cours des deux premières années de la projection et qui inclut une baisse combinée de la croissance du PIB réel, des exportations, de l'inflation extérieure, des transferts courants et des entrées d'IDE — des dépassements substantiels et prolongés du ratio de la VA de la dette au PIB et du ratio de la VA de la dette aux exportations se produisent. Plus précisément, le ratio de la VA de la dette au PIB atteindrait 43,9 % en 2019 avant de revenir à des niveaux plus soutenables en 2029. Le ratio de la VA de la dette aux exportations atteindrait 160 % en 2019 avant de baisser en deçà du seuil en 2028. Les mesures du service de la dette, qui sont sensibles au remboursement du principal des euro-obligations qui arrivent à échéance, dépassent également les seuils dans le scénario de choc le plus extrême. Ces résultats soulignent les risques baissiers considérables pour la viabilité de la dette susceptibles d'avoir des effets sur l'économie et imputables à une volatilité macroéconomique accrue (intérieure et extérieure).

10. Dans un différent scénario dans lequel l'État assume la responsabilité des passifs de la Société ivoirienne de raffinage (SIR) en 2017, le risque de surendettement resterait néanmoins modéré. Plus précisément, un prêt bancaire à long terme d'environ 600 millions de dollars serait obtenu pour restructurer la dette de la SIR. On suppose que le prêt aurait une échéance d'au moins 8 ans, un amortissement progressif du principal et une valeur actuelle (VA) estimée à 1,1 % du PIB. Bien que ce nouveau prêt bancaire puisse aggraver le profil du service de la dette, il ne compromettrait pas le classement du surendettement, qui reste modéré.

B. Analyse de viabilité de la dette publique

11. Dans le scénario de référence, en 2017, le ratio de la VA de la dette publique au PIB devrait, d'après les projections, atteindre 43,2 %. La VA du total de la dette publique en 2017 tient compte d'une augmentation de la nouvelle dette à moyen et long terme. Cette augmentation est quant à elle imputable à la nouvelle dette officielle bilatérale contractée (principalement une dette non-Club de Paris) et à de nouveaux prêts commerciaux. Au cours des années ultérieures, le ratio de la VA de la dette au PIB baisse progressivement et descend en dessous de 38 % pour atteindre 21,7 % à long terme. Cette tendance s'explique par une baisse progressive dans le temps des deux composantes du total de la dette du secteur public (composantes libellées en monnaie étrangère et locale). De même, le ratio de la VA de la dette aux recettes démarre à 218 % en 2017 avant de baisser progressivement en deçà de 150 % en 2027 pour finalement chuter en dessous de 100 % à long terme. En revanche, le ratio du service de la dette aux recettes se détériore car, d'après les projections, il devrait atteindre 20,2 % en 2027 avant de se stabiliser aux environs de 16 % à long terme.

12. Les tests de résistance mettent en exergue un certain nombre de vulnérabilités potentielles. Dans le scénario d'un solde primaire constant, les indicateurs de la dette se stabilisent à long terme, à l'exception du ratio du service de la dette aux recettes qui atteindrait 31,3 % à long terme. Le scénario du choc le plus extrême (croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type au cours des deux premières années de la projection) suggère une vulnérabilité croissante de la dette publique s'agissant de tous les indicateurs du fardeau de la dette. À la fin de l'horizon de la projection, le ratio de la VA de la dette au PIB atteindrait 71 %.

13. Globalement, l'analyse présente une image généralement favorable en termes de viabilité de la dette publique. Le ratio de la VA de la dette publique au PIB et le ratio de la VA de la dette publique aux exportations devraient, d'après les projections, baisser progressivement dans le temps. Le ratio du service de la dette publique aux recettes est plus volatil — en raison de l'amortissement de la dette à moyen et long terme — et ne baisse pas à moyen terme. Pour résumer, même si la VA de la dette intérieure diminue progressivement dans le temps, comme c'est le cas pour l'AVD de la dette extérieure, le ratio du service de la dette aux recettes est l'indicateur du fardeau de la dette qui doit être suivi de près pour déceler les éventuelles vulnérabilités budgétaires susceptibles d'apparaître à moyen terme.

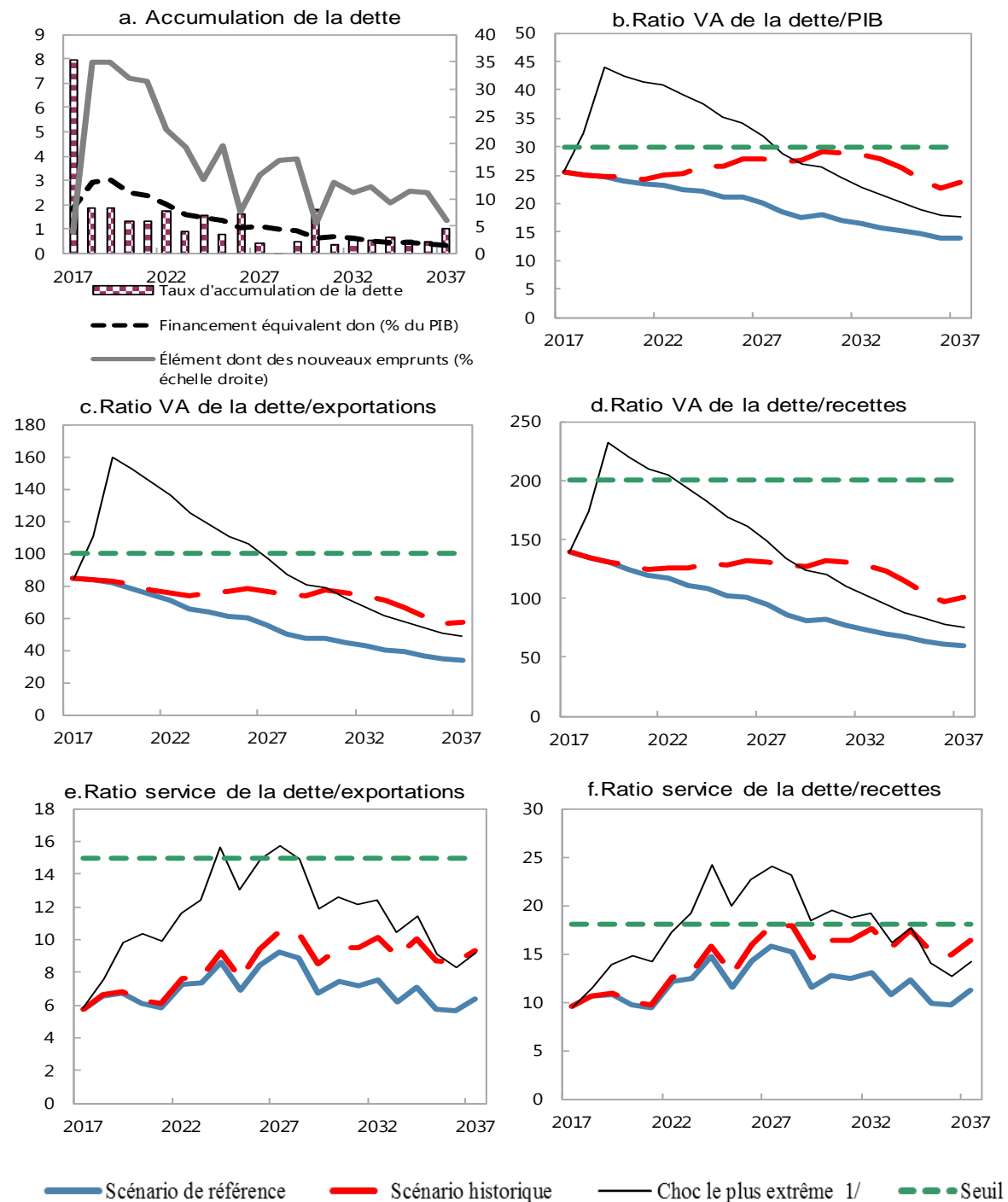
CONCLUSIONS

14. La Côte d'Ivoire continue de courir un risque de surendettement modéré en 2017, comme dans l'AVD de 2016. Toutefois, il est important de relever qu'en comparaison avec l'AVD de 2016, la Côte d'Ivoire n'est plus un cas extrême. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs du fardeau de la dette restent inférieurs à leurs seuils respectifs de surendettement. En outre, tous les indicateurs se maintiennent en dessous de la limite inférieure de la fourchette de ± 5 calculée autour du seuil de surendettement. Dans le scénario du test de résistance le plus extrême toutefois, tous les indicateurs de la dette et du service de la dette dépassent les seuils de surendettement.

15. De solides politiques macroéconomiques, de même qu'une stratégie effective de gestion de la dette sont essentielles pour maintenir la viabilité de la position extérieure. Les politiques destinées à maintenir une situation budgétaire soutenable sont aussi une condition essentielle pour stabiliser la dette dans le temps ; une mobilisation accrue des recettes intérieures contribuerait à la réalisation de cet objectif. En outre, une stratégie de gestion de la dette à moyen terme destinée à accroître le recours au financement de source intérieure, à lisser le schéma de l'amortissement de la dette en évitant des pics de refinancement trop marqués et à aider à optimiser le coût du financement du souverain contribuerait à assurer une situation d'endettement soutenable. Les mesures destinées à accroître la liquidité des marchés primaire et secondaire de la dette intérieure émise au niveau régional, de même que la création d'un réseau de SVT, contribueront à une détermination des prix plus efficace par rapport aux coûts des titres souverains ivoiriens. Une gestion efficace et le suivi des PPP permettront également de contenir le risque budgétaire et les passifs conditionnels.

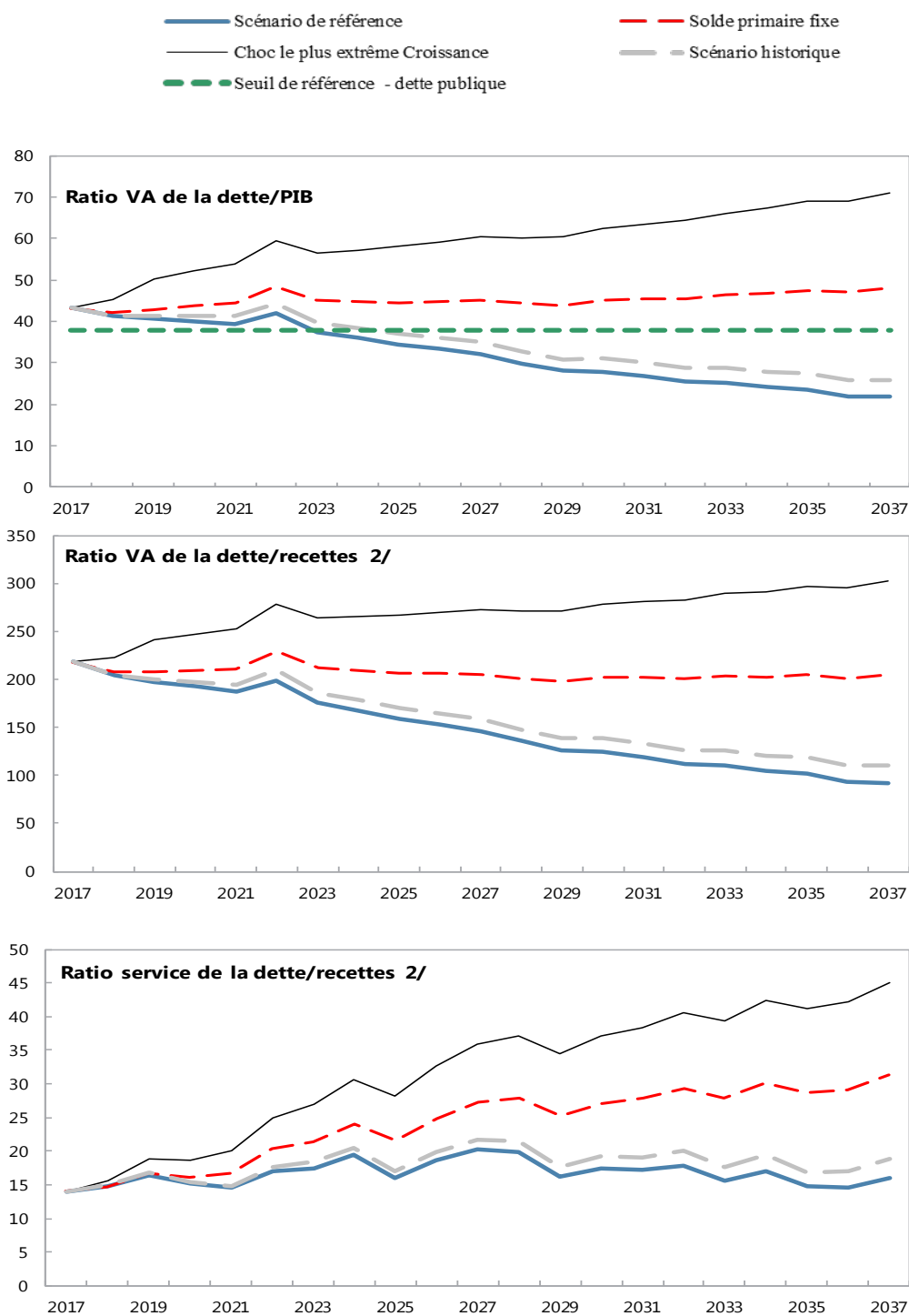
16. Les autorités de Côte d'Ivoire sont globalement d'accord avec le fait que le risque de surendettement extérieur de la Côte d'Ivoire est modéré. Elles conviennent qu'il est important de continuer à renforcer la gestion de la dette, d'affiner la base de données des entreprises publiques, de mobiliser les recettes à moyen terme et, de manière plus générale, de mettre en œuvre une gestion prudente des finances publiques. Cela dit, les autorités soulignent qu'elles considèrent que les hypothèses macroéconomiques de référence utilisées dans cette actualisation de l'AVD continuent d'être trop conservatrices, notamment s'agissant des projections de croissance économique qui sont inférieures à celles du scénario de référence du Plan de développement national de 2016-20.

Graphique 1. Côte d'Ivoire : Indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État dans différents scénarios, 2017-37^{1/}



1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2027 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Exportations; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Exportations; et au f. à un choc de type Combinaison .

Graphique 2. Côte d'Ivoire : Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2017-37^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant 2027.

2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2014–37^{1/}

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart ^{6/} type	Projections									
	2014	2015	2016			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022 Moyenne		2027	2037
Dette extérieure (nominale) 1/	35,4	39,3	36,5			42,2	42,7	43,2	42,6	42,8	42,9		40,0	33,6	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	18,3	22,5	22,6			28,2	28,9	29,4	29,1	28,9	29,3		25,9	18,7	
Variation de la dette extérieure	3,7	3,9	-2,8			5,7	0,5	0,5	-0,6	0,2	0,1		-0,8	1,8	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-6,3	2,1	-3,8			-0,5	-2,1	-2,5	-2,9	-2,5	-3,1		-3,5	-3,9	
Déficit extérieur courant hors intérêts	-2,8	-1,0	-0,4	-3,5	4,1	2,1	1,2	1,2	1,1	1,3	0,7		-0,1	-1,9	0,2
Déficit de la balance des biens et services	-4,9	-3,5	-2,6			0,5	-0,1	-0,1	-0,3	-0,2	-1,1		-3,1	-3,7	
Exportations	39,3	38,2	31,8			30,4	30,0	30,1	30,7	31,3	33,1		36,3	41,1	
Importations	34,4	34,7	29,2			30,8	29,9	30,0	30,4	31,2	32,0		33,2	37,4	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	0,8	1,1	0,8	1,3	0,5	0,3	0,2	0,1	0,2	0,3	0,6		1,8	1,3	1,8
<i>dont : officiels</i>	-0,7	-0,5	-1,4			-1,5	-1,6	-1,6	-1,6	-1,5	-1,2		-0,7	-0,1	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1,2	1,5	1,4			1,4	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2		1,2	0,4	
IDE nets (négatifs = entrées)	-1,2	-1,5	-1,7	-1,5	0,3	-1,8	-2,3	-2,6	-2,9	-2,9	-2,9		-2,9	-1,7	-2,8
Dynamique endogène de la dette 2/	-2,3	4,5	-1,7			-0,7	-1,0	-1,0	-1,0	-0,9	-0,9		-0,4	-0,2	
Contribution du taux d'intérêt nominal	1,4	1,7	1,5			1,7	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7		1,6	1,4	
Contribution de la croissance du PIB réel	-2,5	-3,4	-2,8			-2,5	-2,8	-2,8	-2,7	-2,6	-2,5		-2,1	-1,6	
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1,2	6,2	-0,4			
Résiduel (3-4) 3/	10,0	1,8	1,0			6,2	2,6	3,0	2,2	2,7	3,2		2,7	5,7	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
VA de la dette extérieure 4/	33,7			39,5	38,9	38,5	37,4	37,2	37,0		34,3	28,9	
En pourcentage des exportations	106,0			130,2	129,6	127,8	122,1	118,8	111,8		94,4	70,5	
VA de la dette extérieure CGE	19,8			25,5	25,1	24,7	23,9	23,4	23,3		20,1	14,0	
En pourcentage des exportations	62,3			84,1	83,6	82,0	78,0	74,5	70,5		55,3	34,2	
En pourcentage des recettes publiques	108,0			139,0	134,5	130,1	124,1	118,9	116,8		94,4	60,0	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	6,8	9,3	17,0			12,0	12,4	12,2	11,3	10,9	12,0		13,3	8,2	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	2,5	3,5	4,6			5,8	6,6	6,7	6,1	5,9	7,3		9,2	6,4	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	5,7	7,0	8,0			9,5	10,6	10,7	9,7	9,3	12,1		15,8	11,2	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0,3	2,5	2,8			2,2	1,9	1,8	1,6	1,7	2,0		3,0	1,2	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-6,5	-4,9	2,4			-3,6	0,8	0,6	1,7	1,1	0,6		0,7	-3,7	
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	8,8	8,9	7,7	5,0	4,7	7,1	7,2	7,1	6,7	6,6	6,3	6,9	5,4	5,6	5,7
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	4,0	-15,0	1,1	2,5	9,1	-1,7	1,4	1,8	2,0	1,7	1,3	1,1	2,0	2,0	2,0
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	4,9	4,4	4,2	3,3	1,1	5,0	4,6	4,5	4,3	4,3	4,2	4,5	4,3	4,8	4,3
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	7,0	-10,0	-9,2	2,3	8,8	0,4	7,6	9,4	10,8	10,8	13,7	8,8	9,8	9,7	9,3
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	0,9	-6,8	-8,3	3,8	12,0	11,2	5,6	9,4	10,0	11,3	10,5	9,7	8,2	6,9	8,9
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	3,8	35,0	35,0	32,1	31,4	22,7	26,7	14,2	5,9	12,5
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	17,1	18,8	18,4			18,4	18,7	19,0	19,3	19,6	20,0		21,3	23,4	21,9
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0,6	0,5	0,5			1,0	1,5	1,8	1,7	1,9	1,8		1,6	1,4	
<i>dont : dons</i>	0,6	0,5	0,5			0,6	0,6	0,7	0,8	0,8	0,7		0,6	0,2	
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0,0	0,0	0,0			0,5	0,8	1,1	0,9	1,1	1,1		1,0	1,2	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			1,8	2,9	3,0	2,5	2,4	2,0		1,1	0,3	0,8
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			18,1	53,8	54,0	56,4	54,5	40,5		29,3	9,3	23,9
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (milliards de dollars EU)	35,4	32,8	35,7			37,6	40,9	44,6	48,5	52,6	56,6		83,0	172,9	
Croissance du PIB nominal en dollars	13,1	-7,4	8,9			5,3	8,7	9,1	8,9	8,4	7,7	8,0	7,5	7,7	7,7
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	6,7			9,6	10,3	11,0	11,6	12,2	13,2		16,7	24,1	
(VAt - VAt-1)/PIBt-1 (en pourcentage)			7,9	1,8	1,8	1,3	1,3	1,8	2,7	0,4	1,0	0,8
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	-0,5	-0,5	-0,7			-0,6	-0,7	-0,7	-0,8	-0,8	-0,9		-1,9	-2,3	
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	20,2			25,9	25,5	25,1	24,3	23,7	23,7		20,6	14,2	
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	66,5			88,8	88,3	86,6	82,3	78,5	74,1		59,0	35,2	
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	4,9			6,1	6,9	7,1	6,4	6,2	7,7		9,8	6,6	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit de dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État, scénario de référence, 2017–37^{1/}
(Pourcentage)

	Projections							2037
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	26	25	25	24	23	23	20	14
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	26	25	25	25	24	25	28	24
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2/	26	26	27	27	27	28	28	27
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	26	27	28	27	27	27	23	16
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	26	29	36	35	34	33	26	15
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	26	27	29	28	28	28	24	17
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	26	28	31	30	29	29	23	15
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	26	32	44	42	41	41	32	18
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	26	36	35	34	33	33	28	20
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	84	84	82	78	74	71	55	34
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	84	83	82	81	78	75	77	57
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2/	84	87	88	87	85	83	76	65
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	84	84	82	78	74	70	55	34
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	84	111	160	152	144	136	97	49
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	84	84	82	78	74	70	55	34
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	84	93	101	96	92	86	64	35
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	84	110	153	145	138	129	91	45
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	84	84	82	78	74	70	55	34
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	139	134	130	124	119	117	94	60
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	139	134	131	128	124	125	131	101
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2/	139	139	140	138	136	138	130	114
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	139	144	148	141	135	133	107	68
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	139	155	189	179	171	167	123	64
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	139	146	154	147	140	138	111	71
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	139	149	161	153	146	143	109	62
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	139	174	231	220	210	204	149	76
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	139	191	185	176	168	165	134	85

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État, scénario de référence, 2017–37^{1/} (fin)
(Pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	6	7	7	6	6	7	9	6
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	6	7	7	6	6	8	10	9
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2	6	7	5	5	5	5	7	7
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	6	7	7	6	6	7	9	6
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	6	8	10	10	10	12	16	9
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	6	7	7	6	6	7	9	6
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	6	7	7	7	7	8	11	7
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	6	7	9	10	9	11	15	8
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	6	7	7	6	6	7	9	6
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	10	11	11	10	9	12	16	11
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	10	11	11	10	10	13	18	16
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2	10	11	9	8	8	8	12	13
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	10	11	12	11	11	14	18	13
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	10	11	12	12	12	14	20	12
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	10	11	13	11	11	14	19	13
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	10	11	11	11	11	13	18	12
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	10	11	14	15	14	17	24	14
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	10	15	15	14	13	17	22	16
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	4	4	4	4	4	4	4	4
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.								
1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.								
2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.								
3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).								
4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.								
5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.								
6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.								

Tableau 3. Côte d'Ivoire : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2014–37^{1/}

(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne	Écart type	Estimation						Projections		
	2014	2015	2016			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-22 Moyenne		2023-37 Moyenne
Dette du secteur public 1/	39,0	44,8	44,0			45,9	45,0	45,4	45,3	45,0	48,0		38,0	26,4
<i>dont : libellée en devises</i>	18,3	22,5	22,6			28,2	28,9	29,4	29,1	28,9	29,3		25,9	18,7
Variation de la dette du secteur public	5,2	5,8	-0,8			2,0	-1,0	0,4	-0,1	-0,3	3,0		-1,2	-0,3
Flux générateurs d'endettement identifiés	0,2	0,8	0,8			0,4	-0,1	-0,7	-0,6	-0,7	-0,5		-0,5	-0,1
Déficit primaire	1,0	1,3	2,3	1,0	1,2	2,5	1,7	1,1	1,1	1,0	1,1	1,4	0,7	0,6
Recettes et dons	18,9	20,2	19,8			19,8	20,2	20,6	20,9	21,1	21,1		22,0	23,5
<i>dont : dons</i>	1,7	1,5	1,4			1,5	1,6	1,6	1,6	1,5	1,2		0,7	0,1
Dépenses primaires (hors intérêts)	19,8	21,6	22,0			22,4	21,9	21,7	22,0	22,1	22,2		22,7	24,1
Dynamique automatique de la dette	-0,7	-0,4	-1,4			-2,0	-1,8	-1,8	-1,8	-1,7	-1,6		-1,2	-0,7
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2,4	-2,2	-2,1			-1,9	-1,9	-1,9	-1,8	-1,9	-1,8		-1,2	-0,7
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0,3	1,0	1,1			1,1	1,2	1,1	1,0	0,9	0,9		0,8	0,7
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-2,7	-3,2	-3,2			-2,9	-3,1	-3,0	-2,9	-2,8	-2,7		-2,0	-1,4
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1,7	1,9	0,7			-0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0,1	-0,2	-0,1			-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Produit des privatisations (négatif)	-0,1	-0,2	-0,1			-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Résiduel, y compris variations des actifs	5,0	5,0	-1,6			1,5	-0,9	1,1	0,6	0,4	3,5		-0,7	-0,2
Autres indicateurs de viabilité														
VA de la dette du secteur public	41,2			43,2	41,2	40,6	40,1	39,5	42,0		32,2	21,7
<i>dont : libellée en devises</i>	19,8			25,5	25,1	24,7	23,9	23,4	23,3		20,1	14,0
<i>dont : extérieure</i>	19,8			25,5	25,1	24,7	23,9	23,4	23,3		20,1	14,0
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur)
Besoin de financement brut 2/	2,9	6,4	8,4			6,5	5,1	4,2	4,7	5,5	7,0		6,3	2,3
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	208,6			217,9	203,6	197,1	192,2	187,0	199,0		146,5	92,3
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	224,3			235,4	220,7	214,1	208,1	200,8	210,5		151,2	92,8
<i>dont : extérieure 3/</i>	108,0			139,0	134,5	130,1	124,1	118,9	116,8		94,3	59,8
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	10,3	12,8	12,0			14,0	14,7	16,4	15,1	14,5	17,1		20,2	16,0
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	11,4	13,8	12,9			15,1	15,9	17,9	16,4	15,6	18,1		20,9	16,0
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-4,2	-4,4	3,1			0,6	2,7	0,7	1,2	1,3	-1,9		2,0	0,9
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	8,8	8,9	7,7	5,0	4,7	7,1	7,2	7,1	6,7	6,6	6,3	6,9	5,4	5,6
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	3,6	4,3	4,1	2,4	1,5	4,8	4,3	4,0	3,8	3,7	3,6	4,0	3,7	3,8
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	0,1	2,2	2,7	0,4	1,8	2,7	3,9	4,1	3,7	3,2	3,1	3,4	3,1	5,0
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une	11,3	10,7	3,2	0,7	7,1	-0,7
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	3,9	1,8	1,4	3,5	2,1	2,4	1,7	1,8	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du f	5,3	18,3	10,2	3,4	6,2	8,8	5,0	5,9	8,3	7,2	6,7	7,0	5,4	5,7
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	3,8	35,0	35,0	32,1	31,4	22,7	26,7	14,2	5,9

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2017–37^{1/}

	Projections							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	2037
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	43	41	41	40	39	42	32	22
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	43	41	41	41	41	44	35	26
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2017	43	42	43	44	44	48	45	48
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	43	42	42	42	43	47	46	69
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-19	43	45	50	52	54	59	60	71
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-19	43	42	42	42	41	43	33	23
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	43	43	44	46	47	51	48	52
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	43	52	50	49	48	50	40	31
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2018	43	51	50	49	48	51	40	28
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	218	204	197	192	187	199	146	92
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	218	204	200	197	194	209	159	110
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2017	218	208	208	209	210	229	205	204
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	218	206	203	202	202	221	208	294
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-19	218	223	241	247	253	279	273	302
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-19	218	206	205	200	194	206	152	97
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	218	211	214	217	219	240	219	219
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	218	255	242	234	226	236	181	133
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2018	218	252	243	236	229	240	181	117
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	14	15	16	15	15	17	20	16
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	14	15	17	15	15	18	22	19
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2017	14	15	17	16	17	20	27	31
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	14	15	17	16	16	19	27	42
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-19	14	16	19	19	20	25	36	45
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-19	14	15	17	16	16	18	21	17
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	14	15	18	16	16	20	29	34
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	14	17	21	20	19	24	32	31
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2018	14	15	19	23	22	25	25	20

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

**Déclaration du représentant des services du FMI sur la Côte d'Ivoire
Réunion du Conseil d'administration**

19 juin 2017

1. Les informations ci-dessous sont devenues disponibles depuis la publication du rapport des services du FMI. Elles ne changent en rien les grandes lignes de l'évaluation des services du FMI.

Euro-obligations

2. Les opérations d'émission et de rachat d'euro-obligations ont été menées à terme en suivant globalement les projections du rapport des services du FMI. En juin, la Côte d'Ivoire a émis une obligation à 16 ans d'un montant de 1,25 milliard de dollars à un taux d'intérêt de 6,25 % et une obligation à 8 ans d'un montant de 625 millions d'euros à un taux de 5,125 %, ce qui a permis de mobiliser au total un montant brut de près de 1,95 milliard de dollars. Sur ce montant, environ 250 millions de dollars ont servi à racheter des euro-obligations arrivant à échéance en 2024, et 500 millions de dollars à racheter les titres arrivant à échéance en 2032. Le produit net disponible pour financer le déficit budgétaire à partir des émissions obligataires, déduction faite des rachats, s'élève à environ 1,2 milliard de dollars.

Ajustement des prix à la pompe

3. Les prix à la pompe ont été réduits en juin 2017. Suite au repli récent des cours mondiaux du pétrole, les prix de l'essence ont été réduits d'environ 4 % en juin, mouvement du même ordre de grandeur que celui de l'augmentation du mois de mai.

**Déclaration de M. Daouda Sembene, Administrateur pour la Côte d'Ivoire
et M. Marcellin Koffi Alle, Conseiller principal auprès de l'Administrateur**

19 juin 2017

1. Les autorités ivoiriennes apprécient l'implication très utile du FMI en Côte d'Ivoire ces dernières années. Elles saluent le dialogue constructif tenu avec les services du FMI et l'ample convergence de vues sur les principaux enjeux de politique générale. Nous nous associons aux grandes lignes du rapport des services du FMI car il rend compte des discussions portant sur le programme. Le programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC) a été mis en œuvre de façon satisfaisante en dépit de plusieurs chocs majeurs, notamment la chute brutale des cours internationaux de cacao depuis le dernier trimestre 2016 et les tensions intérieures début 2017.

2. La Côte d'Ivoire a conservé sa dynamique de croissance économique robuste grâce à des investissements importants et à la mise en œuvre de réformes à un rythme soutenu dans des domaines clés comme les finances publiques et la gestion de la dette, le secteur financier et le climat des affaires. La confiance des investisseurs est restée élevée comme en attestent les premières réactions positives du marché des capitaux à la suite de l'émission d'euro-obligations la semaine dernière. Cette évolution positive démontre que le pays possède des bases solides et a réussi la mise en œuvre de réformes malgré un environnement extérieur et intérieur difficile. A l'avenir, les autorités s'engagent à poursuivre leurs efforts d'ajustement afin de réaliser les objectifs à moyen terme de viabilité des finances publiques, de stabilité macroéconomique et de croissance inclusive. Compte tenu des chocs susmentionnés, l'augmentation demandée de l'accès à hauteur de 25% de la quote-part dans le cadre du programme permettra au pays de satisfaire ses besoins de financement en plus des recettes d'euro-obligations et de l'appui de la part de partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Évolutions récentes, résultats du programme et perspectives

3. Les résultats du programme ont été solides. Tous les critères de réalisation continus et ceux fixés pour fin décembre 2016 ainsi que les repères structurels ont été respectés. Trois critères indicatifs n'ont pas été atteints, principalement en raison des moins-values des recettes dues à la chute des cours internationaux de cacao. A la fin mars 2017, tous les objectifs indicatifs avaient été observés.

4. Les mesures prises par les autorités en réponse à la chute du cours du cacao et aux tensions intérieures ont permis de maintenir le niveau des performances macroéconomiques enregistré en 2016. D'après les estimations, la croissance du PIB réel est restée constante autour de 8%, portée essentiellement par la vigueur des investissements et la consommation privée. Dans le même temps, l'inflation est restée faible.

5. En dépit de la chute brutale des cours de cacao, les autorités ivoiriennes restent plus optimistes sur les perspectives économiques que les services du FMI. En outre, avec la demande soutenue du secteur privé et le dynamisme qu'affichent le secteur et les services de l'industrie extractive, les autorités prévoient une croissance de 8,5% en 2017 contre 7% selon les projections des services du FMI. Dans un climat social apaisé, les perspectives futures devraient être encore meilleures car les autorités sont tombées d'accord avec les soldats sur les primes et d'autres mesures et ont satisfait la plupart des revendications des syndicats de fonctionnaires.

Politiques et réformes pour 2017-19

Ajustement de la politique budgétaire pour répondre aux chocs

6. La plupart des efforts d'ajustement consentis par les autorités ont concerné la politique budgétaire après les évolutions défavorables tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Tout en respectant la cible de 3% du PIB de déficit budgétaire d'ici 2019 fixée par l'UEMOA, les autorités et les services du FMI sont d'accord sur la nécessité de permettre un déficit légèrement supérieur au niveau prévu antérieurement pour l'année 2017. Cela requiert néanmoins des mesures d'ajustement difficiles, y compris une baisse des dépenses courantes et en capital, une reprise du mécanisme d'ajustement des prix des carburants et une réduction importante du prix de cacao garanti aux agriculteurs.

7. Les autorités ivoiriennes ont adopté une série de mesures visant une meilleure orientation de la politique budgétaire sur le moyen terme. Pour l'essentiel, ces nouvelles mesures censées accroître les recettes d'environ 0,4% du PIB en 2018 et de 0,5% de plus en 2019 portent sur l'élimination progressive des exonérations de TVA, la rationalisation des incitations et niches fiscales pour attirer les investissements, la hausse des accises sur les boissons et l'amélioration de l'administration fiscale. Du côté des dépenses, il est également prévu d'adopter des mesures supplémentaires pour contenir la masse salariale et les autres dépenses courantes tout en redéfinissant les priorités en matière de dépenses d'investissement.

8. Sur le moyen terme, la politique budgétaire devra être renforcée à l'aide de réformes mises en œuvre par les autorités en vue d'améliorer la GFP. Des mesures sont prises afin de mettre pleinement en application les directives de l'UEMOA relatives à la GFP d'ici 2019. À ce titre, un nouveau projet de cadre de dépenses à moyen terme pour cinq ministères pilotes a été inclus dans le budget 2017 récemment soumis au Parlement. Les autorités ont également déployé des efforts pour assurer la transition vers le compte unique du Trésor (CUT) pour qu'il soit opérationnel d'ici la fin 2018. A cette fin, une équipe projet a été chargée de recenser les comptes de l'administration publique dans les banques commerciales. Les systèmes informatisés sont en cours d'amélioration en vue d'assurer un suivi plus rigoureux des paiements et de se conformer aux procédures normales des dépenses. La GFP sera également renforcée par le biais des mesures engagées visant une surveillance accrue des

éventuels risques budgétaires relatifs aux entreprises publiques et aux PPP. La base de données de la dette des entreprises publiques est en cours d'élargissement pour renforcer le contrôle et les PPP signés sont examinés avec l'assistance technique du FMI afin de limiter les risques budgétaires.

Maintien de la viabilité de la dette

9. Les autorités prennent note de l'évaluation des services du FMI indiquant un risque modéré de surendettement extérieur. Nos autorités réaffirment leur engagement à continuer à renforcer leur gestion de la dette afin de maintenir sa viabilité. Cela étant, comme elles l'avaient souligné pour les AVD précédentes, les autorités estiment que les hypothèses macroéconomiques de référence dans le cadre de la mise à jour de l'AVD sont trop prudentes, particulièrement en ce qui concerne les projections de croissance. Les autorités souhaiteraient qu'une approche plus réaliste soit adoptée quant aux hypothèses de croissance, conforme au Plan national de développement (PND) 2016-2020 et fondée sur les taux de croissance robustes enregistrés ces dernières années.

Renforcer le secteur financier

10. Conscientes que le système financier contribue de façon importante à la croissance, les autorités poursuivent la réforme du secteur. Le plan de recapitalisation de la CNCE, la banque d'épargne publique, a été soumis à la Commission Bancaire Régionale. La position de liquidité de la BNI a été renforcée par des mesures récentes et deux petites banques publiques sont en cours de privatisation. Le système bancaire reste solide et a été en mesure de soutenir l'économie au cours des dernières années. La plupart des banques se conforment déjà au nouveau ratio minimum de 10 milliards de FCFA avant la date butoir de mi-2017. Les autorités poursuivent la mise en œuvre de leur stratégie de développement financier en coordination avec la BCEAO, notamment pour approfondir l'inclusion financière.

Application des réformes structurelles

11. La poursuite des réformes structurelles est une des grandes priorités des autorités et sera essentielle pour maintenir la forte dynamique de croissance et réaliser les objectifs fixés dans le cadre du PND 2016-20. À cet égard, les autorités sont engagées à améliorer davantage le **climat des affaires**. Une importante initiative d'informatisation ayant pour but de simplifier les procédures a été lancée, notamment pour les opérations fiscales et cadastrales et l'octroi de permis de construire. Une étude portant sur les diverses façons de rationaliser le code des investissements devrait être achevée avant fin septembre. De nouvelles mesures facilitant la création d'entreprises viendront s'ajouter aux réformes antérieures, telle que celle visant la mise en place d'un guichet unique. Les autorités sont aussi déterminées à renforcer la gouvernance et à combattre la corruption, notamment en contrôlant plus rigoureusement la passation de marchés publics et en menant une lutte contre la corruption.

12. Le programme de réformes des autorités continuera de couvrir les secteurs de l'**électricité** et des **entreprises publiques**. Les autorités poursuivront leurs efforts en vue de rendre le secteur de l'électricité financièrement viable, notamment en apurant les arriérés de paiements de la filière et en ajustant les prix, à la fois pour la consommation intérieure et les exportations. Des efforts comparables sont déployés pour assurer la viabilité financière des grandes entreprises publiques, en particulier la raffinerie nationale SIR, la société de holding d'opérations pétrolières PETROCI et la société des transports abidjanais SOTRA.

Conclusion

13. Malgré une conjoncture intérieure et internationale difficile, la Côte d'Ivoire a continué de mettre en œuvre avec détermination son programme de réformes économiques et financières et a réussi à préserver la forte croissance et la stabilité macroéconomique du pays. En dépit des effets néfastes des termes défavorables de l'échange sur la performance économique, les autorités ne doutent pas que les mesures convenues dans le cadre du programme appuyé par le FMI permettront au pays de faire face à l'impact des chocs et d'améliorer ses perspectives budgétaires et économiques.

14. Étant donné d'ampleur et l'ambition du programme des réformes et la forte adhésion des autorités aux objectifs du programme, nous serions reconnaissants au Conseil d'administration de soutenir l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC et du MEDC ainsi que les demandes de modification de critères de réalisation et d'augmentation de l'accès.